

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire Conseil communautaire du 1^{er} mars 2023 19 :00 à 22 :15

Le mercredi 1^{er} mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis à la salle du conseil communautaire à Grandchamp-des-Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 23 février 2023, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZENAT Philippe (arrivée à 19h45), LERMITE Murielle, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean-Pierre, CHARTIER Isabelle, PINEL Patrice, GUILLEMIN Laurence, VEYRAND Bruno, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, GUEGAN Pierrick, BOQUIEN Denys, NAUD Jean-Paul, PROVOST Isabelle, NOURRY Barbara (arrivée à 20h00), CHARRIER Jean-François, MAINGUET Karine, BOISLEVE Frédéric, MOREAU Patrick, GAILLARD Anne-Marie, CHEVALIER Christine, LERAT Yvon, MENDES Mickaël, RINCE Claude, GROLLEAU Isabelle, JAMIS Pierre-Jean, DARROUZES Didier.

Pouvoirs :

PERRAY Mikael pouvoir à LABARRE Claude,
ALLAIS Didier pouvoir à Yvon LERAT,
LE PISSART Claudine pouvoir à François OUVRARD,
LE RIBOTER Christine pouvoir à GUEGAN Pierrick,
GUERON Lydie pouvoir à DAUVE Yves,
BESNIER Jean-Luc pouvoir à PABOIS Chrystophe,
NOURRY Barbara pouvoir à CHARRIER Jean-François (jusqu'à 20h00),
NIESCIEREWICZ Valérie pouvoir à GAILLARD Anne-Marie,
DRION Elisa pouvoir à GROLLEAU Isabelle,
RENOUX Emmanuel pouvoir à DARROUZES Didier,
PLONÉIS MÉNAGER Sandrine pouvoir à JAMIS Pierre-Jean.

Absents - Excusés : RIVIERE Magali, HENRY Jean-Yves, LAMIABLE Patrick.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS – HOTTIN Françoise-DGA – MENARD Philippe -DAE – BUREAU Axèle -Responsable communication –BERTHELOT Mélissa-direction générale.

Secrétaire de séance : JAMIS Pierre-Jean.

Ordre du jour

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

JAMIS Pierre-Jean est nommé secrétaire de séance.

Le Président salue la mémoire de Jean-Louis ROGER, décédé le 14 février dernier au terme d'un long combat contre la maladie, qu'il a livré de manière discrète et exemplaire, sans jamais renoncer à ses engagements. Cet homme de grande qualité aura mis son enthousiasme, son énergie et ses convictions au service des Sucéens et des habitants de la Communauté de communes, d'abord dans le tissu associatif, puis en tant que conseiller municipal, maire et élu communautaire. Jean-Louis était une personnalité à la fibre fondamentalement humaniste et sociale. Fidèle à ses convictions, il était attaché à l'intérêt général, à la justice sociale, à la solidarité, au vivre ensemble. Ses valeurs, il les défendait dans le respect de tous et toujours dans un esprit constructif de dialogue, d'écoute et d'échange. Nous avons tous apprécié de travailler à ses côtés. C'était un homme de grande valeur humaine. Il a porté haut les valeurs et les responsabilités qu'implique un mandat d'élu. Jean-Louis, tu étais, et tu resteras, un ami fidèle, généreux, chaleureux et attentif aux autres. Nos pensées, émues et sincères, se tournent vers sa famille, son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que vers ses proches et tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Le Conseil communautaire observe une minute de silence et de recueillement.

1. Administration générale

Président Yvon LERAT

▪ Installation d'un nouveau conseiller communautaire Sucé-sur-Erdre

Suite à la disparition de Monsieur Jean-Louis ROGER, le conseil communautaire est invité à installer l'élu municipal fléché pour le remplacer en qualité de conseiller communautaire à savoir Monsieur Patrick MOREAU.

- **Le Conseil communautaire PREND ACTE de la désignation de Monsieur Patrick MOREAU en qualité de conseiller communautaire et à procéder à son installation immédiate au sein du Conseil communautaire.**

▪ Approbation du compte rendu du Conseil du 25 janvier 2023

- **Le Conseil communautaire APPROUVE le compte rendu du Conseil du 25 janvier 2023.**

▪ Information décisions du Président

Développement économique :

Cession à la SASU HELIOBULLE de la parcelle BT31 située sur l'ilot nord de la ZAC Belle Etoile à Grandchamp-des-Fontaines pour un montant de 35€HT/m².

Lancement d'une étude faisabilité pour l'aménagement d'un parc d'activités de proximité sur la commune de Héric.

Lancement des études et procédures réglementaires nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet d'extension du parc d'activités Erette Grand'Haie partie Ouest situé sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines et Héric.

Mobilités :

Commune	Nbre dossiers	Désignation de la subvention octroyée	Montant dossier /	Date décision
Sucé-sur-Erdre	5	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023
Héric	2	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023
Saint-Mars-du-Désert	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023
Fay-de-Bretagne	3	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023
Nort-sur-Erdre	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023
Les Touches	1	Aide à l'achat d'un VAE	100€	14/02/2023

Habitat :

Commune	Nbre dossiers	Désignation de la subvention octroyée	Montant / dossier	Date décision
Petit Mars	1	Aides PIG	1000€	02/02/2023

Nort-sur-Erdre	1	Aides PIG	1000€	02/02/2023
Vigneux-de-Bretagne	1	Subvention matériaux biosourcés	1790€	06/02/2023
Nort-sur-Erdre	2	Subvention matériaux biosourcés	2300€	06/02/2023
Héric	1	Subvention matériaux biosourcés	460€	06/02/2023
Héric	1	Subvention audit énergétique	400€	16/02/2023
Sucé-sur-Erdre	1	Subvention Maitrise d'œuvre	600€	16/02/2023
Sucé-sur-Erdre	1	Subvention matériaux biosourcés	2800€	16/02/2023
Sucé-sur-Erdre	1	Subvention matériaux biosourcés	4000€	16/02/2023
Petit Mars	1	Subvention matériaux biosourcés	660€	16/02/2023
Casson	1	Subvention matériaux biosourcés	2800€	16/02/2023

SPANC :

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

Commune	Nbre de dossiers
HERIC	1
NORT SUR ERDRE	1

■ Bilan annuel de l'EPIC Canal Erdre Forêt - Présentation par Aurore BENEL, directrice

Aurore BENEL, Directrice de l'Office de tourisme Canal Erdre Forêt a présenté aux élus communautaires le bilan annuel d'activités de l'EPIC Canal Erdre Forêt.

La présentation est transmise avec le compte-rendu de la séance.

L'Office de tourisme, présidé par Yves DAUVÉ ici présent, dispose de quatre points d'accueil physique :

- Sucé-sur-Erdre
- Nort-sur-Erdre
- Blain
- Nozay, ouvert le week-end uniquement en haute saison, à proximité des étangs de ski nautique.

L'accueil a été classé en catégorie 2 en 2020. La démarche d'obtention de la marque d'État Qualité Tourisme est engagée, sur la base du référentiel national qui comporte 217 critères.

La taxe de séjour, payée par les touristes et collectée par les hébergeurs, est versée à la communauté de communes qui la redistribue aux offices de tourisme. Les montants sont les suivants :

- 2019 184 353 €
- 2020 149 656 € (année Covid)
- 2021 185 658 €
- 2022 198 050 €

La CCEG porte 85,84 % de la taxe (146 313,57 €), en raison du plus grand nombre d'hébergements. Le Pays de Blain porte 9,88 % (16 841,03 €), et la communauté de communes de Nozay 4,28 % (7 300,08 €).

La fréquentation se monte à un million de nuitées d'avril à septembre 2022, en progression par rapport à 2021, dont 43 % des nuitées en été. La fréquentation en excursion (sans nuitée) est de 5,9 millions sur la même période, dont 33 % le week-end. La zone Canal Erdre Forêt représente 14 % des excursions de la destination Bretagne Loire Océan. Ce positionnement est très satisfaisant. À titre d'exemple, la Carène et Pornic Agglomération Pays de Retz sont à 16 %.

Seul un touriste sur dix entre physiquement dans un office. La fréquentation est en hausse (+ 24,41 % par rapport à 2021), avec 13 925 personnes accueillies sur les quatre bureaux, auxquels s'ajoutent 1 710 personnes accueillies hors les murs (ex. Festival Nuits de l'Erdre, Festival Grandchamp'Bardement), soit un total de 15 549 personnes. Les visiteurs se répartissent entre Sucé-sur-Erdre (45 %), Blain (32 %), Nort-sur-Erdre (19 %) et Nozay (4 %). On note une hausse de la fréquentation en avant-saison et en après-saison (avril / mai et Toussaint / Décembre).

Les professionnels du tourisme, environ 1000 sur les 23 communes du territoire de l'office, dont 200 hébergeurs, sont satisfaits (82 %). Malgré la chaleur (33 jours de canicule sur trois mois), la saison 2022 est satisfaisante. On constate une hausse des familles avec enfants mais une baisse des seniors, ainsi que l'augmentation de l'itinérance courte, en petites étapes sur le canal. Sans surprise, les dépenses dans les commerces et les entrées dans les sites de visite marquent une baisse. On note l'essor de l'hébergement de plein air, le réel succès des circulations douces et l'engouement pour les festivités grâce à la levée des jauges. Mais d'une manière générale, les touristes partent moins loin et moins longtemps.

La clientèle est en majorité française (97 %), issue des Pays de la Loire (78 %), de la Bretagne (9 %) et de l'Île de France (3 %). Les touristes étrangers proviennent de Grande Bretagne, de Belgique, des Pays Bas, d'Espagne et d'Allemagne. Le milieu actif et aisé constitue 22 % de la clientèle, le milieu rural dynamique 18 % d'un milieu rural dynamique. La clientèle âgée de moins de 18 ans représente 21 %, de même que la clientèle de plus de 65 ans. Les clients sont randonneurs (34 %, dont 18 % de cyclistes et 16 % de pédestres), en camping-car (11 %), croisiéristes (5 %), nouveaux arrivants (4,5 %) et en regroupement familial, pour un séjour ou une activité (3 %), notamment pour les vacances de Noël.

Les demandes portent sur :

- | | |
|---|--------|
| - les activités (randonnée, nautisme) | 26,1 % |
| - la vie pratique (plan/orientation, transport) | 22,8 % |
| - les sorties (concerts, spectacles) | 21,1 % |
| - le patrimoine (circuit touristique, musée) | 19,3 % |
| - l'hébergement | 5,1 % |
| - les restaurants | 2,7 % |
| - les activités avec les enfants | 1,1 % |

COMMUNICATION

Les documents d'appel ont été diffusés sur les points d'hébergement ainsi qu'à Nantes, dans les hôtels, à la gare et à l'aéroport. L'office édite différents types de cartes (touristiques, fiches randonnées IGN, carte de l'Erdre navigable, carte de la forêt, etc.). Tous les supports existent en format numérique mais la demande du papier demeure importante.

Une campagne de communication a été déployée sur les abris bus de la CCEG et de Petit Port à Nantes, avec une affiche « Erdre Canal Forêt », et dans les accueils mobiles, avec une carte com', du type carte postale, à destination des accueils mobiles. Des kakémonos ont été également installés. Un film de trois minutes a été diffusé dans les cinémas Gaumont et Pathé de Nantes et au festival Nuits de l'Erdre. Le film est disponible en différents formats pour les cinémas de plein air. Des textes ont été insérés dans la presse (ex. guide rando/vélo Bretagne). Un partenariat est en place avec Loire Atlantique Développement pour publier des articles sur la randonnée dans le numéro du dimanche. Le 11 juin 2022, une sensibilisation à la préservation des écosystèmes fluviaux a été organisée, avec le ramassage des déchets sur l'Erdre. Enfin, des autocollants sont apposés sur les vitrines des commerçants, avec un QR code renvoyant sur la page d'accueil du site www.erdrecanalforet.fr.

Le site internet a reçu 49 679 visiteurs (+ 2,6 %). Une carte numérique du canal a été créée, avec des liens renvoyant vers différents types d'offres, telles que des restaurants, des aires de pique-nique, des itinéraires de promenade, des arrêts et services vélo, etc. Canal Erdre Forêt est présent sur les réseaux sociaux, sur Youtube, par le biais d'influenceurs, et sur des sites dédiés comme Cirkwi et IGNRando.. L'audience numérique est également mesurée (ex. 145 950 recherches sur Google et 236 000 vues). La newsletter mensuelle est envoyée à 1 600 adresses mail. La campagne web Kididlik.fr a porté sur la valorisation des activités en famille, et un jeu de piste numérique a été proposé sur l'application Baludik.

Les devis pour les panneaux destinés aux communes sont signés. L'intention est de les inclure dans le budget de l'office. Sept communes ont signé la convention avec le département pour la pose de panneaux sur les hébergements touristiques (Nozay, Casson, Vay, Vigneux-de-Bretagne, Saint-Mars du Désert, Sucé sur Erdre, Nort sur Erdre, La Chevallerais). Le marché public a été accordé à Lacroix poseur Esvia, pour un budget prévisionnel de 210 955 € TTC, avec une note de 93/100.

DÉVELOPPEMENT

La Bretagne est une réelle porte d'entrée des flux touristiques. Les relations avec les autres offices de tourisme de Loire-Atlantique (Pornic, La Baule, Guérande, Savenay) et d'Île et vilaine (Redon) sont très régulières. La région Bretagne souhaite signer un contrat de développement touristique avec chaque intercommunalité. Trois contrats sont prévus en 2023.

Filière randonnée

L'objectif est de développer l'itinérance douce, en faveur de la découverte de la France, qui est la deuxième destination mondiale du vélo, et la Loire-Atlantique, qui est le cinquième département touristique. Un touriste à vélo dépense 73 € par jour et par personne. L'office de tourisme ne peut s'emparer seul de ce sujet mais il souhaite travailler en concertation avec les intercommunalités, en s'appuyant notamment sur les actions en faveur de la mobilité comme le stationnement sécurisé, la recharge VAE, les réparations, les tables de pique-nique abritées, très appréciées des touristes. La CCEG sera concernée par le projet du département de créer une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Blain et La Chapelle-sur-Erdre.

La CCEG a intégré la gouvernance de La Vélodyssée, pilotée par Charente Maritime Tourisme, qui donne une excellente visibilité sur les sites web nationaux de randonnée à vélo. Elle s'est également impliquée dans le projet de véloroute entre Nantes et le Mont Saint Michel. Le système d'information géographique occupe une strate tourisme sur

cartographie SIG pour les trois intercommunalités, au bénéfice du lien entre les trois intercommunalités. Du mobilier a été installé le long du canal (Lices vélo, bancs, tables de pique-nique abritées, plateformes).

Filière Tourisme fluvial

Le syndicat mixte des ports fluviaux et maritimes de Loire-Atlantique a désormais la compétence. L'objectif est de mutualiser les moyens humains et financiers ainsi que l'équipement. L'office de Blain s'inscrit dans le projet de jardin narratif sur le port pour expliquer le canal de Nantes à Brest, qui verra le jour en 2026.

L'office est très attentif à la qualité de l'eau, dont la dégradation mettrait en péril la filière. L'été 2022 a connu un phénomène important de cyanobactéries. Une réflexion est également engagée sur le nautisme, avec des passerelles entre les bases nautiques et les ports.

Filière Tourisme durable et vert

L'office est en relation régulière avec le service Mobilité et le service Déchets de la CCEG et il œuvre auprès des hébergeurs pour valoriser les points de vente direct de produits locaux. Plusieurs hébergeurs ont participé à la formation sur les écogestes financée par l'office et un groupe de travail a été constitué pour élaborer une charte sur un hébergement touristique durable et responsable. Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, dans le cadre de « petits déjeuners pros ».

Filière Tourisme d'affaires

Les différentes offres à destination des groupes seront recensées afin de proposer des offres clé en main aux CE et aux entreprises.

L'office de tourisme est compétent en matière de promotion, d'accueil et de coordination des acteurs publics et privés, mais l'événementiel et l'aménagement demeurent de la compétence des collectivités. Le 15 décembre 2022, l'office a organisé un deuxième comité de pilotage transversal avec les trois communautés de communes, pour dresser un état des lieux des projets et identifier les liens potentiels entre les différents acteurs, au bénéfice de projets fédérateurs. La dynamique est très positive.

L'office de tourisme reçoit des demandes de porteurs de projets d'hébergement insolite mais se trouve démuni pour les orienter vers les bons interlocuteurs pour trouver un lieu. Les communes disposant de foncier et intéressées par ce type de développement sont invitées à se manifester auprès de l'office.

Parmi les aménagements des communes, on relève :

- à Nort-sur-Erdre, la passerelle entre le port et le centre-ville, l'exposition de photos sur le patrimoine et la guinguette qui a rencontré un vif succès ;
- à Sucé-sur-Erdre, la nouvelle halte nature bivouac pour les cyclos, trois nouveaux circuits de vélos, deux nouveaux jeux de piste Baludik, l'ouverture du manoir Claudine durant l'été ;
- à La Grigonnais, une nouvelle aire d'accueil de camping-cars et vans, avec une halte petite pêche.

L'office de tourisme apporte son expertise aux socioprofessionnels, notamment sur les supports web. La réunion annuelle des professionnels touristiques (toutes filières confondues) s'est tenue le 4 octobre au château de Blain. Sur le Top 20 des sites, on note l'Aquapark, qui est la plus grande structure gonflable sur eau des Pays de la Loire, et le Télésiège de Noeay, avec respectivement 20 000 et 15 000 visiteurs, le château de la Groulais, avec 15 400 visiteurs. Le Ruban vert de Sucé-sur-Erdre et de Nort-sur-Erdre ont reçu respectivement 11 000 et 2 500 visiteurs.

Pour la saison 2023, le bateau spectacle à Nort-sur-Erdre, la diversification de l'offre des passagers de Bullops à Sucé-sur-Erdre et un escape game au château de la Groulais sont les principaux projets.

Parmi les nouveautés, on note :

- trois salons de réception et cinq hébergements au château de la Pervençère à Casson,
- la rénovation de l'hôtel Ibis à Treillières,
- un nouvel hébergement de 15 personnes à Nort-sur-Erdre,
- l'éco-ferme buissonnière à Treillières
- le Slow Om à Blain, une maison d'hôte haut de gamme qui propose des soins de médecine indienne.

Yves DAUVE souligne le travail remarquable l'office au service du territoire des trois intercommunalités. Le conseil d'administration avait comme priorité la coordination des actions de l'office de tourisme avec les autres collectivités et le renforcement du pôle administratif a permis à l'office de répondre aux communes et aux intercommunalités. Aurore BENEL se déplace dans les communes pour travailler sur des plans de développement, son regard extérieur de professionnelle du tourisme est très précieux. Grâce à ces petits ajouts très complémentaires, les offres touristiques du territoire vivent de leur diversité.

Le Président remercie Aurore BENEL et ses équipes et les encourage dans leurs projets pour 2023.

Arrivée de Philippe EUZENAT à 19h45.

▪ **Information - Appel à la mobilisation 1ère assemblée trajectoire 2050 (Pôle Métropolitain Nantes St Nazaire)**

Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du territoire du Pôle Métropolitain devant être traduit dans le futur SCOT dont la révision vient d'être lancée, il est organisé une assemblée visant à réunir l'ensemble des élus communautaires des 5 EPCI du Pôle Métropolitain pour échanger et construire ensemble ce projet.

Les 5 présidents Johanna Rolland, David Samzun, Yvon Lerat, Rémy Nicoleau et Rita Schladt, Présidents des intercommunalités membres du Pôle, vous invitent à la 1ère assemblée « TRAJECTOIRE 2050 » au cinéma de Savenay, le jeudi 23 mars de 8H45 à 16H15.

Un mail d'inscription en ligne a été transmis le 9 février dernier par le pôle métropolitain à l'ensemble des élus communautaires.

Arrivée de Barbara NOURRY à 20h00.

2. Habitat et transitions

Vice-président Patrick LAMIABLE

▪ **Présentation et validation du bilan du 2ème PLH (Programme Local de l'Habitat)**

Philippe MENARD, directeur de l'aménagement, introduit en l'absence de Patrick LAMIABLE

Le PLH est un document stratégique d'orientations, de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat sur le territoire intercommunal. La décision d'engager le 3ème PLH de la CCEG a été prise par délibération du Conseil communautaire le 28 septembre 2022.

Parallèlement à l'élaboration du futur PLH, la communauté de communes est tenue, en vertu de l'article L 302-3 du Code de la construction et de l'habitation, de communiquer pour avis au représentant de l'Etat et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement un bilan de la réalisation du 2ème PLH qui s'est achevé en 2021.

La présente note a ainsi pour objet de présenter le bilan du PLH 2015 – 2021, réalisé en partenariat avec l'AURAN. Il comprend un état des lieux de la situation et des principales évolutions observées au cours des 6 années en matière de démographie, d'emploi et de logement, ainsi qu'un bilan des actions engagées.

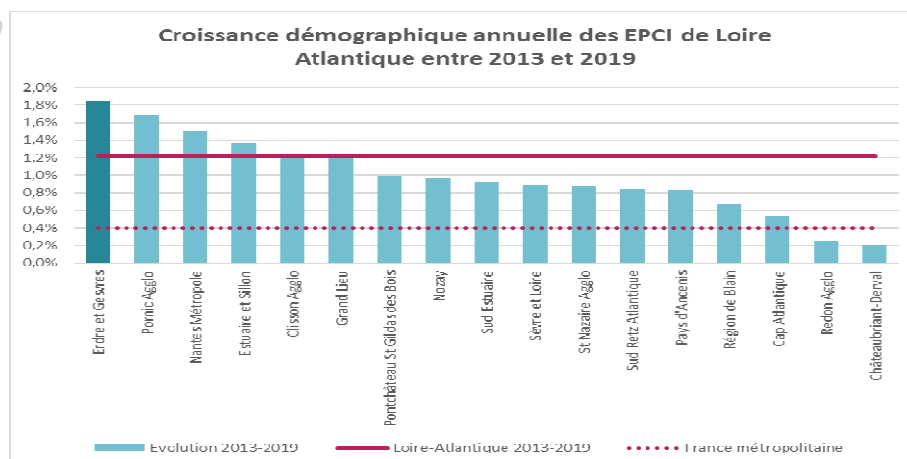
➤ **DEMOGRAPHIE, EMPLOI ET LOGEMENT DE 2015 A 2021**

❖ **Quelles transformations de la population de la CCEG ?**

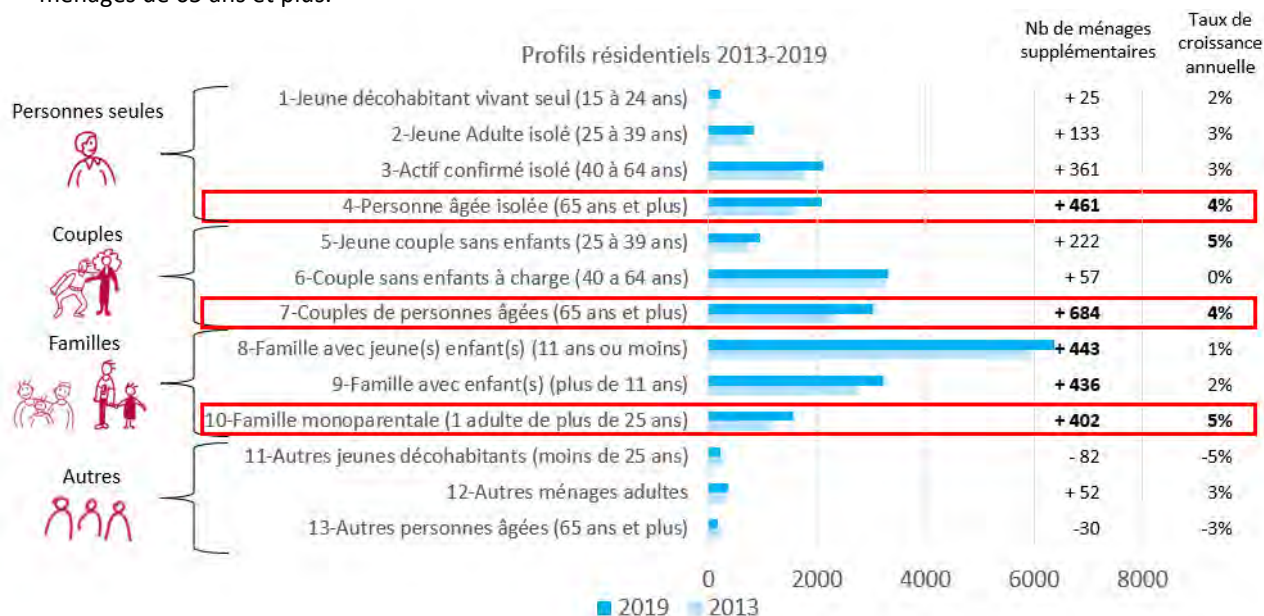
Une population toujours en augmentation : la plus forte croissance démographique du département, portée par l'installation de familles.

Des profils de ménages qui évoluent : davantage de personnes âgées et de personnes seules.

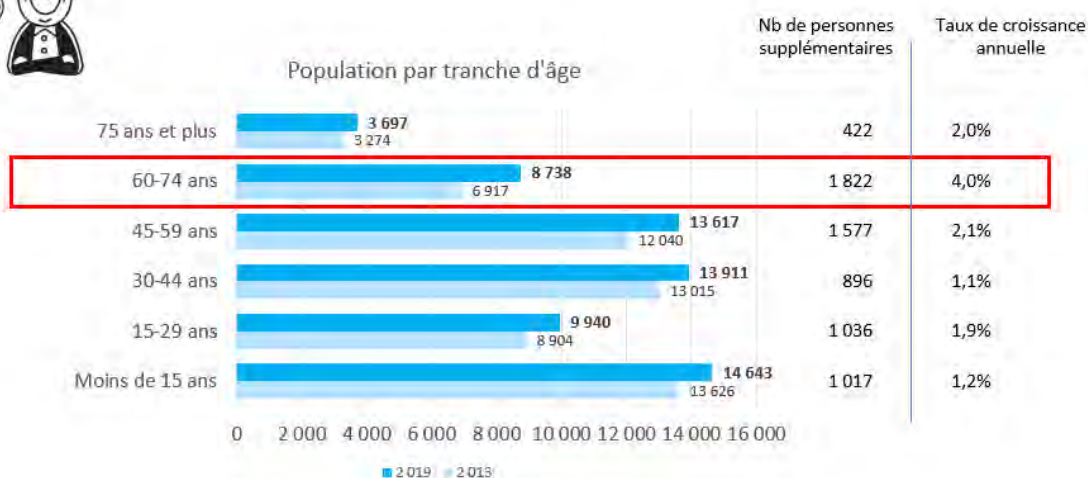
6 770 habitants supplémentaires entre 2013 et 2019. Avec une augmentation de près de 1,9 % / an, le territoire de la CCEG connaît toujours la plus forte croissance des EPCI de Loire-Atlantique. 1 128 habitants supplémentaires / an en moyenne, dont 730 dus au solde migratoire et 398 au solde naturel. En moyenne, entre 2017 et 2021, le solde migratoire est très positif avec la métropole nantaise (+910 habitants) et négatif avec le reste du département (-455 habitants).



Tous les profils connaissent une croissance de leurs effectifs, plus particulièrement les familles avec enfants et les ménages de 65 ans et plus.



La CCEG est un territoire qui connaît un vieillissement de sa population, à l'instar des évolutions régionale et nationale, mais elle demeure l'intercommunalité la plus jeune du département. 6% de la population est âgée de 75 ans et plus, contre 8% dans le département. L'indice de jeunesse est le plus élevé du département : 154 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, contre 108 pour le département.



❖ Quelles dynamiques économiques ?

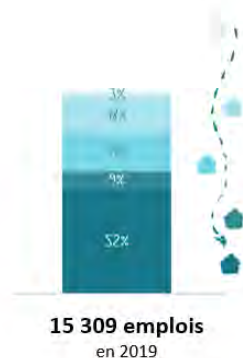
Une forte dynamique de création d'emplois.
Une augmentation du nombre d'actifs supérieure à celle des emplois.
Une part croissante d'habitants travaillant hors du territoire.

- Une progression du nombre d'emplois dans l'ensemble de l'intercommunalité, à l'exception de Fay-de-Bretagne : + 802 emplois entre 2013 et 2019 (+5,5%)
- Une progression du nombre d'actifs résidant dans l'intercommunalité supérieure à celle des emplois : +3 743 actifs entre 2013 et 2019 (+14%) / 50 emplois pour 100 actifs occupés en 2019 contre 53 en 2013.
- Certaines communes ont un nombre d'emplois pour 100 actifs en progression : Les Touches, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Grandchamp-des-Fontaines et Vigneux-de-Bretagne
- Une part plus importante des actifs travaillant hors de l'intercommunalité : 26% des actifs travaillent dans l'EPCI en 2019 contre 29% en 2013, une part stable des actifs travaillant dans la métropole nantaise

Où travaillent les habitants du territoire ?



D'où viennent les actifs qui occupent les emplois du territoire ?

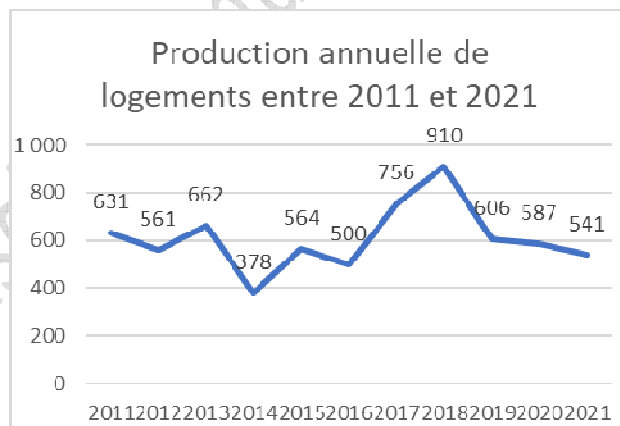


❖ Vers une diversification du parc de logements ?

Une production de logements neufs supérieure aux scénarios du PLH et du PLUI.
Une production de locatifs sociaux importante mais inférieure aux objectifs et en chute depuis 2020.
Une diversification du parc qui progresse.

○ **Un niveau élevé de production de logements neufs**

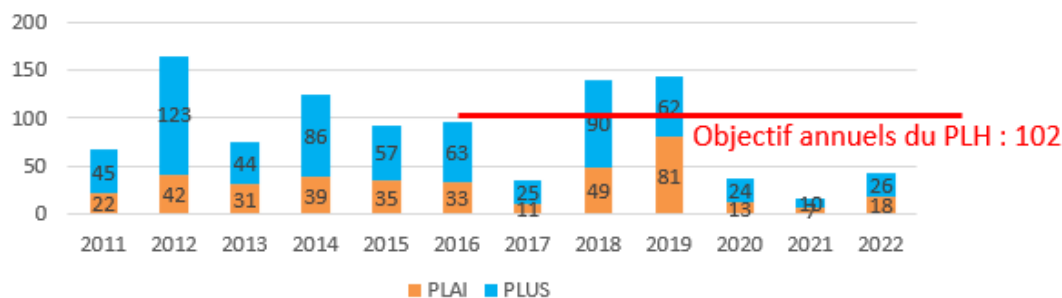
La production de logements neufs (nombre de logements mis en chantier) est supérieure aux scénarios du PLH du PLUI : entre 2016 et 2021, **+ 576 logements / an en moyenne** contre 530 prévus. Une majorité des communes a dépassé les objectifs fixés, et de façon plus marquée à Treillières (+ 49 logements) et Grandchamp (+ 41 logements).



○ **Un parc locatif social en augmentation mais un fort ralentissement depuis 2020**

- Forte augmentation du nombre de locatifs sociaux : 1 425 logements en 2021, soit + 381 entre 2015 et 2021 (+ 36% contre + 16% à l'échelle départementale).
- Leur part s'établit aujourd'hui à environ 5,5% des résidences principales.
- Un effort de production dans l'ensemble des communes mais... les objectifs n'ont pas été atteints, avec une très forte baisse à partir de 2020. 468 agréments délivrés entre sur 6 ans (2016 – 2021) soit 78 / an, 144 de moins que l'objectifs fixés dans le PLH. Ils représentent 13,5% des logements mis en chantier sur la période contre un objectif de 20%. Une chute depuis 2020 : seulement 98 agréments délivrés entre 2020 et 2022 (à peine plus de 30 / an...).

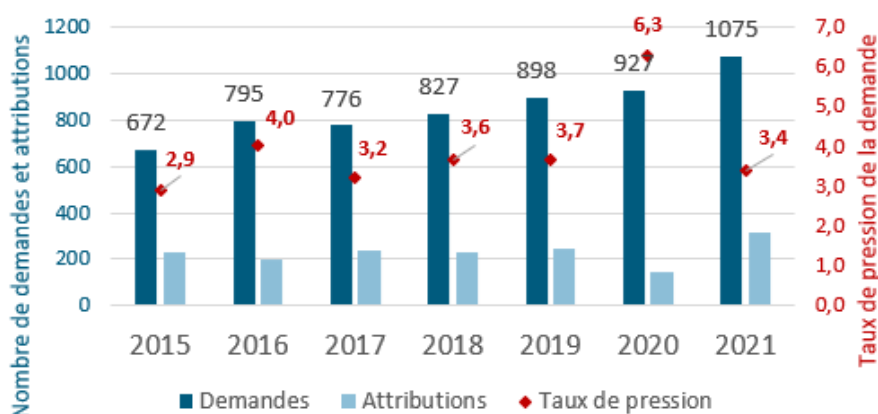
Agréments de logements locatifs sociaux



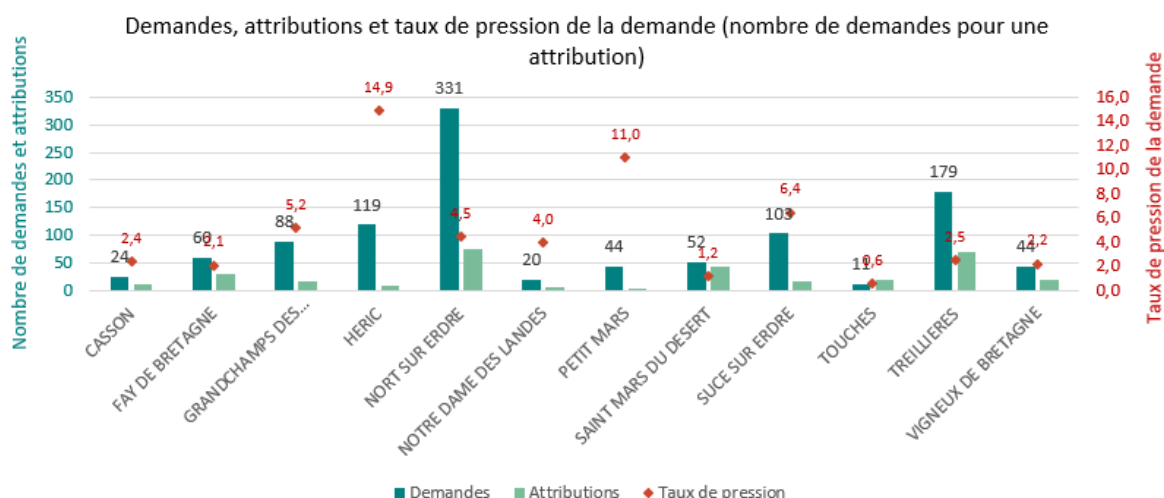
○ Un demande locative sociale en forte hausse

Le nombre de demandes de logement social s'élève à 1 068 en janvier 2023, contre 672 en 2015 (+ 60%). Malgré l'augmentation de la demande, le taux de pression a pu être contenu, du fait du nombre élevé des livraisons de logements sociaux pendant quelques années ... sauf à Sucé, Petit-Mars et surtout Héric. Mais il va inévitablement et rapidement augmenter avec la baisse du nombre de logements construits.

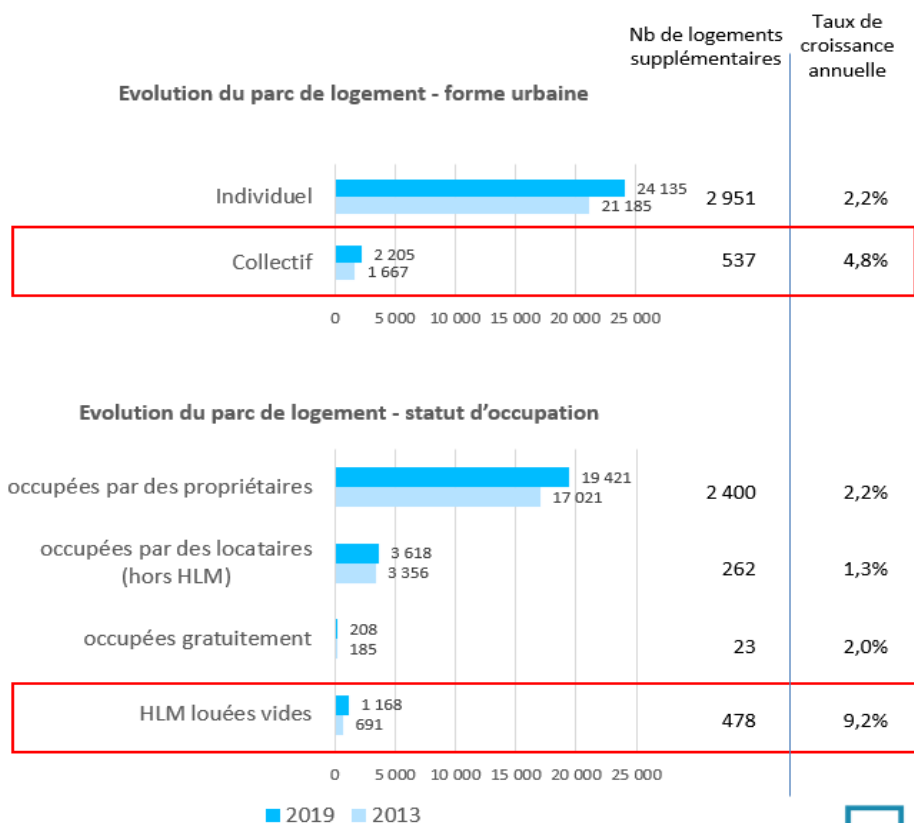
Demandes, attributions et taux de pression de la demande (nombre de demandes pour une attribution)



La demande est particulièrement élevée dans les communes le plus peuplées et les mieux dotées en service : Nort-sur-Erdre en tête, puis Treillières, Héric, Sucé-sur-Erdre et Grandchamp.



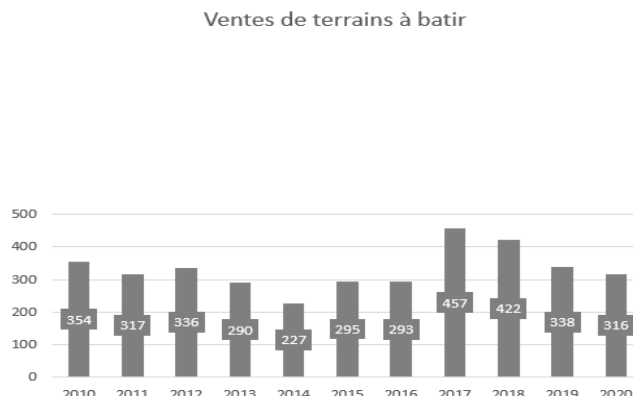
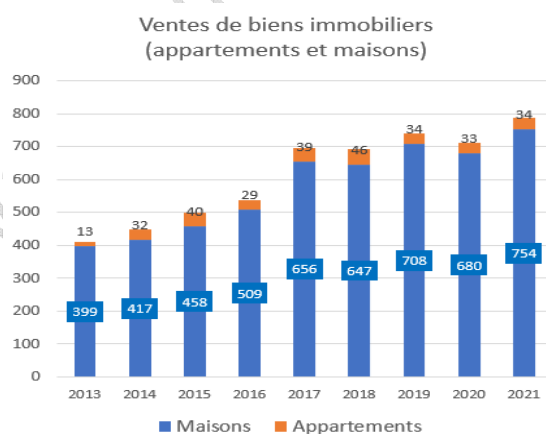
La diversification du parc de logement progresse dans l'ensemble des communes avec, sur les 3 504 logements supplémentaires construits entre 2013 et 2019, 15% de logements collectifs (+537) et 14% de locatifs sociaux (+478). Mais le parc demeure très largement composé de maisons individuelles (92%) occupées par leur propriétaire (80%).



❖ Les dynamiques sur le marché de l'habitat

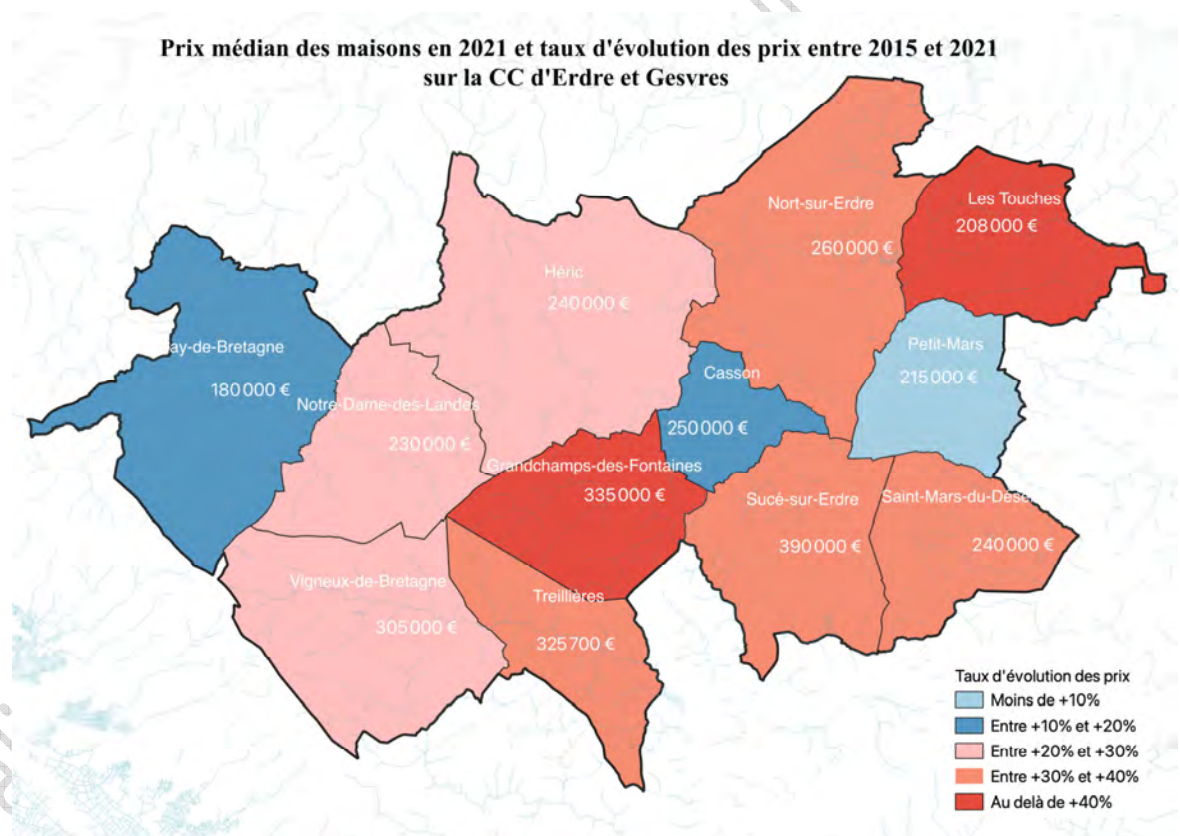
Un marché de l'immobilier dynamique, porté par les biens « anciens ».
Une hausse des prix qui rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile, voire impossible pour les primo-accédants à revenus moyens.

- **Le marché de l'immobilier est dynamique**, porté par les biens « anciens ». Les ventes de biens immobiliers se maintiennent à un niveau compris entre 700 et 800 depuis 2017 avec une majorité de maisons. On constate néanmoins une baisse des ventes de terrains à bâtir, qui précède d'une année la baisse de la production neuve: - 30% entre 2017 et 2020.



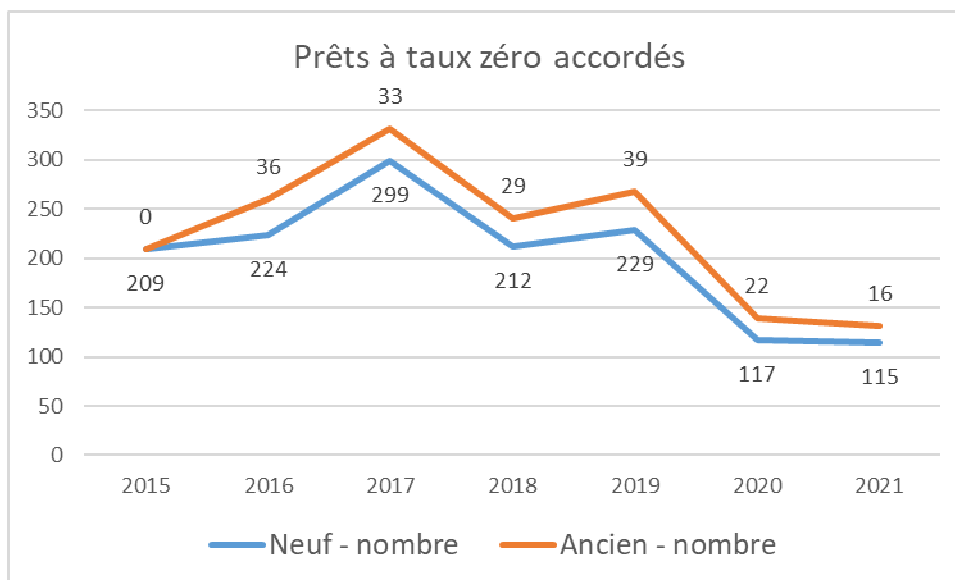
○ Des prix en forte hausse

Le prix médian d'une maison est passé de 200 000 € à 270 000 € entre 2013 et 2021 (+32%) avec des disparités importantes entre communes : de 180 000 € à Fay-de-Bretagne à 390 000 € à Sucé-sur-Erdre. Le prix médian des terrains à bâtir est quant à lui passé de 67 500 € à 85 000 € (+26%), celui des appartements de 160 000 € à 195 000 € (+22%)



○ Un marché de moins en moins accessible aux primo-accédants

Le nombre de PTZ accordés a subi une baisse, tant pour l'ancien que pour le neuf, et ce malgré la hausse des transactions : 538 PTZ entre 2019 et 2021, soit 36% des logements commencés sur la période, contre 42% sur la 1^{ère} période du PLH (2015-2018). Seulement 15 logements en location-accession PSLA commercialisés entre 2019 et 2021, contre 72 entre 2015 et 2018.



➤ BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES AU COURS DU PLH

RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLH2 :

1. Diversifier l'offre de logements destinée aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement sur le territoire, en raison des conditions actuelles du marché.
2. Améliorer la qualité de l'habitat, pour un meilleur confort de vie des ménages, réduire leurs charges et préserver les ressources.
3. Répondre aux besoins en hébergement et en logement de ménages qui, en raison d'une situation sociale, familiale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas de solution adaptée dans le parc de droit commun.

Ces grandes orientations étaient déclinées en un programme de 12 actions à mener pendant la durée du PLH.

❖ Orientation 1 - Diversifier l'offre de logements

○ **Portage de foncier à vocation d'habitat**

15 acquisitions entre 2015 et 2021, dont 11 PAF CCEG (2,6 M€) et 4 AFLA (Agence Foncière de Loire-Atlantique). Adhésion à l'Etablissement Public Foncier pour acquisitions futures à la demande des communes.

○ **Développement du parc locatif social**

Dispositif de subventions pour les opérations qui le nécessitent : petites opérations < 4 log, démolition / reconstruction, acquisition/amélioration, baux à réhabilitation : 297 log aidés (662 000 €). Insertion dans le PLUI (OAP) de parts de locatifs sociaux à réaliser dans les opérations d'ensemble.

○ **Soutien à l'accession sociale à la propriété**

Dispositif de subvention à l'accession sociale PSLA (3 ou 4 000 € / log) : 87 log aidés (284 000 €) entre 2015 et 2021. Aide aux opérations en Bail Réel Solidaire : délibération en 2022 créant une subvention de 5 500 € / log.

○ **Créer les conditions du développement d'un parc locatif privé**

2015 à 2017 : obtention du classement en B2 de 7 communes tendues puis de l'agrément au dispositif Pinel (incitation fiscale à l'investissement locatif). Intégration de logements PLS (locatif « privé » conventionné avec plafond de ressources et loyer plafonné) dans les opérations.

○ **Accompagnement des communes dans les opérations d'habitat**

Depuis 2021, dans le cadre de l'accompagnement à « l'ingénierie urbaine » par le service Aménagement de la CCEG : conseil et avis aux communes qui les sollicitent sur la programmation au sein des opérations de promoteurs ou d'aménagement qu'elles engagent ou que des aménageurs privés leur présentent (locatif social / accession sociale / accession libre / locatif privé).

❖ Orientation 2 – Améliorer la qualité de l’habitat existant

○ **Mise en œuvre de 2 Programmes d’Intérêt Général (PIG) de 2014 à 2019 (5 ans) puis de 2020 à 2023 (4 ans)**

Pour permettre aux propriétaires à revenus modestes et très modestes de bénéficier d’un accompagnement gratuit de leur projet de rénovation énergétique, d’adaptation à la perte d’autonomie (séniors, handicapés) ou de rénovation lourde + dispositif de subventions pour financer leurs travaux. Prestataire SOLIHA (coût marché ingénierie sur 7 ans) : 611 000 €.

503 logements aidés entre 2015 et 2021 (380 000 € accordés), dont 298 pour rénovation énergétique, 189 pour adaptation / accessibilité, 8 pour rénovation lourde (logements « indignes ») et 8 bailleurs pour logement conventionné.

○ **Création de SERENHA, Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE)**

Créée en 2017 (service Développement durable), rattachée au service Habitat à partir de 2021.

Accompagnement gratuit des propriétaires (non éligibles au PIG) dans leurs projets de rénovation énergétique (conseil, évaluation énergétique des logements, accompagnement dans les demandes de subventions – Ma Prime Rénov’, conseils sur le solaire thermique et photovoltaïque, etc. Accompagnement en régie (2 techniciens CCEG).

494 projets de rénovation énergétique accompagnés entre 2017 et 2021

○ **Mise en œuvre d’une convention pour signalement et traitement des logements locatifs présumés non-décents**

Conventions avec SOLIHA à partir de 2017, pour faire suite aux signalements reçus dans les communes (diagnostic décence, médiation locataire / propriétaire, préconisation de travaux, accompagnement des maires dans les procédures).

32 signalements traités entre 2017 et 2021

❖ Orientation 3 – Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de ménages

○ **Création de 2 résidences habitat jeunes (40 logements)**

Etude sur les besoins en logements pour les jeunes en 2016/2017 avec l’URHAJ.

Accompagnement des projets à Nort et Treillières, subvention de la CCEG à hauteur de 650 000 €, livrés fin 2022.

Création d’un comité de suivi local des résidences.

○ **Extension / rénovation de 2 aires d’accueil (Nort et Treillières)**

De 2021 à 2023 : 10 emplacements supplémentaires créés + rénovation en cours des 4 emplacements existants de Treillières

○ **Réalisation d’une étude sur l’habitat des séniors**

Outre le volet adaptation de l’habitat au vieillissement du PIG pour ceux qui souhaitent continuer à vivre chez eux (189 logements aidés), réalisation en 2021/22 d’une étude sur l’habitat intermédiaire des séniors pour connaître les besoins, dégager des pistes quant aux solutions à déployer, leur forme (villages séniors ? habitat intergénérationnel ? ou autres...), leur localisation.

○ **Développement d’un parc de logements pour ménages en grande difficulté sociale**

Accompagnement à la création de 4 nouveaux logements temporaires avec accompagnement social depuis. 18 logements au total dans la CCEG et 1 logement de secours pour sans-abris.

ET DEMAIN... ?

- **Des prix immobiliers très élevés et un marché « sous pression »**, avec des conséquences déjà tangibles sur la capacité des ménages à revenus modestes et moyens à trouver sur le territoire un logement en location ou à y accéder à la propriété ...
- **Les conséquences à anticiper de la loi climat et résilience et son objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, et les solutions à élaborer pour maintenir la capacité des opérateurs immobiliers et des collectivités à produire des logements abordables en renouvellement urbain...
- **Un potentiel de développement du parc locatif social fortement remis en question du fait de la hausse des coûts de construction** (prix des matériaux, foncier), des fonds propres des bailleurs sociaux limités, de la hausse des taux d’intérêts des emprunts du locatif social adossés au livret A, etc.), alors que la demande augmente fortement ...
- **Des projections démographiques qui annoncent un ralentissement de la croissance démographique et un vieillissement de la population**, qui nécessitera de développer une offre de logements en adéquation avec les besoins...

- **La question toujours plus centrale et d'actualité (réchauffement climatique, crise énergétique) de la rénovation énergétique, qu'il faudra continuer d'accompagner...**

L'élaboration en cours du futur PLH sera l'opportunité d'affiner le diagnostic, de préciser les enjeux auxquels l'habitat en Erdre & Gesvres doit et devra faire face et de proposer les actions à même d'y répondre.

Laurence GUILLEMIN s'enquiert du taux d'occupation des foyers de jeunes travailleurs.

Thierry CHEVALLIER, responsable du service habitat, précise que l'ouverture des résidences Habitat Jeunes, initialement prévue en septembre, a été reportée à décembre 2022. Malgré une très forte demande au cours de l'été, dix des vingt logements de Nort-Erdre sont occupés. Il est probable que les jeunes ont trouvé une solution alternative. Inversement, la résidence de Treillières est quasiment pleine, alors que seules trois demandes avaient été déposées. Le comité de suivi dressera un profil des jeunes hébergés.

Philippe MENARD, directeur de l'aménagement, ajoute que le taux moyen d'occupation des résidences Adelis est de 95%.

Les résultats sur l'amélioration de l'habitat sont satisfaisants. En revanche, l'objectif central n'est pas atteint malgré les actions à destination des publics spécifiques, et il est certain que l'objectif de 20 % ne sera jamais atteint puisque les bailleurs n'ont plus les ressources. Désormais, la population dont le revenu est inférieur à 4 000 € par mois est exclue du territoire de l'intercommunalité. L'enjeu du PLH sera d'inverser la tendance, si tel est l'objectif de la CCEG. En l'absence d'investisseurs privés, le locatif privé est quasiment inexistant, avec pour conséquence de fortes tensions sur le logement social, et le dispositif Pinel n'a pas réellement apporté de progrès. La CCEG répond très mal ou très peu à la diversité de l'offre, à destination des seniors alors que l'augmentation de cette population s'accélère, mais également des personnes seules puisque la production est en majorité constituée de maisons.

Le Président partage ce constat. Les solutions pour y remédier sont extrêmement complexes et reposent sur un choix politique qui sera abordé dans les mois à venir.

Philippe EUZENAT s'enquiert d'éventuelles réhabilitations de logements communaux. Bien que les communes ne soient pas bailleur social, la réhabilitation a une dimension sociale et contribue au parcours résidentiel de l'habitant.

Thierry CHEVALLIER précise que tant que les bailleurs sociaux assuraient la production de logements, les communes ne pouvaient plus construire avec des financements de l'État fléchés vers le logement social. La commune des Touches dispose de logements qui nécessitent une rénovation énergétique mais elle se heurte à l'absence de subventions de l'État. La commune d'Héric a vendu son parc à un bailleur social qui a financé les travaux. La commune de Notre-Dame-des-Landes a pris l'initiative d'acheter sur ses fonds propres un logement mitoyen de celui dont elle était propriétaire et a confié la réhabilitation et la gestion du bail à SOLIHA. Ces opérations permettent de créer du logement social et sont préférables à des communes propriétaires louant directement à des particuliers.

Philippe EUZENAT confirme que la production de logement n'est pas le cœur de métier des communes mais elles sont à la recherche de financements. Bien qu'il ne s'entende pas au sens strictement juridique, le caractère social existe, notamment lorsqu'elle œuvre à conserver ses habitants dans leur parcours de vie. La CCEG pourrait soutenir les communes dans leurs réhabilitations puisque l'État s'est désengagé.

Thierry CHEVALIER remarque que l'offre ne sera pas nouvelle si la commune est déjà propriétaire.

Philippe EUZENAT répond que les logements ne seront pas toujours occupés.

Thierry CHEVALIER ajoute que le nombre de logements communaux est très faible.

Sylvain LEFEUVRE relève plusieurs signaux d'inquiétude (la baisse des agréments locatifs sociaux, la hausse des coûts, le marché inaccessible aux primo accédants, etc.). Les élus ont très peu de solutions, à l'exception de la mobilisation des conseils communaux pour construire de manière plus dense que prévu ou réactiver les fonciers communaux. S'emparer du sujet dès maintenant serait opportun puisque le délai est au minimum de quatre ou cinq ans. Le bilan du PLH permet d'en prendre conscience.

Philippe MENARD précise que l'EPF a redéfini sa stratégie en faveur de la minoration foncière, qui consiste à acheter pour le compte d'un individu et lui revendre moins cher à condition de produire du logement social. Il est certain que les élus doivent reprendre la main en partie sur l'aménagement. La situation actuelle résulte de la construction de 99 % des logements par des promoteurs privés, dont la logique est de dégager un bénéfice.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE le bilan du PLH 2015 – 2021 présenté, avant sa transmission pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.**

▪ Modification du règlement de la prime aux matériaux biosourcés

Présentation par Philippe EUZENAT en l'absence de Patrick LAMIABLE

Par une délibération du 11 mai 2022, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une prime aux matériaux biosourcés en faveur des particuliers réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Cette prime vise à inciter au recours aux isolants biosourcés, par compensation du surcoût qu'ils représentent pour les propriétaires, estimé à + 10 à 25 % par rapport aux isolants conventionnels.

Les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de la prime sont les suivantes :

- Le logement : résidence principale (propriétaires occupants ou bailleurs privés) – les logements vacants ou résidences secondaires pourront en bénéficier, sous réserve de devenir une résidence principale après travaux.
- Rénovation énergétique globale accompagnée dans le cadre de la plateforme SERENHA (conseiller énergie CCEG ou PIG SOLIHA).
- Travaux réalisés par une entreprise qualifiée RGE.
- Matériaux subventionnables : isolants sous formes de laine, panneaux, rouleaux ou vrac (bois, ouate de cellulose, chanvre, lin, textile recyclé, liège, paille, etc), menuiseries bois ou bois-aluminium (uniquement en remplacement d'une menuiserie simple vitrage), enduits de correction thermique biosourcés pour la rénovation du bâti ancien (ex : chaux-chanvre).

Le montant de la prime, calculé à partir du type de matériau utilisé et de la surface pour les isolants et forfaitaire pour les menuiseries, est plafonné à 4 000 € par logement.

Au 1^{er} février, après 9 mois de mise en œuvre, 31 subventions ont été accordées, pour un montant total de 49 248 € (1 588 € / logement).

Il apparaît aujourd'hui pertinent d'adapter les critères d'attribution de cette aide, en l'ouvrant, outre aux menuiseries bois et bois-aluminium, à toute menuiserie mixte composée majoritairement d'un matériau biosourcé (ex : bois-PVC).

Patrice PINEL remarque que les artisans RGE pour installer des isolants sont peu nombreux alors que le matériau paraît simple, et s'enquiert de la contrainte de ce critère.

Thierry CHEVALLIER répond que l'aide de l'État est conditionnée à la certification RGE.

Patrice PINEL précise que la prime étant accordée par corps de métier, il est possible de la percevoir pour le chauffage et de solliciter une entreprise non certifiée pour l'isolant. Ce type de montage est fréquent.

Philippe EUZENAT ajoute qu'elle ne vient pas en complément d'une prime d'État.

Thierry CHEVALLIER précise que dans la plupart des cas, elle s'ajoute à Ma prime Rénov'.

Philippe EUZENAT remercie de la remarque.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE cette modification et APPROUVE le règlement modifié de la subvention aux matériaux biosourcés annexé.**

3. Développement Durable

Vice-président Patrick LAMIABLE

▪ Présentation du rapport annuel de Développement Durable 2022

En l'absence de Patrick LAMIABLE, Pamela MENARD, Responsable du Pôle Développement Durable, présente le rapport.

Cadre réglementaire

En vertu de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le cadre réglementaire précise que le rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de tous les êtres humains et les modes de production et de consommation responsables :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Le décret d'application prévoit que ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des actions, politiques publiques et programmes au regard des cinq éléments de méthode du développement durable que sont la participation de la population, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation et l'amélioration continue.

Un outil d'évaluation et d'aide à la décision

Reposant sur un ensemble de données et d'indicateurs, le rapport sur la situation en matière de développement durable établit un bilan annuel de l'action intercommunale. Il permet d'avoir une vision globale de l'activité de la communauté de communes et de disposer d'une évaluation de son impact en termes de développement durable.

Il permet de rendre compte de l'action communautaire, de pouvoir débattre des choix politiques sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable afin de proposer, si nécessaire, de nouvelles perspectives et de fixer les priorités budgétaires.

Rappel des objectifs chiffrés votés en 2019 dans la Stratégie DD et le PCAET

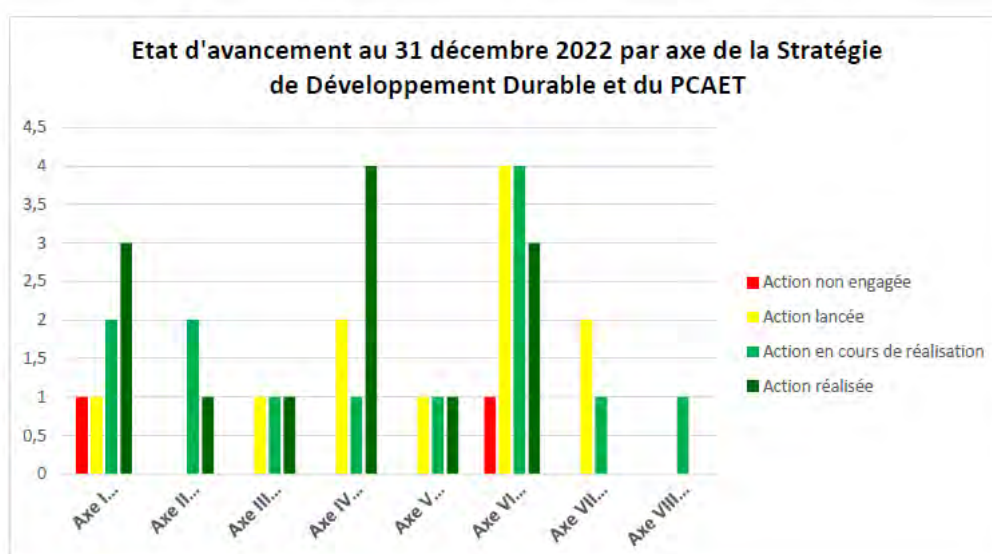
<i>Objectifs chiffrés du PCAET D'Erdre et Gesvres (*année de référence 2010)</i>	2030	2050
Baisse des émissions de Gaz à effet de serre* par habitant	-34%	-55%
Baisse des émissions de polluants atmosphériques*	-39%	/
Baisse des consommations d'énergie* par habitant	-29%	-49%
Part de la production d'énergies renouvelables sur la consommation d'énergie du territoire	18%	34%

Etat d'avancement des 39 actions de la Stratégie DD fin 2022 (deuxième année de mise en oeuvre du plan d'actions)

Programme d'actions voté en décembre 2019 pour une durée de 6 ans (2019-2024).

Très bonne dynamique :

- 33% d'actions déjà réalisées (13 sur 39)
- 33% d'actions en cours de réalisation (13 sur 39) qui sont à un stade de réalisation assez avancé (taux de réalisation de l'action à 50% et plus, ce qui signifie qu'au moins la moitié de l'action a été réalisée)
- 29% d'actions lancées (11 sur 39), qui sont à un stade de démarrage de l'action
- 5% d'actions non engagées (2 sur 39)



Evaluation obligatoire à mi-parcours au bout de 3 ans (en cours de finalisation)

- Participation à un groupe de travail animé par l'Etat sur l'année 2022
- Etat d'avancement des actions réalisées en 2022

- Travail de recueil des indicateurs de résultats et analyse des données d'émissions de GES, de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables : EN COURS

2023 : Réunion du Comité de suivi Stratégie DD et PCAET à venir pour présenter les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

Objectif : présenter l'évaluation du plan d'actions et de ses résultats au regard des objectifs fixés en 2019, et en fonction des résultats, d'ajuster le programme d'actions pour les 3 années restantes

Composition du COSUI :

- Elus communautaires (VP thématiques en lien avec la Stratégie DD) et élus communaux
- Partenaires Institutionnels : Région, Département, DDTM, ADEME, SYDELA
- Associations : Air Pays de Loire, CD Erdre et Gesvres

Missions du COSUI : Garant de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie DD

Réunions du Réseau DD :

Pas de commission DD mais 1 Réseau :

Composition : un binôme élu / agent par commune

Animation : Pôle DD de la CCEG

Objet :

- Lieu d'échanges, de partage d'idées et d'expériences entre les communes.
- Lieu privilégié de coopération entre les communes et la CCEG et entre communes (réflexion sur des démarches mutualisées)

5 réunions du Réseau DD en 2022 qui ont permis de :

- Travailler des projets de manière transversale, sur différentes thématiques avec des élus et agents de différents services (Développement Durable, Energie, Habitat, Déchets, Mobilité, Biodiversité...).
- Favoriser le travail collaboratif entre communes, ainsi qu'entre les communes et la CCEG (énergie, déchets, biodiversité...)
- Expérimenter de nouvelles méthodologies de travail (co-développement et outil « roue des modes de vie » de TES pour l'atelier mobilité) et d'innover sur le plan de la sensibilisation et de la formation des élus et agents, à travers l'organisation d'une Fresque du Climat.

Zoom sur 2 actions phares en 2022, en termes de DD

1. Projet Alimentaire de Territoire (action de la Strat DD)

- Bilan du premier Projet Alimentaire de Territoire 2018-2022
- Engagement dans un PAT 2 : signature de deux nouvelles conventions en mars 2022
- Continuité du premier programme avec un élargissement à des actions orientées grand public, dont le lancement en 2022 du Défi « Foyers à Alimentation Positive », animé par le Groupement des Agriculteurs Bio de Loire-Atlantique (GAB 44)

2. Concertation Déchets

- Appel à volontaires en décembre 2021 pour constituer un groupe consultatif citoyen.
- Recrutement de deux structures spécialisées dans la concertation citoyenne autour de la question des déchets et de l'environnement
- Concertation qui s'est déroulée à travers six réunions/ ateliers entre mai et octobre 2022
- 21 propositions autour de 7 grandes thématiques suivantes
- Les élus ont décidé de retenir la plupart des préconisations proposées par le groupe et de les intégrer dans la stratégie 2023-2030

Eco-exemplarité de la CCEG en 2022

❖ Maitrise des consommations énergétiques

- Travail mené dans le cadre de réunions conjointes des Réseaux DD et Energie d'Erdre et Gesvres : **actions de sobriété à mener par les collectivités sur le patrimoine public** (bâtiments, chauffage et éclairage public) + **actions de sobriété à mener auprès des citoyens**, avec une action phare, **le calendrier des éco-gestes**
- **Constitution d'un groupe sobriété énergétique en interne, composé d'une vingtaine d'agents** : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre des actions et élargissement à venir sur d'autres thématiques : sobriété numérique, déplacements...
- **Mobilité durable**
- **Plan de Déplacement Administration**, dans le cadre de la démarche PDIE Erette Gand'Haie

- Défi mobilité : **47 agents** de la CCEG ont participé en testant différents modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (vélo, bus, covoiturage...).
- Première année de fonctionnement du Forfait Mobilité durable

❖ **Accessibilité et handicap**

- Travaux de mise en **accessibilité** (en régie), actions de sensibilisation, mise à jour de la liste des ERP accessibles

❖ **Réduction des déchets**

- **Compostage** des biodéchets, **état des lieux** sur l'ensemble des bureaux pour dresser un bilan des équipements mis à disposition des agents, diverses **formations** organisées

❖ **Clauses sociales dans les marchés publics**

- **17 032 heures réalisées** (sans les données de décembre 2022), 84 bénéficiaires, 39 entreprises

❖ **Démarche globale pour faciliter la mise en oeuvre du projet de territoire et des ambitions transversales autour des transitions, des solidarités et de la participation citoyenne**

- Réorganisation de l'administration communautaire en 2022 afin de disposer d'une organisation technique en cohérence avec le projet politique avec la création d'une **direction « Transitions, Coopération et Solidarités »** autour des trois ambitions transversales du projet de territoire
 - Organisation de différents séminaires en 2022 (agents ; VP ; VP & agents)
- Création d'un **service Coopération avec la société civile** au sein de cette nouvelle Direction pour accompagner la coopération entre les acteurs publics et la société civile dans la mise en oeuvre des politiques publiques

- **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND CONNAISSANCE du rapport de développement durable 2022.**

4. Finances – Politiques contractuelles

Vice-président Chrystophe PABOIS

▪ **Rapport d'orientation budgétaire 2023**

Le contexte général est marqué par la poursuite de la reprise économique sur fond d'incertitude accrue et un arbitrage très complexe en raison de l'instabilité géopolitique mondiale. Les pays de la zone euro ont connu une inflation record mais le taux en France est le plus faible d'Europe, avec une estimation de 5,4 % pour l'année 2022. Le ralentissement de la croissance se poursuit, avec un positionnement autour de 2,6 %. Le marché du travail demeure sous tension. Le taux de chômage, stable depuis un an, s'établit à 7,1 % au dernier trimestre 2022. Après avoir atteint en 2020 un niveau record de - 8,9 % du PIB, le déficit public annuel devrait atteindre 5 % du PIB.

Le projet de Loi de finances 2023

L'État maintient la suspension des mécanismes d'encadrement mis en place lors de la crise Covid, en particulier la règle de fixer de le déficit à 2 % du PIB. Les hypothèses de base prévoient :

1. Un ralentissement de la croissance en 2023, avec + 1 %, en net recul par rapport aux années précédentes dans le contexte le plus positif ; le risque de rester à 0 %, voire de connaître une récession, n'est pas exclu.
2. Une évolution des prix estimée à + 4,3 %.

Cette hausse devrait être soutenue par :

- l'accélération en cours des salaires liée à la tension sur l'activité économique et les difficultés de recrutement
- les hausses décidées du prix du gaz et de l'électricité
- la dépréciation de l'euro par rapport au dollar (-11% depuis fin 2021) qui continuera de tirer vers le haut les prix des produits importés
- la poursuite de la diffusion des hausses de coûts de production aux prix à la consommation alimentaires et de services

Le rapport économique social et financier souligne que ces hypothèses sont soumises à de forts aléas, dont :

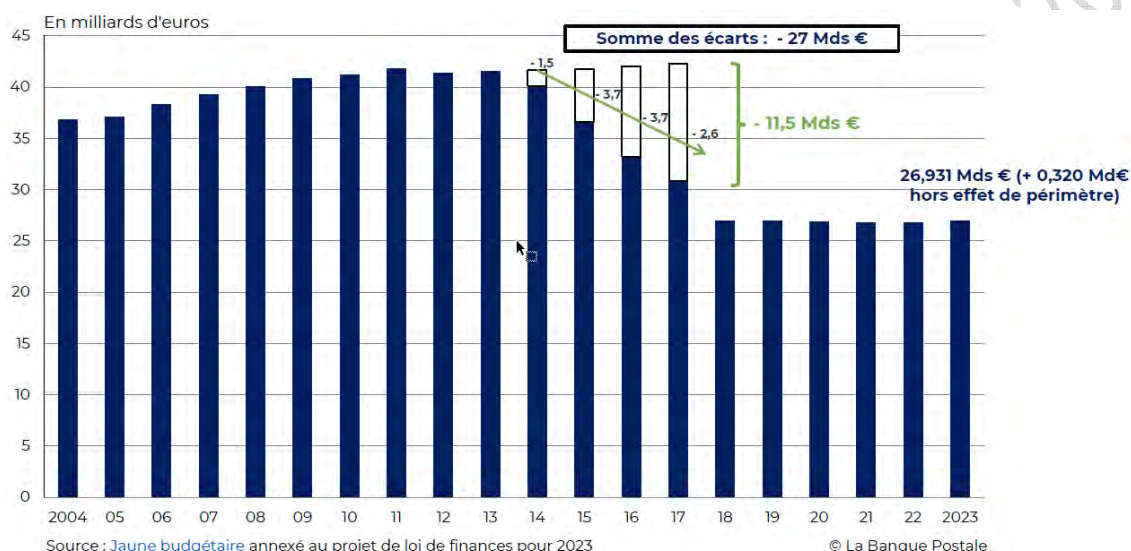
1. L'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences
2. Le scénario international sous-jacent d'un atterrissage sans heurts pour la majorité des grands pays partenaires de la France
3. L'évolution de la situation sanitaire

4. La France et l'Europe connaissent un reflux de la pandémie depuis un an mais un nouveau variant n'est pas exclu et des pays sont encore en grande difficulté pour gérer la situation, en particulier la Chine.
5. Une baisse plus marquée du taux d'épargne des ménages
6. L'augmentation du taux du livret a engendré une forte épargne (9 milliards pour le mois de janvier 2023).
7. Un redressement plus rapide des exportations françaises, qui soutiendrait l'activité
8. La hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, qui pourrait freiner l'activité économique.

La revalorisation des bases d'imposition a atteint un niveau inédit, avec + 7,1 %.

L'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement se monte à 26 612,0 M€, en baisse de 186,1 M€ par rapport à 2022. Toutefois, elle a été majorée de 320 M€ à destination principalement des communes rurales (200 M€).

Dotation Globale de Fonctionnement :



A périmètre constant, la DGF est stable mais compte tenu de l'évolution des prix hors tabac (+4,3%), le pouvoir d'achat de la DGF continue de diminuer.

Le projet de loi de finances poursuit la réforme des critères de répartition mise en place en 2021, qui se lit sur plusieurs années, avec une correction dégressive jusqu'en 2027. Le potentiel fiscal est lié à la suppression de la taxe d'habitation et à la réforme des valeurs locatives foncières et des locaux professionnels. Sans nouvelle réforme des modes de calcul ou d'éligibilité d'ici 2029, une baisse progressive du FPIC serait appliquée pour le territoire d'Erdre & Gesvres à compter de 2025. Une sensibilisation de ses représentants à l'Assemblée nationale et au Sénat aux effets négatifs de la réforme pour tout le département est souhaitable et souhaitée, d'autant que certaines communes du territoire perdront un certain nombre de recettes à moyen terme, non seulement en raison de la réforme mais également des effets de seuil liés au passage à 10 000 habitants.

La suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour soutenir la compétitivité des entreprises, tout en poursuivant la politique d'allègement fiscal, s'applique aux collectivités dès 2023, avec une réduction de 50 %. En conséquence, le plafonnement du CET sera abaissé en 2024 à un taux de 1,25 %.

Sur le principe de garantie de l'autonomie financière des collectivités, la disparition de la CVAE sera compensée par l'affectation d'une fraction de TVA nette de l'année, qui sera déterminée de la façon suivante :

$$\text{Moyenne}_{2020-2023} = \frac{(\text{Produit CVAE}_{2020} + \text{produit CVAE}_{2021} + \text{produit CVAE}_{2022} + \text{produit CVAE}_{2023})}{4}$$

Un dispositif de répartition de cette fraction tiendra compte de l'attractivité et du dynamisme du territoire mais à ce jour, les modalités d'application ne sont pas parues.

Suite aux dernières réformes, le reversement de la TVA à l'État sera de 25 % (vs 51 % en 2021). La perception de la TVA devient la première recette fiscale des collectivités. L'État prévoit une augmentation de 5,5 % des impôts en 2023, en raison de la reprise post-Covid.

Les autres dispositions du projet de loi de finances sont les suivantes :

- la mise en place de dispositif de filets de sécurité pour aider les collectivités les plus impactées par les hausses d'approvisionnement et de dépenses de personnel.
- la mise en place d'un bouclier tarifaire face à l'inflation.
- les dotations de soutien à l'investissement local.
- la création d'un fonds vert, doté de 2 Mds € d'autorisation d'engagement pour 2023, pour soutenir des projets de performance environnementale, d'adaptation des territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.
- la péréquation verticale, en hausse de 290 M€ en 2022.
- la péréquation horizontale, constante depuis 2020.
- le fonds de compensation à la TVA.

2022, Nouvelle donne : une préparation budgétaire contrainte

Suite à l'adoption du projet de territoire, la proposition de déclinaison du plan d'actions 2022-2026 a été faite :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Investissement	Dép	3 894	7 437	12 301	8 174	10 219	15 174	8 398	65 597
Investissement	Rec	1 741	1 520	1 838	5 559	3 445	3 037	5 146	22 286

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Fonctionnement induit : 011 charges générales	34	223	148	211	299	915
Fonctionnement induit : 012 charges de personnels	0	110	110	112	114	446
Fonctionnement induit : TOTAL	34	333	258	323	414	1 361

Fonctionnement induit : 70 facturations	0	5	5	5	40	55
Fonctionnement induit : 74 Subventions	0	50	30	30	30	140
Fonctionnement induit : 75 Locations	0	24	40	67	119	250
Fonctionnement induit : TOTAL	0	79	75	102	189	445

charges induites nettes à financer sur fonds propres	34	254	183	221	225	916
---	-----------	------------	------------	------------	------------	------------

Dès le DOB 2022, Nécessité de faire des arbitrages budgétaires entre 300k€ et 500 k€

Pour le vote du budget primitif

- 1- Les économies budgétaires faites : 352k€ sur les dépenses intercommunales, 148k€ sur la DSC SDAEP
- 2- Etudier la possibilité de mettre en place la taxe Gemapi.

Les chantiers lancés concernant la réflexion sur l'effort collectif et les relations financières « CCEG – communes »

- L'évaluation de la mutualisation pour définir une trajectoire organisationnelle fonctionnelle et financière efficiente
 - Maintien de l'enveloppe maximum 833k€ actualisée de l'inflation,
 - Baisse des taux de soutien quand l'enveloppe maxi est atteinte,
 - Aucune création de nouveau service commun,
 - La mise en place de nouvelle mutualisation en dehors du dispositif DSC.
- La gestion de l'Informatique mutualisée (logiciels mutualisés, fibre optique....)
 - Poursuite de la réflexion de mutualisation de l'infrastructure et des modalités de financement,
 - Déclinaison du plan d'actions pour la sécurité des systèmes après audit par l'ANSSI
 - Réflexion possible sur la remise en cause du financement par la CCEG de logiciels mutualisés pour des compétences spécifiques des communes.
- L'utilisation des futurs plans triennaux de fonds de concours.
 - Aucune décision prise sur les modalités d'affectation et d'utilisation

2022, un contexte économique et financier très mouvant

De nouvelles contraintes financières

- Crise énergétique et inflation,
- Augmentation de la valeur du point indiciaire de la Fonction publique,

- Augmentation de la contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours,
- Nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des équipements aquatiques.

L'actualisation de la prospective financière confirme l'effet ciseau accentué sur nos ratios financiers.

- En fonctionnement : 1,1 millions €

Dans l'attente du travail sur les économies et arbitrages, instauration adoptée de la taxe GEMAPI pour 2023(500k€ pour financer 70% des dépenses nettes de la compétence),

- En investissement : 6 millions

2022-2023 : Engagement d'une démarche collective pour faire les bons choix

Objectifs : garantir le développement des 13 collectivités, répondre aux besoins des habitants et des entreprises et relever les défis environnementaux.

➤ La priorisation du projet de territoire et la détermination des arbitrages

Un premier classement a été fait en fonction du caractère obligatoire de certains projets lié à une contrainte réglementaire ou contractuelle (partenaire financier, convention avec une chambre consulaire...).

Les projets intégrés à cette catégorie sont exclus des arbitrages.

Pour les autres projets, une ventilation a été opérée en fonction :

- Du niveau de priorité au regard du projet de territoire.
- De leur accessibilité financière.

Attribution de bonus en fonction :

- De la connaissance actuels des besoins,
- Du caractère innovant,
- De l'aspect coopératif du projet.

➤ Les Orientations prises par les Vice-présidents le 20 janvier 2023

Pour les projets obligatoires et les besoins de postes

- Pendant la durée du mandat, pas de prise de compétences hors obligation réglementaire,
- **Objectif de Rester à effectif constant** sauf si nécessité de pour répondre à une obligation réglementaire. Cela ne concerne toutefois pas les services mutualisés,
- En cas de besoins de personnel hors obligation réglementaire, **la réflexion sur les postes doit être corrélée à la réflexion sur les projets politiques,**
- **Réaffirmation du rôle du Bureau communautaire** pour discuter en commun des besoins d'arbitrage sur les postes,
- **Prendre en compte l'impact** des projets menés **sur les services ressources et les adapter en conséquence,**
- Au moment du départ d'un agent, **avoir une réflexion sur l'organisation du service avant de recruter** (lorsque cela est possible et qu'il n'y a pas d'urgence à recruter pour maintenir un service).

➤ Une prospective financière simplifiée du Territoire « Communes-CCEG »

- **Avoir une connaissance commune de la situation rétrospective du territoire**
- **La réflexion sur l'actualisation des flux** financiers entre les Communes et la CCEG nécessite d'avoir une connaissance partagée de la situation financière rétrospective et prospective du territoire
Ce travail s'est appuyé sur des entretiens conduits par Ressources Consultants Finances avec chaque maire, adjoint aux finances et DGS.

- **Partager les tendances financières des projets de mandats**

Le constat : Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) plus élevé que celui réalisé entre 2014 et 2022 tant pour les communes que pour la CCEG (hors arbitrages et priorisations en cours)

Les hypothèses individuelles retenues et consolidées pour les produits de fonctionnement :

- Des baisses de DGF attendues pour certaines communes, dans des proportions variables selon les communes, à cause de la réforme des critères de répartition des dotations (cf PLF 2023)et des effets de seuils de population lié au passage à plus de 10 000 habitants
- Des choix en matière d'évolution de taux de fiscalité différenciés selon les communes selon les besoins ou les volontés exprimées à ce jour
- Un recul progressif des droits de mutation (DMTO) en lien avec le tassement du marché immobilier.
- Des dynamiques des bases de FB (communes), et dans une moindre mesure de TVA (CCEG), élevées entre 2023 et 2025 en lien avec l'inflation prévue à moyen terme, et hors hypothèse de récession économique.

- Stabilité en valeur des reversements CCEG en fonctionnement, et maintien des Fonds de Concours aux communes (deux fois 1,5 M€) dans le PPI
- Une potentielle baisse progressive du FPIC à compter de 2025

L'incidence sur les ratios financiers pour la CCEG

- L'effet de ciseau en fonctionnement, amorcé depuis 2020, s'accroît en 2023 pour la CCEG.
- La CCEG peut financer son investissement 2023 avec sa trésorerie mais devra recourir à un nouvel emprunt en 2026.
- L'Épargne Nette reste positive mais diminue fortement et rapidement pour la CCEG.
- L'incidence sur les ratios financiers pour les communes
- Prises globalement, les communes ne parviennent pas à redresser fortement leur excédent brut courant. Après 2026, sous l'effet des fortes baisses de dotations attendues, l'effet de ciseau communal redémarre.
- Les communes accroissent également, mais plus progressivement, leur stock de dette.
- L'épargne nette des communes, prises dans leur ensemble, se maintient globalement, mais les pertes parfois très importantes de ressources DGF à l'horizon 2028-2029 et pour des grandes communes la conduisent globalement très bas

Les enseignements de la projection

Le territoire continue d'investir fortement mais fait face, tant au niveau communal qu'intercommunal à la montée en puissance des charges de fonctionnement liée notamment aux services créés par le passé sous la pression de la hausse démographique et des attentes de la population

Dans les années qui viennent, et malgré la poursuite de l'accroissement de la population, des effets de bord sont à craindre sur les dotations des communes et de la CCEG (DGF et FPIC).

Si globalement les PPI (qui continuent à progresser) sont « finançables », ce serait au prix :

- d'une poursuite de la dégradation des marges communales et surtout intercommunales,
- de la progression de l'endettement à chaque niveau,
- d'une poursuite de la hausse des taux communaux, d'ores et déjà envisagée par certaines communes, sur une assiette fiscale « ménages » désormais réduite à la seule taxe foncière.
- La projection réalisée montre que la CCEG « sort des clous » fixés pour :
- Maintenir une épargne nette annuelle stabilisée de l'ordre de 1,6 M€ à l'horizon 2026/27,
- Maintenir un délai de désendettement inférieur à 6 ans à l'horizon 2026/27.

La seule réduction du volume du PPI communautaire réalisé entre 2023 et 2026, ne suffirait pas à atteindre ces deux cibles.

Pour y parvenir, il faudrait mobiliser de nouvelles marges en fonctionnement, de l'ordre de 600 à 800 K€ :

- Soit par de nouvelles ressources l'augmentation de la fiscalité communautaire : la Cotisation Foncière des Entreprises dans des proportions fortement encadrées, la taxe sur le Foncier Bati librement mais qui constitue un levier partagé (et dont certaines auront besoin) avec les communes.
- Soit par la réduction des charges de fonctionnement,
- Soit par la réduction du flux de DSC qui alimente les budgets communaux,
- Soit par une révision des politiques publiques communautaires, traduite dans les charges de fonctionnement, permettant une réduction de la voilure budgétaire,
- Soit par un partage des efforts ci-dessus,
- Soit par révision des ratios communautaires cibles

➤ Les orientations issues du Séminaire « Maires-Vice-présidents » du 26 janvier 2023

- la nécessité de faire choix est partagée par tous.
- L'effort doit être collectif mais il est important de ne pas opposer les politiques communales et intercommunales dans un souci de dynamique globale du territoire.
- Après avoir réalisé des équipements structurants sur le précédent mandat, le champ d'interventions de la CCEG, nécessite plus de moyens sur le fonctionnement notamment en termes d'ingénierie que sur l'investissement. Ce rôle spécifique de l'intercommunalité pose la question de l'adaptation des indicateurs sur lesquels on construit la prospective qui sont plus adaptés à une collectivité qui investit qu'à une collectivité qui agit grâce à son ingénierie.
- Un des enjeux est donc de déterminer une dégradation mesurée de la capacité d'autofinancement intercommunale permettant de poursuivre le plan d'investissement intercommunal et de faire face aux dépenses imprévues.
- Les économies à faire sur les politiques de la CCEG, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement nécessitent des décisions collégiales assumées pour réduire la voilure.
- Les objectifs à atteindre semblent accessibles.

- Le cadre général des relations financières « communes – intercommunalité » (DSC, Fonds de Concours) correspond aux attentes des communes. Une modification notable n'est pas souhaitée.
- Peu de communes sont favorables à l'utilisation du levier fiscal par l'intercommunalité afin de préserver leur marge de manœuvre.

Pour la suite de la démarche, il a été décidé de :

- Commencer par étudier les sources d'économies sur les politiques communautaires non obligatoires
- Puis revoir le pacte financier, voire les critères de gestion financière.

Le calendrier actualisé de la démarche et de la préparation budgétaire est le suivant :

- Février : Travail dans les services CCEG pour identifier les sources d'économies sur la base de orientations prises lors du Séminaire des vice-présidents le 20 janvier
- 9 mars : Séminaire d'arbitrage des vice-présidents sur le budget 2023 et la PPI (investissement et fonctionnement)
- 16 mars : Séminaire Maires + vice-président + commission finance + directeur des services pour revoir le pacte financier et éventuellement les critères de gestion financière
- 29 mars : vote du budget 2023 et de la PPI

La mutualisation des moyens sur le territoire

En automne 2021, un audit à visée d'évaluation financière, organisationnelle et fonctionnelle a été confié au bureau d'études KPMG

L'état des lieux a conduit à une série de propositions :

- Formalisation de principes de gouvernance et de financement,
- Évolution progressive vers un système informatique intégré construit autour d'impératifs de sécurité,
- Ouverture à la marge de services à la carte pour les communes qui le souhaiteraient et s'engageraient à les financer (SCI et SC ADS),
- Mise en place de permanences communales ADS (élus/agents),
- Question de la possibilité de sortie d'un service commun.

Sur cette base la Conférence des Maires du 2 février 2022 a défini un plan d'actions comprenant 3 volets dont les deux éléments principaux sont :

- Le maintien du soutien à la mutualisation sous forme de dotation de solidarité communautaire dans la limite du plafond établi à 833 k€.
- La Mutualisation des infrastructures pour le Service Commun Informatique, reposant notamment sur l'homogénéisation des installations télécom, réseaux), l'abandon des infrastructures centralisées existantes (serveurs et firewall) et la mise en place de salles serveurs externalisées.

Chrystophe PABOIS remercie Dimitri BREHERET et les services de leur travail depuis plusieurs mois alors que l'effectif n'était pas au complet.

➤ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 ;
PREND ACTE des orientations proposées pour l'exercice 2023.

5. Culture

Vice-présidente Isabelle PROVOST

▪ **Association Polyglotte : renouvellement de la convention pluriannuelle**

Contexte :

L'association Polyglotte, basée dans les locaux de la Maison de l'Emploi à Nort-sur-Erdre, est une association qui a pour objet le développement et la promotion des langues vivantes. Elle s'adresse autant aux particuliers qu'aux professionnels, disposant d'un agrément au titre de la formation continue. Elle est soutenue par la collectivité depuis sa création en 1990, et dispose avec Erdre & Gesvres d'une convention partenariale d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022.

Celle-ci arrivant à échéance fin 2022, une évaluation de la convention a été réalisée par le service culture en lien avec l'association (cf. document annexe) mettant en exergue les éléments marquants de ces trois années. Cette évaluation a été partagée en décembre 2022 avec les administrateurs de l'association, permettant ainsi de définir les contours d'une nouvelle convention envisagée pour la période 2023-2025.

Cette évaluation a été présentée lors du bureau communautaire en date du 19 janvier 2023, et a rendu un avis favorable pour le renouvellement de la convention dans les termes proposés pour la période 2023-2025

Synthèse de l'évaluation :

Objectifs de la convention :

- **Les actions de promotion et d'apprentissage des langues, les actions de sensibilisation et de perfectionnement de l'outil informatique qui donnent à l'action de l'association son caractère d'utilité sociale et culturelle et constituent son cœur de « métier ».**
 - Elargissement des publics (particuliers, demandeurs d'emplois, jeunesse...)
 - Accessibilité tarifaire
 - Développement des activités culturelles
 - Travail en réseau et partenariats sur le territoire
- **Objectif de labellisation de l'association Polyglotte en tant que centre de formation professionnelle pour 2021**
 - Réalisation d'un audit en vue de l'obtention du label Qualiopi
 - Optimisation du dispositif type Compte personnel de formation
 - Optimisation de l'offre de formation en réponse à des besoins de proximité

Éléments d'évaluation :

- Cette période de conventionnement 2019-2022 aura été fortement marquée par le contexte sanitaire, impactant directement les activités de l'association avec :
 - une diminution importante de la fréquentation des particuliers,
 - une diminution sensible des conventions dans le cadre de la formation continue,
 - des ressources financières mises à mal et mettant en péril l'équilibre financier de l'association,
 - une vie associative fragilisée.
- Les objectifs initiaux de la convention ont ainsi été revus et requalifiés au regard du contexte, l'objectif étant de pouvoir garder une continuité des cours de manière adaptée, avec un enseignement pédagogique à distance (ou en visio) et des techniques pédagogiques revues. Il s'agissait de pouvoir garder au maximum des adhérents (à titre individuel ou dans le cadre de la formation) pour assurer une continuité de recettes.
- L'équilibre financier de l'association a été mis en péril durant ces trois années, et l'association a dû faire des choix internes pour poursuivre son activité. Une grande partie des activités culturelles, peu bénéficiaires, ont ainsi été supprimées et/ou reportées, à l'exemple du festival Polyglotte qui n'a pas été réalisé sur les années 2020/2022.
- Une subvention exceptionnelle a été sollicitée par Polyglotte en 2022, pour un montant de 12 000€, afin de pouvoir garder une trésorerie et un fonds de roulement suffisamment conséquent pour anticiper les dépenses dans l'attente de certains versements de recettes (cf type fonds de formation continue, qui paient une fois le service rendu)
- Durant ces 3 années, l'association a par ailleurs mené un travail considérable pour s'assurer la labellisation Qualiopi, qui vient ainsi certifier Polyglotte en tant que centre de formation professionnelle, et pouvant ainsi proposer une offre de formation au titre de la formation continue (individuelle ou collective).

Durant cette convention 2019-2022, l'association Polyglotte aura dû faire face au contexte sanitaire avec une diminution importante de ses recettes et de ses adhérents. La vie associative s'en est trouvée fragilisée, l'activité a dû être recentrée, les finances ont dû être soutenues par Erdre & Gesvres, mais il est à retenir la ténacité et la détermination de ses administrateurs à assurer la continuité du projet associatif de Polyglotte et de ses activités sur le territoire.

En termes d'enjeux pour la prochaine convention :

- sur l'évolution de la formation professionnelle : pérennisation du label Qualiopi au titre de la formation continue, avec réalisation d'un audit de surveillance en 2023 et nouvel audit initial en 2024 pour le maintien du label sur la période 2024/2027, et ce dans l'objectif d'un maintien voire d'un développement des prestations au titre de la formation continue
- sur l'évolution du projet associatif : pour cette période post-Covid, il s'agit de retrouver une dynamique de la vie associative autour des activités culturelles telles que le festival Polyglotte qui va reprendre en avril 2023, et consolider le conseil d'administration
- sur l'évolution des ressources humaines : préparation du départ à la retraite du directeur courant 2024, impliquant une réflexion sur l'organisation interne et le profil de direction

- sur l'évolution des moyens financiers : évolution du montant de la subvention au regard de l'évolution du coût de la vie et inflation
 - En termes de communication : s'assurer d'une meilleure lisibilité de l'association sur le territoire
- Il sera demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- PREND connaissance des éléments d'évaluation de la convention Polyglotte 2019-2022 ;**
REND UN AVIS FAVORABLE sur la perspective d'un renouvellement de cette convention dans les termes proposés pour la période 2023-2025.

6. Equipements / infrastructures

Vice-président Sylvain LEFEUVRE

- **Attribution de l'accord cadre à bons de commande 2023 – 2026 travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagement limité sur voiries, équipements communautaires et réalisation d'aménagements et itinéraires cyclables**

Les prestations, objet du présent accord cadre à bons de commande, concernent les travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements V.R.D. sur voiries et équipements du territoire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (parcs d'activités, déchèteries, points recyclages, emprises foncières des bâtiments communautaires, terrains d'accueil des gens du voyage, équipements aquatiques) ET réalisation d'aménagements et itinéraires cyclables sur le territoire d'Erdre et Gesvres au titre de l'année 2023. Ce marché est prévu reconductible trois fois au titre des années 2024, 2025 et 2026.

L'accord-cadre de travaux est décliné sous forme de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (1ère année) est de 600 000.00 € HT (maximum). Cet accord cadre est renouvelable 3 fois soit un montant maximum de 2 400 000.00 € HT sur une période de 4 ans.

Rappel de la procédure :

- Mode de passation : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique
- Type et forme de contrat : L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.
- Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (1ère année) est de 600 000.00 € HT (maximum). Le montant maximum par bon de commande est fixé à 150 000.00 € HT
- Envoi de l'AAPC : 8 décembre 2022 (Ouest France JAL)
- Remise des offres : 6 janvier 2023 à 12H00
- Réunion de la commission consultative des marchés : 15 février 2023
- Nombre d'offre(s) reçue(s) : 4 (Charier, Colas, Landais, Pigeon)
- Critères de jugement des offres :
 - Prix : 60 %
 - Valeur technique : 40 %

S'agissant d'un accord cadre à bons de commande le maître d'œuvre (et maître d'ouvrage) a choisi le mode de consultation en fixant lui-même les prix unitaires du bordereau des prix selon son retour d'expérience de ce type de marché et l'adaptation des prix à la conjoncture économique du moment. L'offre des candidats consistait à remettre un taux (coefficient multiplicateur) à ces prix par grandes natures de travaux :

Tx(1)	Travaux préparatoires, démolition et dégagement des emprises, terrassements, espaces verts, divers
Tx(2)	Assainissement, réseaux souples
Tx(3)	Chaussées (matériaux de carrière)
Tx(4)	Chaussée (produits hydrocarbonnés)
Tx(5)	Chaussée (Voirie – bordures)
Tx(6)	Mobilier clotures
Tx(7)	Signalisation verticale et horizontale
Tx(8)	Prestations d'engins de travaux publics

A ces taux a été fixé un coefficient de pondération en fonction de la fréquence d'usage que nous maîtrisons de ces prix pour ce type d'accord cadre :

Tx(1)	15 %
Tx(2)	10 %
Tx(3)	20 %
Tx(4)	30 %
Tx(5)	10 %
Tx(6)	5 %
Tx(7)	5 %
Tx(8)	5 %

Cette pondération a permis de faire ressortir un « taux pondéré » pour chaque entreprise sur lequel le jugement du critère prix a pu se faire.

- Offres (à partir du taux pondéré proposé) :
 - o CHARIER : 1.17
 - o COLAS : 1.42
 - o LANDAIS : 0.98
 - o PIGEON : 1.02
- Proposition d'attribution du marché par la CCM : Entreprises LANDAIS TP au vu du rapport d'analyse des offres (note critère prix 60/60 – note critère valeur technique 40/40).

François OUVRARD s'enquiert d'une clause de révision pendant la durée du marché.

Sylvain LEFEUVRE répond que les barèmes d'actualisation sont définis dans les critères

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ATTRIBUE l'accord cadre à bons de commande « Travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagement limité sur voiries, équipements communautaires et réalisation d'aménagements et itinéraires cyclables » à l'entreprise Landais TP pour un montant maximum sur 4 ans de 2 400 000.00 € HT ; AUTORISE M. le Président à signer l'acte d'engagement du marché avec l'entreprise LANDAIS TP et à prendre toutes mesures liées à son exécution dans le cadre des clauses du contrat.**

7. Prévention et Gestion des Déchets

Vice-président Patrice PINEL

▪ Autorisation de signature – Marché de collecte des déchets ménagers – lot 1 et 2

Les prestations objet du marché sont divisées en deux lots :

- Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages), transport jusqu'à l'exutoire de traitement
 - o Estimation de 12 600 000 pour 7 ans au lieu de 6 ans pour le marché en cours. Cette estimation intègre la révision de prix de 5,5 % / an ainsi qu'une augmentation des tonnages de 2% par an – et l'intégration de la collecte en bacs jaune
- Lot 2 : Collecte des OMr, emballages, papiers et du verre en apport volontaire, transport jusqu'à l'exutoire de traitement, entretien et lavage des colonnes
 - o Estimation de 2 429 382 pour 7 ans au lieu de 6 ans pour le marché en cours. Cette estimation intègre les prestations de lavage et maintenance des colonnes aériennes et enterrés ainsi que la révision de prix de 5,5/ an ainsi qu'une évolution des tonnages de 2% / an

Structuration du marché :

Le Lot 1 comprend une tranche optionnelle et une prestation supplémentaire éventuelle :

- **Tranche optionnelle :** La Collectivité confie au Titulaire le fonctionnement de la collecte avec des horaires d'ouverture élargis de l'exutoire (de 8h à 21h du lundi au vendredi et de façon exceptionnelle le samedi, sur demande.

- **Prestation supplémentaire éventuelle - PSE** : La collectivité confie au Titulaire la collecte en porte-à-porte des bacs roulants pucés des impasses et rues étroites (emballages et OMR) avec un véhicule au gabarit adapté doté d'un système embarqué.

Le Lot 2 ne comprend ni tranche optionnelle ni prestation supplémentaire éventuelle.

A titre indicatif et prévisionnel, les quantités annuelles de déchets à collecter sur le territoire de la collectivité sont les suivantes :

- OMr en porte à porte : 7 025 tonnes/an
- Emballages en porte à porte : 2 100 tonnes/an
- OMr en apport volontaire : 180 tonnes/an
- Emballages en apport volontaire : 100 tonnes/an
- Papiers en apport volontaire : 1 130 tonnes/an
- Verre en apport volontaire : 3 000 tonnes/an

Durée du marché : 6 ans avec une reconduction possible d'une année supplémentaire.

Les critères de sélection des offres, commun aux deux lots, étaient les suivants :

Critères	Sous-critères	Notation
Prix	<i>L'analyse financière est effectuée sur la base du montant de l'offre figurant dans le DQE.</i> Les points sont calculés de la manière suivante : 50 x montant total du devis quantitatif et estimatif de l'offre la plus basse / montant total du devis quantitatif et estimatif de l'offre considérée	50
Valeur technique		50
Valeur technique	Organisation & procédures d'exploitation : – Planning ; – Organisation des tournées ; – Continuité du service ; – Procédures d'exploitation.	15
	Moyens matériels : – Caractéristiques des véhicules ; – Nombre de véhicules ; – Modalités de lavage et de maintenance ; – Performances environnementales (dont réduction de la pollution et des nuisances sonores et olfactives) ; – Locaux d'exploitation.	15
	Moyens humains : – Effectifs ; – Organisation des équipes et encadrement ; – Formations des équipes ; – Insertion.	10
	Relation à la collectivité et démarche d'amélioration continue du service : – Processus et outils d'amélioration continue du service et des prestations ; – Modalités de contrôle et reporting ; – Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement : procédures et moyens, certifications ISO en lien avec la qualité d'exécution du service.	10

Rappel de la procédure :

- Avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et JOUE le 26 octobre 2022 pour une remise d'offres au 13 janvier 2023
- 7 offres ont été reçues pour le lot 1 (NICOLLIN, POLYNED (Groupe DERICHEBOURG), VEOLIA, BRANGEON Environnement, COVED, Suez RV OUEST, Urbaser Environnement)
- 5 Offres pour le lot 2 (VEOLIA, BRANGEON, COVED, Suez RV OUEST, Urbaser Environnement)

Pour le lot 1, le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

Sans la prestation supplémentaire éventuelle (camion pour rue étroite) :

	Nicollin SAS	Polyned	Veolia - Grandjovan	Brangeon	COVED	SUEZ	Urbaser
Prix (/50)	43,57	44,87	38,23	44,63	44,66	36,99	50,00
Valeur Technique (/50)	36,32	35,35	37,63	41,90	32,32	40,25	39,92
Total (/100)	79,88	80,22	75,86	86,53	76,98	77,24	89,92
Classement	4	3	7	2	6	5	1

Avec la prestation supplémentaire éventuelle :

	Nicollin SAS	Polyned	Veolia - Grandjovan	Brangeon	COVED	SUEZ	Urbaser
Prix (/50)	42,48	41,17	37,43	43,50	42,77	35,42	50,00
Valeur Technique (/50)	36,32	36,10	37,13	41,90	33,67	40,25	39,92
Total (/100)	78,79	77,27	74,56	85,40	76,44	75,67	89,92
Classement	3	4	7	2	5	6	1

Montant global de chacune des offres sans la prestation supplémentaire (petit camion pour rue étroite) :

MONTANT ESTIMATIF SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHE sans PSE	10 409 850,09 €	10 107 278,37 €	11 863 048,79 €	10 161 955,72 €	10 154 450,78 €	12 260 229,87 €	9 070 735,61 €
--	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------

Montant global de chacune des offres avec la prestation supplémentaire (petit camion pour rue étroite) :

	Nicollin SAS	Polyned	Veolia - Grandjovan	Brangeon	COVED	SUEZ	Urbaser
MONTANT ESTIMATIF SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHE avec PSE	10 674 469,40 €	11 012 525,70 €	12 114 305,25 €	10 424 259,72 €	10 600 779,67 €	12 802 550,91 €	9 068 651,22 €

Pour le lot 2, le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

	Veolia - Grandjovan	Brangeon	COVED	SUEZ	Urbaser
Prix (/50)	43,83	50,00	37,80	41,48	46,32
Valeur Technique (/50)	41,93	38,88	37,47	44,02	43,20
Total (/100)	85,76	88,88	75,27	85,50	89,52
Classement	3	2	5	4	1

Montant global pour chacune des offres proposées pour le lot 2 :

Veolia - Grandjouan	Brangeon	COVED	SUEZ	Urbaser
1 834 794,85 €	1 608 225,32 €	2 127 277,45 €	1 938 505,83 €	1 736 053,58 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la Commission d'appels d'offres lors de sa réunion en date du 15 février 2023 a retenue l'offre de la société URBASER pour les lots 1 (avec PSE) et 2, pour un montant respectivement de 9 068 651,22 euros HT et 1 736 053,58 euros HT.

Barbara NOURRY s'enquiert de la capacité des entreprises à répondre aux attentes de la CCEG, compte tenu de la différence en faveur de l'intercommunalité, et de clauses de revoyure sur les sept années du marché.

Patrice PINEL répond que le coefficient sur le carburant est annualisé. Excepté ce point soumis à variation, les entreprises mettent à disposition des véhicules neufs qui roulent au bio carburant.

Dominique GARNIER précise que la différence de prix a été estimée sur une augmentation de 10 % par an puisque l'indice de révision n'est pas connu à ce jour. En 2024, la différence est inférieure de 100 k€ à ce qui avait été prévu. L'évolution partira de cette base.

Sylvain LEFEUVRE note que le prestataire s'engage à maintenir les jours de collecte et le découpage.

Patrice PINEL confirme que les éventuelles modifications seront très à la marge, notamment une collecte supplémentaire en rue étroite par des véhicules adaptés.

Chrystophe PABOIS demande des précisions sur le prestataire.

Patrice PINEL répond qu'il était peu implanté dans l'ouest jusqu'à présent. Il a obtenu des marchés à Nantes, aux Sables d'Olonne et à la Rochelle.

- **Sur la base de ces éléments, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Président à signer les actes d'engagement des lot 1 et 2 avec la société URBASER pour les montants indiqués ci-dessus.**

8. Aménagement et foncier

Vice-président Bruno VEYRAND

▪ Portage foncier : Régularisation des conditions de cession de l'emprise foncière du Lycée de Nort-Sur-Erdre

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a acheté pour le compte de la commune de Nort-sur-Erdre dans le cadre du programme d'action foncière un ensemble foncier dont une partie était nécessaire à la réalisation du lycée de Nort-sur-Erdre.

Comme dans tout portage effectué par la CCEG pour le compte des communes, ce foncier doit être racheté par la commune de Nort sur Erdre à la fin de la période de portage pour une valeur totale du foncier de 900 817,26 € suivant les conditions énoncées dans chaque convention de portage, ci-après rapportées :

Réf. Cad.	Superficie	Année de rachat	Montant du rachat
YP 31	29 980 m ²	2020	212 098,00 €
YP 158	11 460 m ²	2021	120 369,68 €
YP 22	42 940 m ²	2027	349 614,11 €
YP 30	26 740 m ²	2027	218 735,47 €

Le rachat des portages fonciers devait commencer en 2020 pour se finaliser en 2027, avec une échéance commune qui était la réalisation du lycée de Nort sur Erdre.

Le Conseil communautaire a validé, le 3 novembre 2021, le principe de la rétrocession par la CCEG à la Région du foncier du lycée à l'euro symbolique, sachant que l'emprise du lycée représente une superficie de 25 608 m², dont la valeur réelle est de 218 033,76 €. La commune de Nort sur Erdre rachète, dans le cadre du programme d'action foncière, le reliquat des parcelles portées par la CCEG.

Communes cède donc directement à la Région, à la réception des travaux du lycée, le terrain d'emprise de celui-ci, dans un but pratique afin notamment d'éviter les actes en cascade et donc des coûts supplémentaires.

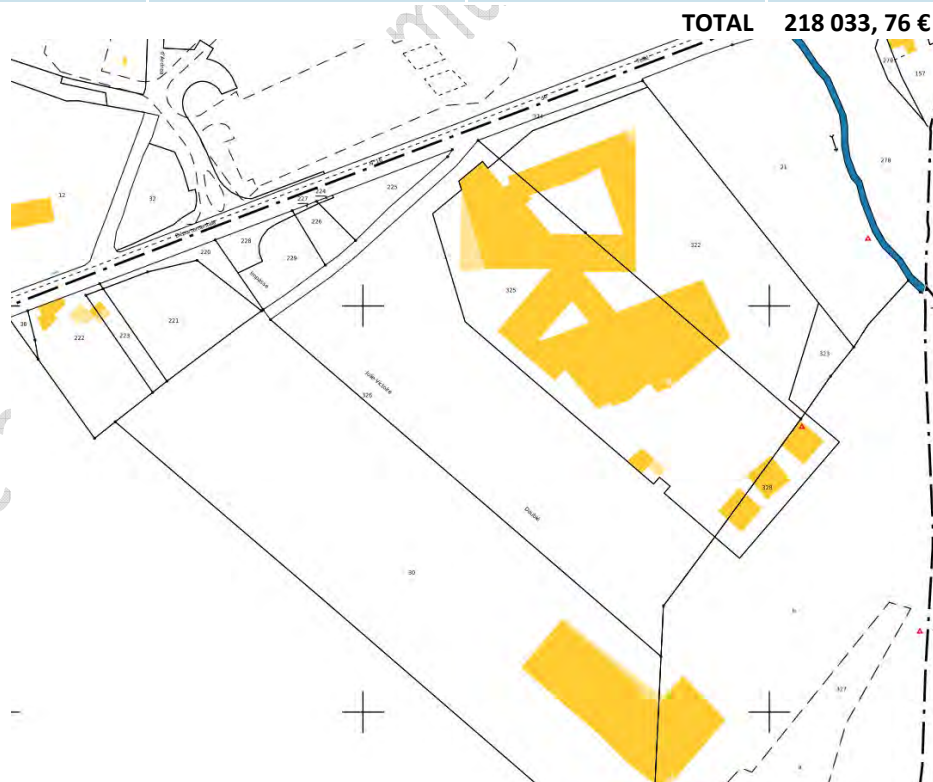
Sur demande de la Région suite à la réception des travaux du lycée, le cabinet de géomètre-expert, QUARTA, a établi un document d'arpentage, qui a été certifié et numéroté au cadastre en date du 2 juillet 2021, matérialisant l'emprise réelle du lycée et permettant ainsi de régler juridiquement la rétrocession du foncier du lycée à la Région.

Le document d'arpentage n° 110-4107G a permis la création de l'emprise foncière du lycée en divisant :

- YP n°31 en deux nouvelles parcelles :
 - **Parcelle YP 325, superficie 14 001 m² : assiette du lycée à rétrocéder**
 - Parcelle YP 326, superficie 15 935 m² : revendu à la commune de Nort-sur-Erdre
- YP n°158 en trois nouvelles parcelles :
 - **Parcelle YP 322, superficie 10 177 m² : assiette du lycée à rétrocéder**
 - Parcelle YP 323, superficie 767 m² : revendu à la commune de Nort-sur-Erdre
 - Parcelle YP 324, superficie 484 m² : revendu à la commune de Nort-sur-Erdre
- Et YP n°22 en deux nouvelles parcelles :
 - **Parcelle YP 328, superficie 1 430 m² : assiette du lycée à rétrocéder**
 - Parcelle YP 327, superficie 41 510 m² : revendu à la commune de Nort-sur-Erdre

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a autorisé la cession du foncier de l'emprise du lycée Caroline AIGLE sur la commune de Nort sur Erdre au profit de la Région pour l'euro symbolique les parcelles ci-dessous mentionnées formant l'emprise du lycée de Nort sur Erdre, d'une superficie totale de 25 608 m² pour une valeur de 218 033,76 euros :

Réf. Cad.	Superficie	Année de rachat	Montant du rachat
YP 325 (Anc. YP 31 p)	14 001 m ²	2020	99 197,76 €
YP 322 (Anc. YP 158 p)	10 177 m ²	2021	107 193,05 €
YP 328 (Anc. YP 22 p)	1 430 m ²	2027	11 642,95 €



Etant précisé que les parcelles YP n°30, 323, 324, 326 et 327 ont été revendues depuis à la commune de Nort-sur-Erdre suivant acte notarié en date du 27 juin 2022.

Toutefois, eu égard aux dispositions de l'article L 214-7 du Code de l'Education, le transfert de propriété doit être réalisée à titre gratuit et non à l'euro symbolique. Dans ce cadre, la collectivité n'est pas tenue de solliciter au préalable l'avis des domaines.

Etant précisé que par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire avait autorisé la cession du terrain d'enceinte du lycée à titre gracieux à la Région des Pays de la Loire.

Une délibération du Conseil régional approuvant le transfert de propriété à titre gratuit est prévue le 14 avril 2023. L'objectif étant de signer l'acte administratif emportant le transfert de propriété des biens à la Région à la fin du 1^{er} semestre 2023 au plus tard.

Tous les frais de notaires et de géomètres liés à la rétrocession du foncier de l'emprise du lycée de Nort sur Erdre sont à la charge exclusive de la Région des Pays de la Loire.

- **La valeur des biens cédés dépassant le seuil de 214 000€ prévu dans la délégation au Président en ce qui concerne les engagements financiers de la collectivité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE :**
- **Le transfert de propriété à titre gratuit de l'emprise du lycée Caroline AIGLE (Parcelles YP 322-325-328) sur la commune de Nort sur Erdre au profit de la Région des Pays de la Loire ;**
 - **Le Président à donner toutes les suites nécessaires à l'exécution de la présente délibération par la signature de tous actes notariés ou administratifs.**

9. Gestion des ressources et mutualisation des moyens

Vice-président Dominique THIBAUD

▪ Modification du tableau des effectifs

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que proposée :**

SERVICE	EMPLOI	FILIERE	CATEGORIE	CADRE EMPLOI	QUOTITE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DATE EFFET	DUREE	MOTIF
Ressources Humaines / Pôle Carrière	Assistant Gestion Carrière	Administratif	C	Adjoint Administratif	Temps Complet	1	01/03/2023	6 mois	Besoin occasionnel
Clic	Coordinateur CLS/CTG	Administratif	A	Attaché	Temps Complet	1	02/05/2023	5 ans	Contrat de Projet

▪ Actualisation du Forfait Mobilités Durables à destination du personnel de la CCEG

La Communauté de communes Erdre et Gesvres a mis en œuvre le Forfait Mobilité durable le 15 décembre 2021 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Un décret du 13 décembre 2022 vient modifier le Décret du 9 décembre 2020 instaurant et précisant les modalités d'application de ce dispositif dans la fonction publique territoriale.

Ce nouveau décret engendre des modifications d'octroi et de versement qu'il convient d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les principes suivants sont appliqués pour tous les agents bénéficiaires (stagiaires et titulaires de la fonction publique, CDD, CDI, les agents de droit privé) :

- Sont exclusivement concernés les déplacements entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail
- Depuis 2021 choix entre les deux moyens de transport :
 - cycle – cycle à assistance électrique (personnel). Les vélos en location longue durée sont considérés comme vélos personnels.
 - covoiturage en tant que passager ou conducteur (covoiturage avec un agent de la collectivité ou non)
- A compter du 1^{er} janvier 2022 sont également concernés les moyens de transport suivants :

- un engin de déplacement personnel motorisé : trottinette, mono-roues, gyropodes, hoverboard... (art. R. 311-1 code de la route). Les engins exclusivement destinés aux personnes à mobilité réduite sont exclus de cette catégorie.
- utilisation des services de mobilité partagée (art. R 3261-13-1 code du travail) :
 - véhicules en location ou mis à disposition en libre-service : cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, engins de déplacement motorisés ou non (sous réserve que le moteur ou l'assistance soient non thermiques lorsqu'ils sont motorisés),
 - services d'autopartage (sous réserve que les véhicules mis à disposition soient à faibles émissions).

Au cours d'une même année, l'agent peut cumulativement utiliser l'un de ces modes de transports pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.

- Depuis le 1^{er} janvier 2021 :
 - Utilisation des moyens de transport prévus à cette période au moins 100 jours par an (modulé selon la quotité de travail et la présence de l'agent dans l'année).
 - Versement d'un montant forfaitaire de 200 € par an, y compris pour les personnes à temps partiel.
- A compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - Utilisation de ces moyens de transport pendant au moins 30 jours sur une année civile.
 - Le nombre de 30 jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.
 - La modulation du nombre minimal de déplacements en fonction de la durée de présence de l'agent dans l'année est supprimée
- Le forfait annuel est de :
 - 100€ pour l'utilisation d'un moyen de transport cité ci-dessus entre 30 et 59 jours
 - 200€ pour l'utilisation d'un moyen de transport cité ci-dessus entre 60 et 99 jours
 - 300€ pour l'utilisation d'un moyen de transport cité ci-dessus d'au moins 100 jours
- Dépôt d'une déclaration sur l'honneur auprès de l'employeur certifiant l'utilisation de l'un de ces moyens de transport, ou des deux en cas de cumul. Cette attestation doit être délivrée à l'employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le FMD est versé.
 Cette attestation devra être complétée d'un relevé des déplacements visé du responsable hiérarchique de l'agent.
 L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif à l'un de ces moyens de transport. Il pourra être demandé aux agents de fournir tout justificatif utile à cet effet.
- Versement du montant forfaitaire par an, y compris pour les personnes à temps partiel.
 Ce montant est exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.
- Versement du forfait mobilités durables l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.
- Au titre des déplacements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022, le versement du "forfait mobilités durables" est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélo.
- Toutefois, un même abonnement ne peut donner lieu à une prise en charge au titre des deux dispositifs.

Les modalités de mise en œuvre restent les suivantes :

- Une identification et un engagement annuel préalable de l'agent
- Une périodicité de remboursement : un versement unique annuel rétroactif
- Un justificatif du nombre de trajets (tenu à jour par l'agent) visé par le responsable de service
- Un versement annuel du forfait sur le salaire, en février N+1

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCEG – Chapitre 012.

François OUVRARD s'enquiert du nombre d'agents dans le dispositif mutualisé.

Dominique THIBAUD répond que les statistiques seront établies pour l'année prochaine, compte tenu de la modification du type de véhicules et du tarif.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'actualisation du Forfait Mobilités Durables à destination du personnel de la CCEG.**

- **Ajout : point information de Philippe EUZENAT aux maires / étude commerce.**

Dans le cadre de l'étude (stratégie commerce) menée par ADENDA, le bureau d'études a prévu de rencontrer les maires fin mars. Les invitations doivent être lancées cette semaine.

Philippe EUZENAT informe les maires qu'ils recevront un mail du cabinet ADENDA pour fixer une date de rencontre.

- **Ajout : point d'information par Barbara NOURRY sur la campagne de communication sur agriculture locale**

Dans le cadre de la campagne d'affichage 2023, Barbara NOURRY a souhaité montrer aux élus communautaires les nouvelles affiches mettant en valeur les agriculteurs des 12 communes du territoire.

La séance est levée à 22 h 15

Office de

Tourisme

BILAN ACTIVITE 2022

09 mars

2023

Erdre Canal Forêt



TOURISME

Erdre Canal Forêt

Accueil



Accueil : aménagements des points d'accueil



OT de Sucé-sur-Erdre



OT de Nort-sur-Erdre



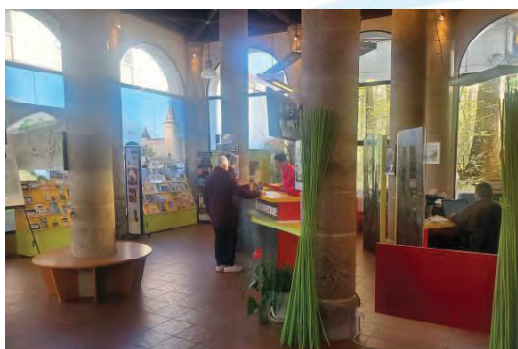
Accueil : aménagements des points d'accueil



OT de Blain



OT de Nozay



Rénovation et partage d'un **chalet plus grand mutualisé avec la billetterie de l'aquapark** grâce à la mairie de Nozay.

En juin et septembre : samedi, *dimanche*, jours fériés
En juillet et août : vendredi, samedi, dimanche, jours fériés



Accueil : démarche qualité

Un accueil qualifié à l'office

- ✓ **Classement** en catégorie 2
- ✓ **Démarche qualité tourisme** sur base du référentiel national: 217 critères. **Groupe qualité local**
- ✓ Incitation à la **labellisation** des prestataires touristiques (accueil vélo) et au classement (à commencer par la déclaration CERFA en mairie).

Nort-sur-Erdre labellisé **station verte** et **commune touristique** (Office de tourisme classé + animations touristiques + capacité minimale d'hébergement) et Sucé-sur-Erdre en cours de demande.

Taxe de séjour : Collecte déclarée

2019 : 171 768 € + 12 585 € = **184 353 €**

2020 : 135 863 € + 13 702 € = **149 656 €** COVID

2021 : 149 552 € + 36 106 € = **185 658 €**

2022 : 170 455 € + 27 595 € = **198 050 €**

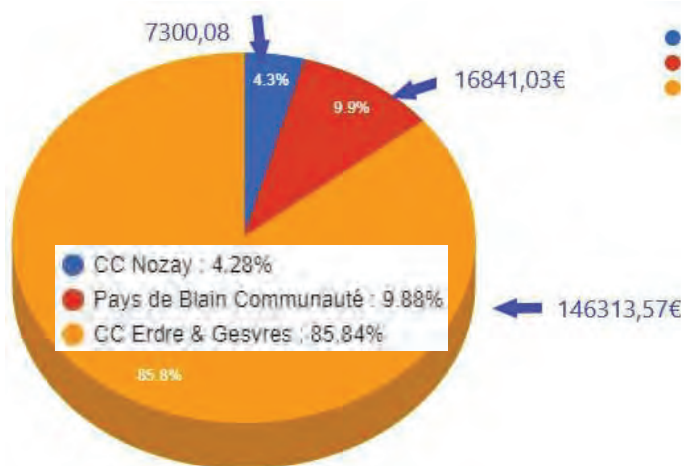


2022 via le logiciel 3 D Ouest+Gites De France	CCRN	CCRB	CCEG	Total trimestriel 2022	Plateformes en ligne 2022	TOTAL 3D/Plateforme
1ER TRIMESTRE	1 170 €	2 453 €	29 148 €	32 772 €	11 458 €	198 050 €
2EME TRIMESTRE	2 068 €	4 927 €	40 882 €	47 878 €		
3EME TRIMESTRE	2 350 €	6 207 €	43 371 €	51 927 €	16 137 €	
4EME TRIMESTRE	1 712 €	3 254 €	32 912 €	37 878 €		
Total	7 300 €	16 841 €	146 314 €	170 455 €	27 595 €	

Chiffre taxe de séjour 2022 4^{ème} trimestre en finalisation de la collecte.

Taxe de séjour : répartition par intercommunalité pour 155 hébergements

Top 10 de la collecte 2022 par commune



1. 22,65 % - Treillières Cap West + Ibis
2. 18,04 % - Sucé-sur-Erdre Cap West
3. 17,03 % - Héric Camping
4. 11,45 % - Nort-sur-Erdre Hôtel + camping
5. 11,44 % - Vigneux-de-Bretagne Brithôtel
6. 5,06 % - Le Gâvre Auberge de la forêt
7. 3,25 % - Blain Camping
8. 1,69 % - Fay de Bretagne
9. 1,55 % - Nozay
10. 1,28% - Casson

CHIFFRES CLÉS : LES NUITÉES

Fréquentation

1 million
de nuitées d'avril à septembre 2022
877 000 en 2021

43 %
des nuitées en été
43% en 2021

CHIFFRES CLÉS : LES EXCURSIONS



Fréquentation

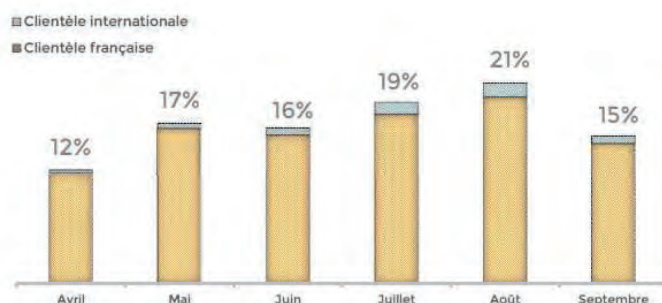
5,9 millions
d'excursions d'avril à septembre 2022
4 millions en 2021

33 %
des excursions le week-end
36% en 2021

RÉPARTITION DES EXCURSIONS

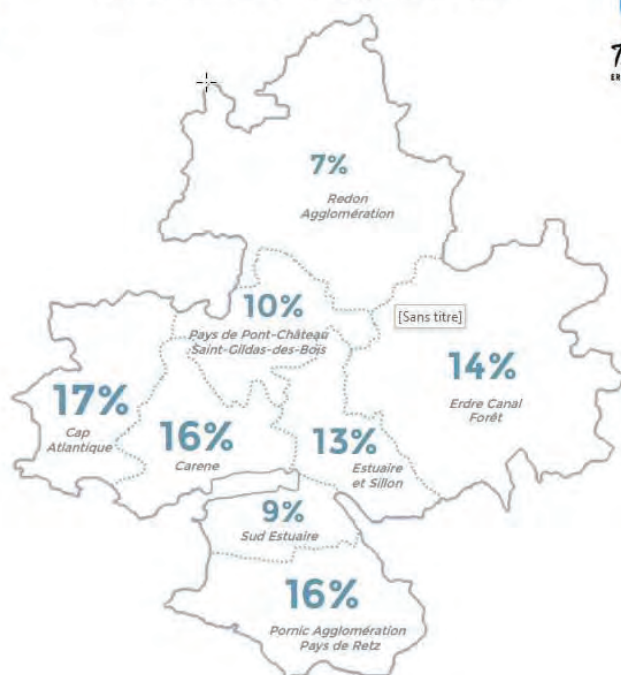
14% des excursions réalisées sur la Destination Bretagne Loire Océan entre avril et septembre 2022 ont eu lieu sur le territoire d'Erdre Canal Forêt.

Les mois de juillet et août concentrent 40% des excursions totales du territoire d'Erdre Canal Forêt.



Part des excursions sur Erdre Canal Forêt par mois

Poids des excursions en Bretagne Loire Océan



Source : Flux Vision Tourisme Orange
Traitement et analyse : Observatoire DTI La Baule Presqu'île de Guérande

12

Accueil : fréquentation flux annuel par bureau

13 839 personnes accueillies en 2022 dans les 4 bureaux d'information soit **+24,41%** personnes par rapport à 2021 dont 1710 personnes accueillies hors les murs soit **15 549 personnes** (+39,7% mais pas d'accueil hors les murs en 2021). Pour mémoire + 22% en 2021 par rapport à 2020

La fréquentation est quasiment équivalente à 2019 (16 717 personnes). Augmentation de la fréquentation dans tous les bureaux (guichet et téléphone) par rapport à 2021.

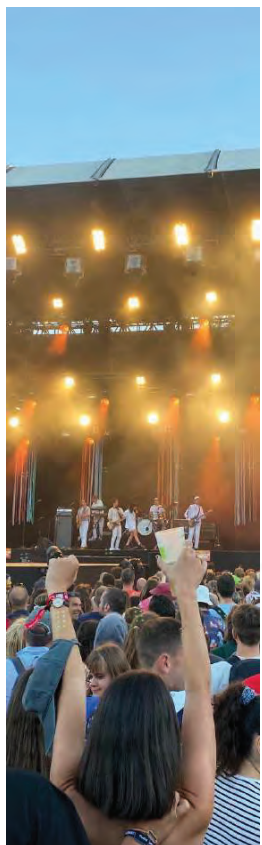
Répartition du flux annuel (nombre de personnes) par bureau - Comparatif 2021/2022

Bureau d'information touristique	Personnes accueillies en 2022	Proportion par bureau	Personnes accueillies en 2021	Évolution par rapport à 2021
Nort-sur-Erdre	2 503	18,1 %	2 147	16,6%
Nozay	555	4 %	931	- 40,4%
Sucé-sur-Erdre	6 295	45,5%	4 949	27,2 %
Blain	4 486	32,4%	3 097	44,8 %
Tous les bureaux	13 925		11 124	Evolution annuelle + 24,41%

Accueils mobiles

1710 personnes accueillies hors les murs

- ✓ Festival Nuits de l'Erdre
- ✓ Rendez-vous de l'Erdre
- ✓ Festival Grandchamp'Bardement
- ✓ Journées Européennes du Patrimoine
- ✓ Place Ô Gestes



Accueil : 4 bureaux d'information touristique

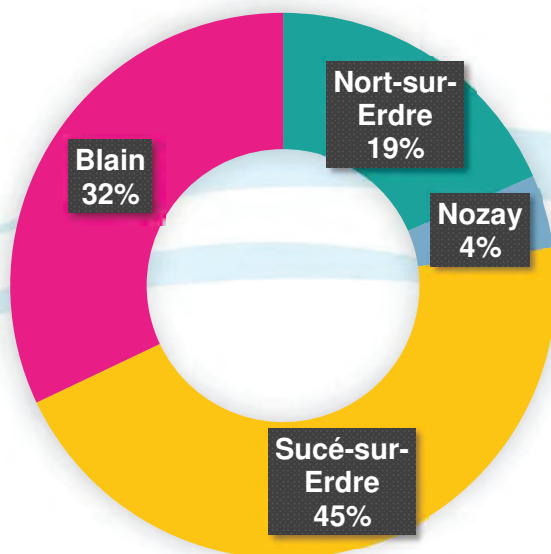
Sucé-sur-Erdre
6295 personnes

Evolution de :
+ 27 % //2021
- 9% //2019

Nort-sur-Erdre
2503 personnes

Evolution de :
+ 16,5 % //2021
- 12%//2019

Répartition de flux par bureau



Blain
4486 personnes

Evolution de :
+ 45% //2021
+5% //2019

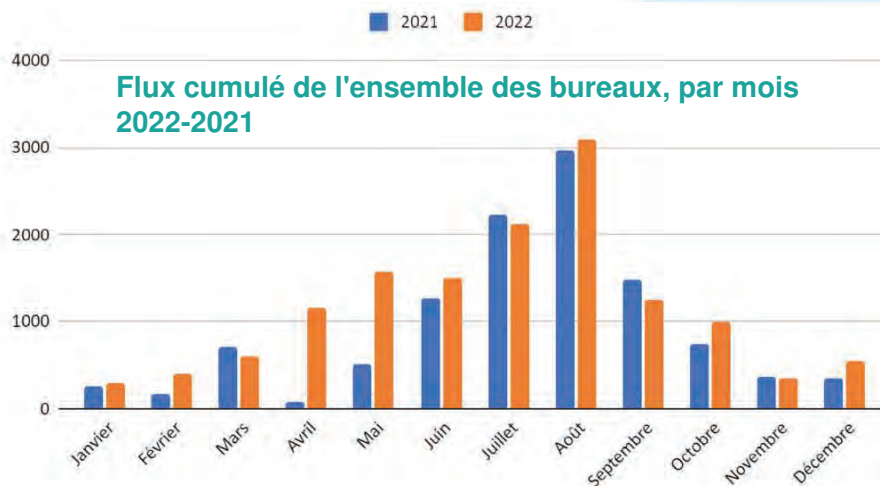
Nozay
555 personnes

Ouvert de juin à mi-septembre

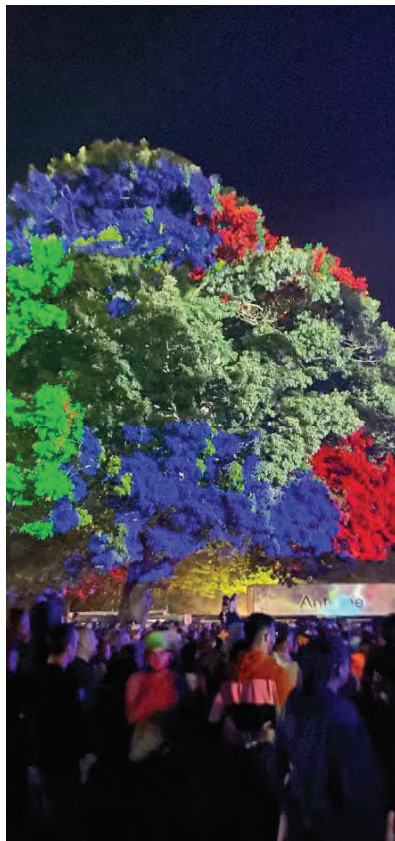
Evolution de :
- 40% //2021 (aire de camping-car fermée)
-12% //2019

Accueil : fréquentation par mois

Cette année on note clairement une **hausse de fréquentation en avant-saison** et en après-saison à la fois grâce à : l'élargissement des horaires dû au renfort en ressources humaines



- ✓ **Avril/mai** très bons fin des confinements (+200%)
- ✓ Bons mois de **juin + 26%** et **juillet +44%** malgré la chaleur
- ✓ **Août + 3,7%** restriction sur le nautisme à cause des cyanobactéries
- ✓ Belles vacances de la Toussaint **octobre +31%**
- ✓ **Décembre +55%** grâce aux crèches de Blain



Observatoire – Bilan de saison

Retours "à chaud" des pros

- ✓ **82%** sont **satisfaits** avec une fréquentation en hausse ou stable
- ✓ **Chiffre d'affaires 76%** en hausse ou stable (44% en +, 33% =)
- ✓ **Bonne saison cyclo mais tardive** (peu en avril/mai/1^{ère} quinzaine de juin) moins de cyclo en séjour gîte d'étape plus de **familles avec enfants** pour faire des **petites étapes** sur le canal (itinérance courte).
- ✓ **Baisse des dépenses** dans les commerces, sites de visites liée au coût des déplacements en voiture

Prévisions/tendances pour l'arrière-saison

70% des pros sont optimistes pour les perspectives de septembre/octobre

Observations/remarques complémentaires

En tout, 33 jours de canicule sur les 3 mois.

Malgré les bons chiffres de fréquentation et de remplissage, la saison est marquée par les effets du **dérèglement climatique**, les **conséquences économiques des conflits géopolitiques** (baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation, coût du carburant et autres).

Problématique de recrutement liée au travail des week-ends, aux faibles salaires



Observatoire – Bilan de saison

Type de clientèles/comportements clientèles

- ✓ Davantage de **familles** (+30% des hébergeurs) à l'inverse des seniors qui restent au frais
- ✓ Explosion de **l'hébergement de plein air**
- ✓ Les gens **partent moins loin et moins longtemps**
- ✓ L'offre de **circulations douces** a rencontré un réel succès auprès de tous les publics français et européens, en famille ou entre adultes (couples, groupes d'amis).
- ✓ Pratique du **slow tourisme** recherche d'échanges sincères et de produits frais
- ✓ Engouement des clients pour les **festivités/animations** et le plaisir d'être de nouveau ensemble (fin des jauges limitées)

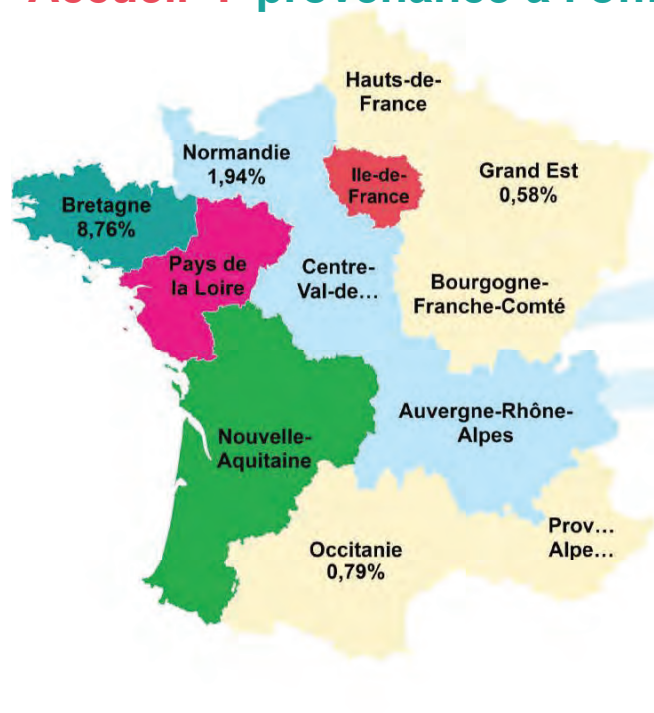
Enquête : très bon taux de retour 51 répondants

82% satisfait ou plutôt satisfait de la fréquentation de juillet et août

Evènementiel Rendez-vous de L'Erdre



Accueil : provenance à l'office de tourisme



97% des touristes sont français (98% en 2021)

Top 3 régions de France :

1. Pays de la Loire 78% dont Loire-Atlantique 72% Maine et Loire 2,7%, Vendée 2,1%,
2. Bretagne 9%, dont Ile et Vilaine 3,6%, Morbihan 2,1%
3. Ile de France 3%

3% de touristes étrangers soit +1.31 point de plus qu'en 2021

- 1) Grande Bretagne
- 2) Belgique
- 3) Pays-Bas
- 4) Espagne/Allemagne

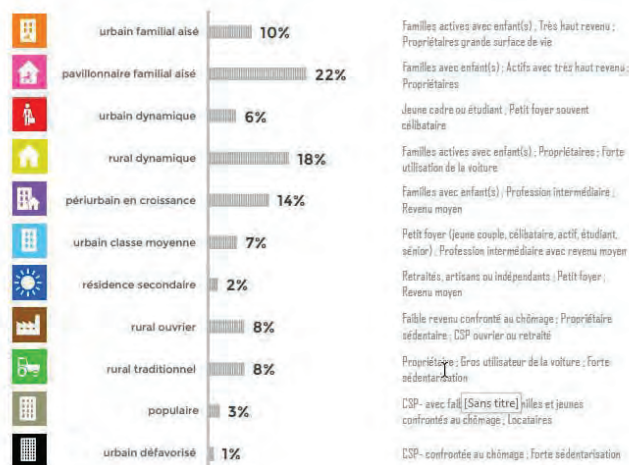
Avec Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

Observatoire saison 2022 – Profil et âge des visiteurs

PROFIL DES TOURISTES FRANÇAIS



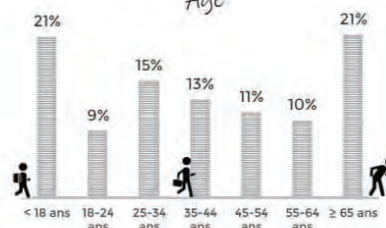
Segmentation



Sexe



Age



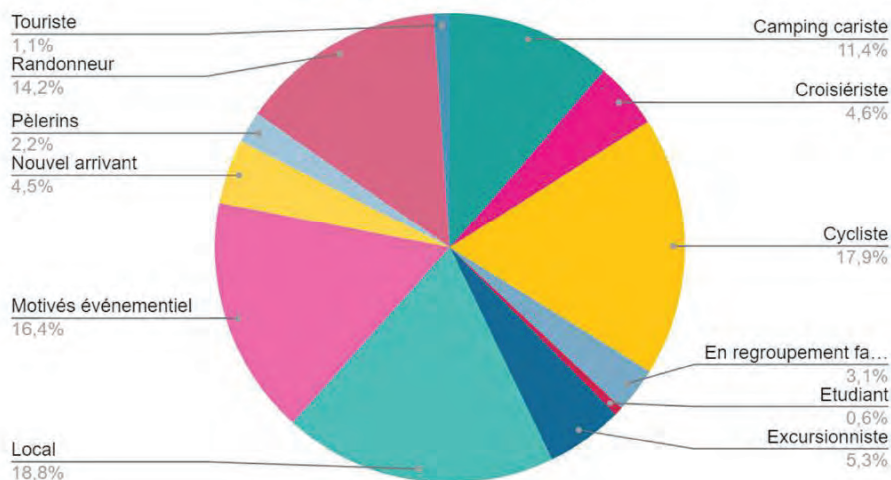
Données du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

Source : Flux Vision Tourisme Orange
Traitement et analyse : Observatoire OTI La Baule Presqu'île de Guérande

Accueil Profils de clientèle

Parmi les contacts accueillis :

Profils clients - 2022



1/ Randonneurs 34% dont
18% de cyclistes et
16% pédestres

2/ Camping-caristes 11% : liberté
de déplacement, souplesse
d'organisation. Destination bien
pourvue en équipements

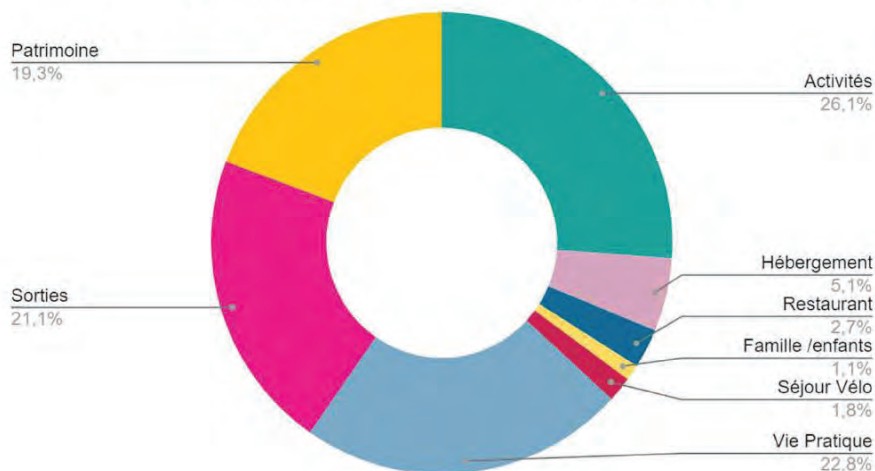
3/ Croisiéristes : 5% de
plaisanciers

4/ Nouveaux arrivants : 4,5% des
contacts.

5/ Regroupements familiaux 3% :
réunis lors d'un séjour ou d'une
activité. Très présente à Nozay

Accueil Demandes 4 OT

Demandes - 2022 - Erdre Canal Forêt



1. Activités : randonnée
pédestre et cycliste, nautisme

2. Vie pratique :
plan/orientation, info ville et
transport/stationnement

3. Sorties :
concert/spectacle/festival

**4. Patrimoine et lieux de
visite** : circuit touristique,
musée et parc/jardin

5. Hébergement

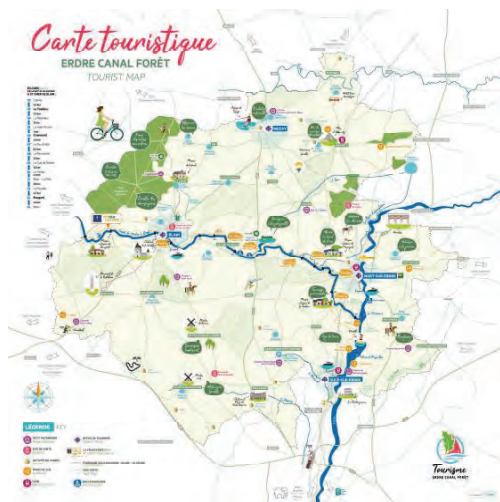
6. Restaurants

7. Activités avec les enfants

TOURISME

Erdre Canal Forêt

Communication
2022



Communication offline OT

- ✓ **Éditions** : carte touristique, fiches randonnées IGN, les incontournables (doc d'appel), carte de l'Erdre, carte de la forêt...



Communication offline OT

Editions

Nouveaux documents d'appel des incontournables parus. Formation de Noémie Mornet comme graphiste du 04 au 08 avril.

Diffusion

5000 documents d'appel par le distributeur Andégave prévue sur 100 points (hébergements) sur Nantes et l'office de tourisme de Nantes



Ex : Hôtels ibis centre Bretagne, La Belle Etoile Thouaré sur Loire, Ibis Budget Saint-Herblain, Agora Nantes, Mercure Gare de Nantes, Novotel Nantes Carquefou, Novotel Centre Gare – Nantes, Kyriad Nantes Aéroport, B&B Aéroport Bouguenais, Appart'City Nantes Carquefou, Nantes Camping

Communication offline OT

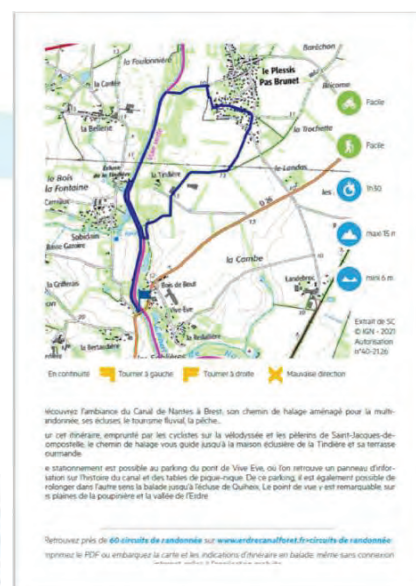
Module premium intégré sur une page dédiée du site

Les fiches imprimables depuis le site avec carte IGN

Fiches distribuées à l'OT
15 circuits sur les 3 CC



QR code



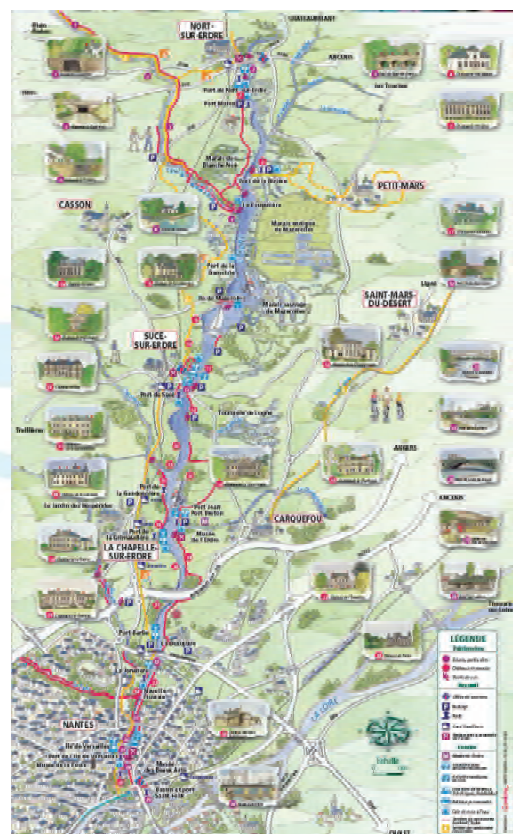
Communication offline OT

Impression fiches de randonnée 200 ex pour une sélection de 15 sentiers



Communication offline OT

Edition : l'Erdre navigable



Communication offline OT

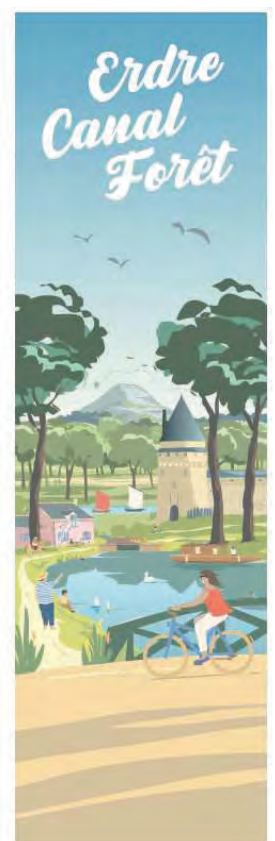
Affiche retro

Création Pittoresco

Erdre Canal Forêt

Pose vitrophanie le 08 juin

OT Nort-sur-Erdre



Communication offline OT

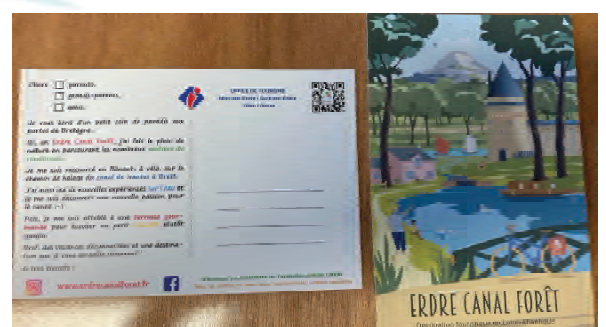
Campagne abri-bus CCEG



Campagne de communication
affiches abribus
CCEG courant juillet

Affiches Pittoresco
30x40 cm
commandées pour la
boutique

Cartes com' type
carte postale pour
diffusion en accueil
mobile entre autres



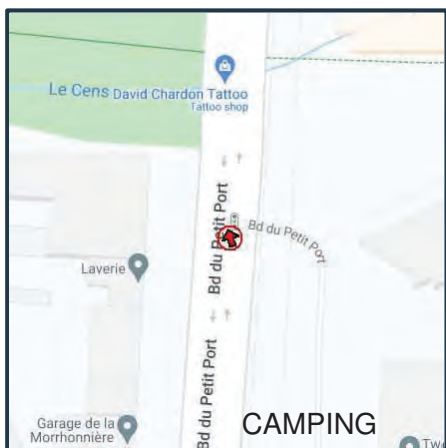
Communication offline OT

Campagne abribus Nantes

FACE N° 19 BLD DU PETIT PORT NANTES

Format : 2M
Éclairage : Oui

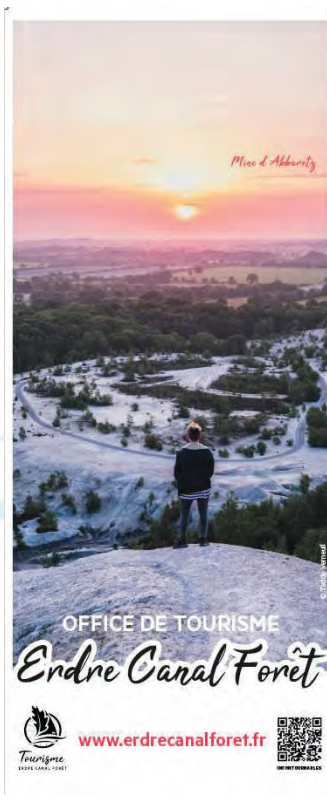
LONGUE CONSERVATION PERMANENTE :
04 mai au 03 août 2022



MU 00140 [44109.02326.01.01.01]

Photographie et cartographie non contractuelles
Sous réserve de disponibilité à la réservation

JCDecaux



Kakémonos promotionnels Immersion dans les univers touristiques

Plan de promotion 2022

Diffusion film destination

Festival Nuits de l'Erdre

Diffusion film promotion du tourisme local. Promo sur les grands écrans à côté de la scène et dans les espaces restauration/bars superbe entre les concerts !

Campagne ciné

Film 3 min (tournage fin juin, parution 15 juillet)

Promotion du tourisme local : les incontournables, les activités...



Communication offline

Relations presse

Textes et encart

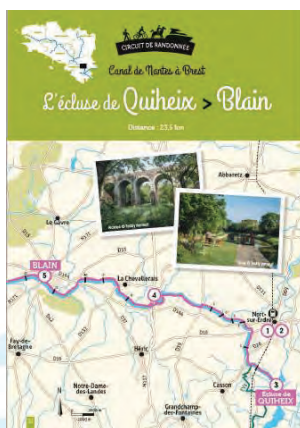
- ✓ Guide touristique Bretagne
- ✓ Guide rando/vélo Bretagne
- ✓ Guide bretagne voie verte

Autres guides

- ✓ Actualisation Routard

Media TV

Diffusion sur TF1 d'un reportage de 4 mn sur la pierre bleue de Nozay en mars après le 13h



Communication offline

Guide VTT Loire Atlantique

6 circuits Erdre Canal Forêt

2 circuits par Communauté de communes

17. ISAC ET BOUT-DE-BOIS

INFOS PRATIQUES

Office de tourisme Entre Canal Forêt - Nozay (voir coordonnées p.16)

Services :

- Toilettes, commerces à proximité du point de départ

À voir, à faire :

- Jardin de Saffré loi
- Bate navigable de Bout de Bois

THÉMATIQUES

LA VALLÉE DE L'ISAC

L'Isac est un affluent de la Vienne, long de 69 km environ. Il prend naissance sur le territoire de la commune d'Abbaretz et se jette dans la Vienne au niveau de Fougères, face à la ville de Riez dans le Massif Central. Son cours est en grande partie emprunté par le fameux Canal de Nantes à Brest (lire p. 85). Mares de Saffré, abords du Canal, bois, bocage : ce parcours aux multiples paysages invite à observer la nature. Voyager également dans le temps en flânant dans le parc du château de Saffré ou le long du chemin de halage du Canal. Marcher alors dans les pas des anciens marins et rejoindre le plan d'eau de Bout de Bois en passant par le camp des prisonniers espagnols, réquisitionnés par Napoléon Ier pour la construction du Canal.

L'ÉCLUSE DU PAS D'HÉRIC

Faites un petit détour et partez à la découverte de l'écluse du Pas d'Héric, bief de partage de 0,4 km ! Un « bief » désigne la portion d'un cours d'eau entre deux écluses. Vous découvrirez ainsi la jonction du « Petit Can de Nantes à Brest » qui permet, en toutes saisons, de maintenir un niveau pour la navigation. La portion du Canal du « Pas d'Héric » et de « Ruz sentie le plus haut bief du Canal. La rigole d'alimentation que vous suivrez permet de répondre aux besoins en eau des autres biefs qui descendent de l'Écluse, couvrant la vallée de la Vienne. Grâce à l'appel Bladik et son jeu de pierre-gruit, découvrez les ses Nantes à Brest !

Plus d'informations sur canal-nantes-brest.fr

CHÂTEAUBRIANT ET LE NORD DU DÉPARTEMENT





Relations presse

Ouest France Dimanche Partenariat LAD

Sortir ce dimanche

Un panorama unique depuis le terril d'Abbaretz

En balade. En partenariat avec Loire-Atlantique développement, laissez-vous surprendre par cette montagne aux allures de volcan et unique dans le département, puis montez admirer la vue.

Témoin de l'époque des forges, cet ancien site minier, dont la dernière exploitation remonte aux années 1950, mérite le détour.

De l'époque du néolithique à nos jours

Rendez-vous sur le parking du terril d'Abbaretz pour commencer cette balade immersive de 7 km au cœur d'un passé industriel. Cette petite montagne blanche, qui se dresse au-dessus de la campagne avoisnante et culmine à près de 121 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'a rien de naturel. Le terril, et l'étang qui le jouxte, sont les marques laissées par l'extraction de l'étain.

Si les dernières extractions de cassitérite sont plutôt récentes, les fouilles effectuées ont montré que le site était exploité sans doute dès la fin du néolithique pour la fabrication du bronze. À l'époque de Jules César, ce site minier était l'une des plus importantes sources d'étain du monde antique. Jusqu'au III^e siècle après Jésus-Christ, plus de 6 000 tonnes de bronze auraient été fabriquées grâce au minéral extrait.

Ce site, dont la fonction industrielle a aujourd'hui laissé place à des activités touristiques, vous propose une balade des plus dépayssées.

Un tableau de couleurs surprenantes

D'un côté, sillonnez les rives escarpées de l'étang à travers le bois, peuplé essentiellement de châtaigniers et de bouleaux, et tenez l'oreille pour savourer le doux chant des linottes mélodieuses, martins pêcheurs d'Europe ou autres tarins des alouettes.



Le sommet du terril d'Abbaretz surplombe le département de 121 mètres au-dessus du niveau de la mer.

(Photo: M. L. / Olycom)

Puis, au détour d'un chemin, laissez-vous surprendre par cette silhouette aux allures volcaniques : le terril. C'est un tout autre décor qui s'offre désormais à vous, un paysage hors du commun, jonché d'espaces semi-désertiques, de sentiers ombagés, de petites criques saboteuses, rouges d'eau ferrugineuse, de croissances et de canyons...

Votre balade sera ponctuée de panneaux d'interprétation et tables d'orientation à la découverte de l'histoire et de l'écosystème de ce site remarquable.

À voir, à faire
Et si le cœur vous en dit, prévoyez votre pique-nique et installez-vous au bord de l'eau pour une pause déjeu-

ner au grand air, puis offrez-vous une expérience sensationnelle en chaussant les skis nautiques ou flânez à bord d'un canot, d'un kayak ou d'une visio-planche (seulement en juillet-août).

Plus d'informations auprès de l'office de tourisme Entre Canal Forêt : office.canal@loire-atlantique.fr et tél. 02 51 12 60 74.

Bonnes pratiques
en Pays de la Loire

« Une personne en situation de handicap a des défis qu'elle doit pouvoir exprimer et réaliser chaque fois que cela est possible... même sur l'eau ! »

Cap Vert : une expérience sur l'eau accessible à tous.



Le publicité Hér conseil général en travail d'habitat, avec l'axe de bionomie, de par son rôle de médiateur, de partenariat public et privé, et avec l'axe de l'association « Miroir de la Communauté Rurale ». L'association a été créée pour promouvoir des activités aux personnes en situation de handicap. La pèche à domicile est spécialement adaptée pour les handicapés.

La qualité et un équipement d'urgence sont les atouts de l'association pour offrir à tous une expérience de pèche accessible.

pour faciliter le passage (passer) et le label "Tourisme à Handicap" (100%) pour les autres handicapés.

Cette association propose diverses activités de pèche, sur le canal en 2025.

Le publicité CAP VERT est unique dans l'ouest et dans toute la région car elle s'adresse aux personnes en situation de handicap.

Des bénévoles particulièrement qualifiés sont à votre service pour vous accompagner et vous aider à réaliser votre expérience de pèche accessible.

Ces deux dernières années ont été difficiles pour l'association. Cependant, le soutien de l'État, des collectivités locales et des bénévoles a permis de maintenir l'association et de proposer une expérience de pèche accessible à tous.

Alors, pour un séjour en famille ou entre amis, ne passez pas un week-end sans aller découvrir le canal de la Loire, avec son environnement, ses paysages, ses bords de Loire accessibles, avec l'association CAP VERT.

TOURISME ACCESSIBLE < N°6

Filière pêche



ÉTANG DES MENUSSONS
BLAIN

1 rue de la Chapelle de la Chapelle de la Chapelle



ÉTANG DE GRUELLAU
TREFLEUX

1 rue de la Chapelle de la Chapelle de la Chapelle



ÉTANG DE CLÉGREUC
VAY

1 rue de la Chapelle de la Chapelle de la Chapelle



- Valorisation en page dédiée du site internet
- Poursuite des encarts en 2023 dans le guide
- Vente de cartes de pêche – bureau de Nort-sur-Erdre

Filière nautisme et tourisme durable

Sensibilisation à la préservation des écosystèmes fluviaux

Le 11 juin 2022 avec LAD, Surfrider foundation, service tri CCEG = **35 participants et 31,5 kg de déchets** :

Sensibilisation à la qualité de l'eau par une animatrice nature de l'association nantaise des Amis de l'Erdre

Dispositif régional « Vogue and Vague » pour proposer des activités nautiques et fluviales à découvrir en famille



Communication online

Commerçants L'office en vitrine

Valorisation de l'offre touristique sous forme d'autocollant sur les vitrines :

QR code renvoyant sur la home page du site erdrecanalforet.fr

Rubriques :

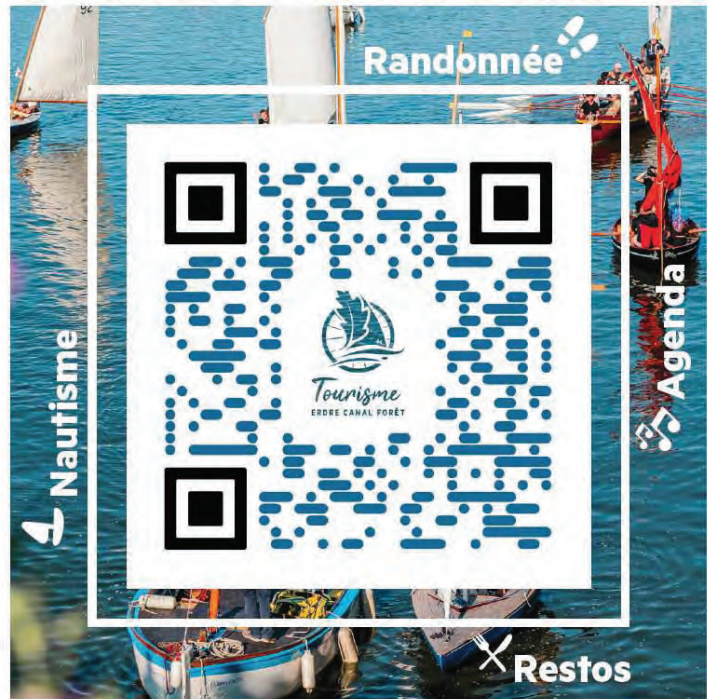
Agenda

Randonnées

Incontournable

Infos canal...

OFFICE DE TOURISME



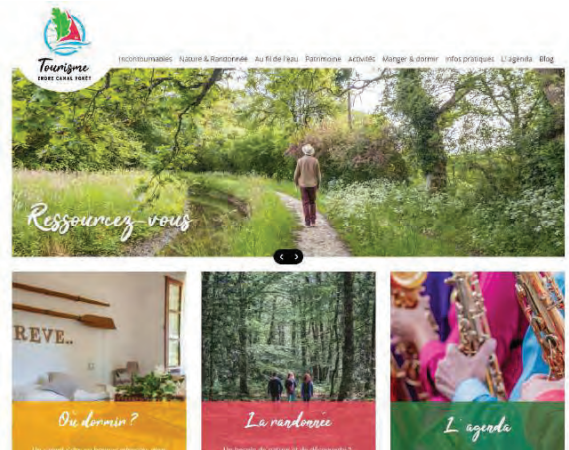
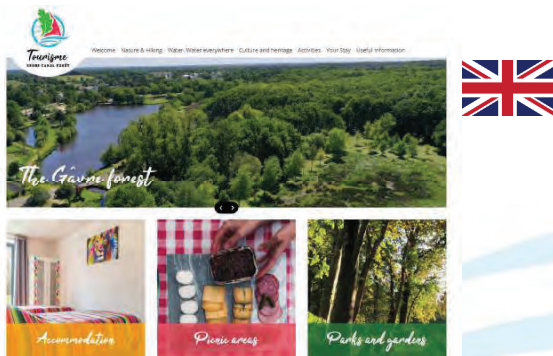
www.erdrecanalforet.fr

Communication offline OT - Affichage ville de Nort commerçant



Communication online

Site internet Erdre Canal Forêt



49 679 utilisateurs **+2,6%**

166 886 pages vues

975 fiches (hors agenda) alimentent les pages

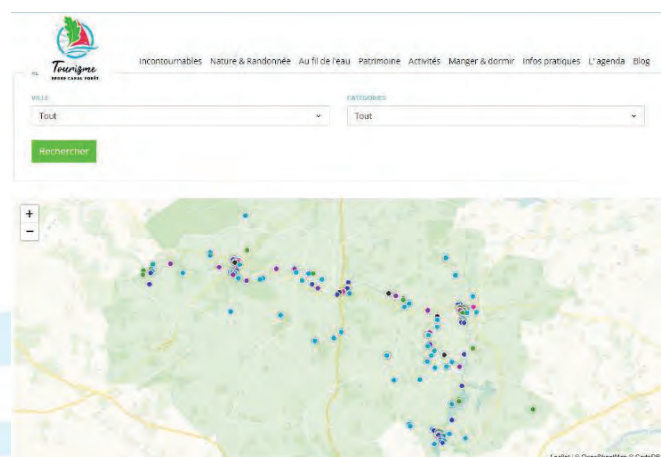
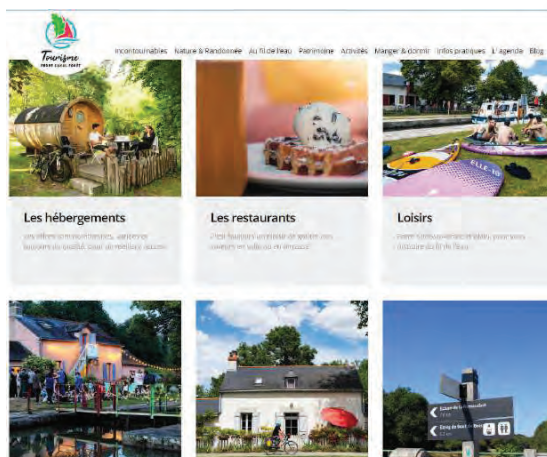
- Traduction anglaise
- Intégration logo et nouvelle charte graphique
- Valorisation de nos 23 communes

Communication online



Création d'une carte numérique

Les OFFRES autour du CANAL



UNE PLAYLIST pour sélectionner finement les offres

Une pause déjeuner avec vue sur l'eau : [les bonnes adresses](#) (les maisons éclusières)

Les aires de pique-nique : [réservez votre table](#)

A la recherche d'un hébergement insolite : [trouvez votre bonheur](#)

Des itinéraires et promenades : [consultez les fiches](#)

Les professionnels s'engagent dans la marque [Accueil Vélo](#)

Les aires de services et de stationnements pour les [camping-cars](#)
parking, aires d'arrêt et services vélo, aires de pique-nique, port/halte nautique, ponton de pêche, cales de mise à l'eau...



Communication online

Articles blog

Influenceurs Loire Atlantique Développement

Le 6 mai

Benjamin Martinie, alias Tolt sur youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=NFyK-PNLsQ8>

‘N’allez pas en Loire-Atlantique’

en prenant le contre-pied de ce à quoi on s’attend en venant sur le territoire.

- ✓ Valorisation du Canal de Nantes à Brest
- ✓ Balade au niveau des Arcades
- ✓ Sortie avec la toue de Blain

Communication online

Filière randonnée : applications/sites dédiés

Communautés importantes avec de nombreux sites diffuseurs



599 556 affichages

2643 téléchargements gpx

6257 impressions PDF



+ visibilité sur

- Viso rando
- Geotreck (site web randonnées Loire Atlantique)

7357 pages vues IGN rando

Audience numérique

Les pages jaunes

6 096 affichages et

1 324 clics générés

Le bureau de Sucé-sur-Erdre est le plus recherché



Nombre total de recherches Google

145 950 recherches et 236 000 vues

Note avis des internautes de 4,4* sur 5

Le bureau de Nort-sur-Erdre est le plus recherché



Communication online

Animation

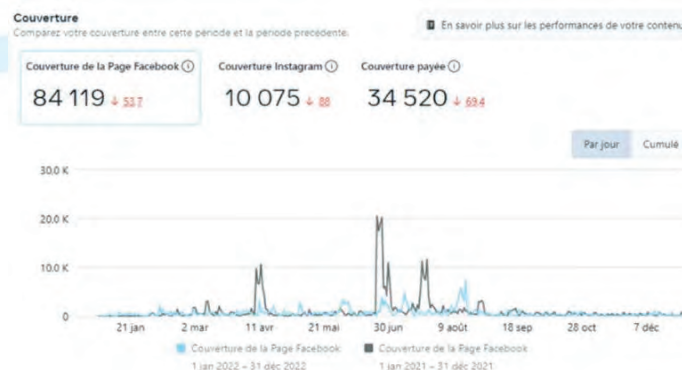
Des réseaux sociaux

#erdre canal foret



Facebook : 2,1 k followers

Couverture de la page 84 119



Instagram :

1588 abonnés + 11%

Couverture de la page : 10 075

Communication online

LA NEWSLETTER mensuelle

Fichier de prospects

- ✓ Les mairies, accueil et chargés de communication
- ✓ Les élus
- ✓ Les sociaux professionnels
- ✓ Les acteurs touristiques
- ✓ Les OT du 44
- ✓ La presse

CONFORMITE RGPD

Taux ouverture : 44 à 47 %

Clics mesurés

Un agenda mensuel en PDF

En France : Nantes, Montpellier, Lille,
Poitiers, Marseille, Dieppe, Paris... et ailleurs
: USA, Indonésie, Ile Maurice, Suède...



1 600 adresses

Communication online

Campagne web Kidiklik

Valorisation des activités famille de la destination :

Canal Kayak à Saffré

Accrobranche La Grigonnais

Parc Haut Gesvres

TSN/aquapark

Ecomusée de Vigneux

Balade à âne

Vélo sur le canal

Piscine...



Applications

randonnée : BALUDIK – jeu de piste numérique

1 605 téléchargements

Saffré : Bout de Bois - 2 panneaux

Nozay : Etang, le chalet - 1 panneau

2 nouveaux jeux Sucé-sur-Erdre

660 téléchargements depuis cet été



Signalétique : panneaux hébergements

Devis en cours

Panneaux commandés (et réceptionnés) à Nozay, pose en octobre en même temps que les travaux de signalétique de ville

Marché public

Attribution du marché public à Lacroix poseur Esvia – budget prévisionnel 210 955 € TTC (pose moins chère) note 93/100

12% moins cher, meilleur mémoire technique (lames amovibles – facilitent la mise à jour) et en local St Herblain (et non dans l'Indre)

Conventionnement - Convention signée avec le département

7 conventions signées avec les communes : Nozay, Casson, Vay, Vigneux-de-Bretagne, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre, La Chevallerais

Suite à donner : revalidation des plans de décors/commune/département/prestataires

Communes favorables : Grandchamp-des-Fontaines (étude puis appel offres, délib 08 oct), La Grigonnais, Héric, Bouvron (2023), Fay-de-Bretagne (2023), Treffieux, Le Gâvre, Blain, Abbaretz, Saffré

Communes en attente : Les Touches, Notre Dame des Landes, Treillières (Puceul et Petit Mars non concernées)

TOURISME

Erdre Canal Forêt

Développement 2022



L'identité Erdre Canal Forêt : Destination Bretagne Loire Océan



La destination ECF fait partie du collectif Bretagne Loire Océan, une des 10 destinations bretonnes soutenues par la région Bretagne.

Des contrats de développement touristique avec la région Bretagne vont être signés en 2023 pour les 3 CC.

L'objectif est de s'intégrer dans un programme de développement touristique pour :

- ✓ Tirer avantage de la force de la **marque Bretagne**
- ✓ Bénéficier de **l'expertise du service tourisme de la région Bretagne**
- ✓ **Porte d'entrée des touristes bretons** : Favoriser la circulation des flux de la côte vers l'infralittoral via l'itinérance vélo autour des savoir-faire au fil de l'eau entre 10 EPCI
- ✓ Mutualiser **l'observation touristique**

Filière randonnées cyclo, pédestre, équestre

Faire de l'itinérance douce une découverte des univers de la destination

France = 2^e destination mondiale du vélo/44 = 5^e département touristique

Dépense d'un cyclotouriste = 73€/jour/pers.

Accompagner les collectivités pour qu'elles investissent sur des équipements pour les cyclotouristes. Dispositifs de soutien financier en faveur du vélotourisme aux communes à l'étude

Favoriser l'aménagement de **haltes multi-pratiques** (cyclo et fluviale) pour optimiser les retombées économiques dans les bourgs = fléchage des services

- ✓ Stationnements sécurisés (racks vélo)
- ✓ Consignes à bagages
- ✓ Recharge rapide VAE/GPS + wifi
- ✓ Totem de réparation (gonflage...)
- ✓ Tables de pique-nique abritées
- ✓ Points d'eau



Filière randonnées cyclo, pédestre, équestre

Faire de l'itinérance douce une découverte des univers de la destination

Projet départemental faire de l'ancienne voie ferrée une voie verte.

communes concernées **Blain-Le Gâvre- Vay-Treffieux-**

Châteaubriant /Fay-de-Bretagne/ND des landes/Treillières/ La Chapelle-sur-Erdre (CCEG, CCRB, CCN)

Comment mieux connecter le canal aux itinéraires alentour.

Ex : circuit des 7 étangs en CC Nozay.

Randonnée pédestre : balisage et classement PDIPR effectués par la commune.

Partenariat à amplifier avec les services techniques pour les travaux impactant les circuits, leur suppression, leur modification de tracé, le déplacement des panneaux de départ...

L'identité Erdre Canal Forêt La Vélodyssée

La destination «Erdre Canal Forêt » s'inscrit dans plusieurs marques :

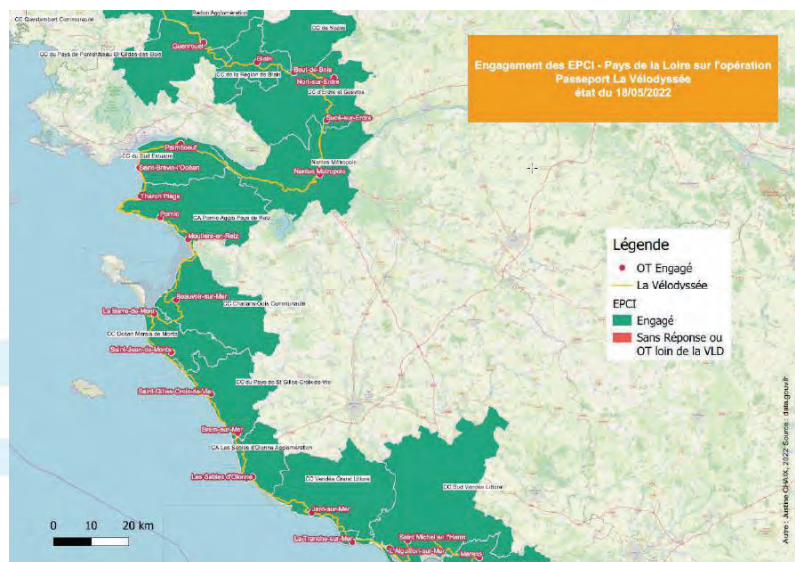
« Canal de Nantes à Brest »

« La Vélodyssée »/« Atlantic Coast Route »

Les 3 CC rentrent dans le collectif national de **gouvernance Vélodyssée**

Pilotage « Charente Maritime Tourisme »
(3 régions/9 départements)

= visibilité de la destination Erdre Canal Forêt sur les sites web nationaux France Vélo Tourisme, Vélodyssée et canal-nantes-brest.fr



Le passeport La Vélodyssée



Un projet d'itinéraire dans une démarche responsable

- Studio de création basé à Paris
- Monture en bois du Jura, labellisée Hand Made
- Capuchon fabriqué en Autriche
- Gravure faite à Paris



Filière randonnée – Véloroute Nantes Mont Saint Michel



■ Gouvernance du projet et décisions à venir

7 EPCI traversés s'engagent dans une **coopération LEADER** la CCEG et l'office de tourisme Erdre Canal Forêt, Châteaubriant-Derval, Bretagne Porte de Loire communauté, Roche aux Fées Communauté, Vitre Communauté, Fougères Tourisme.

Définition du mode de fonctionnement du comité d'itinéraire : **gouvernance**, actions, budget pour la première année

Clé de **répartition financière** basée sur le nombre de km d'itinéraire sur chaque territoire

Choix du prestataire pour la création d'une **charte graphique** de l'itinéraire.

Sylvain LEFEUVRE, Vice-Président délégué aux Mobilités, est désigné pour suivre le projet et participer aux COPIL relatifs à l'itinéraire V9.

Filière randonnée

Itinérance et mobilité

Vélo CCEG

32 900 vélos compteurs Rue des Frênes (Nort-sur-Erdre - Canal)

Système d'Information Géographique

Strate tourisme sur cartographie SIG pour les 3 intercommunalités

Favoriser les liens entre les 3 CC



Filière randonnée

Aménagements

Plan guide Départemental

Mobilier pour les cyclos/visiteurs sur le canal :

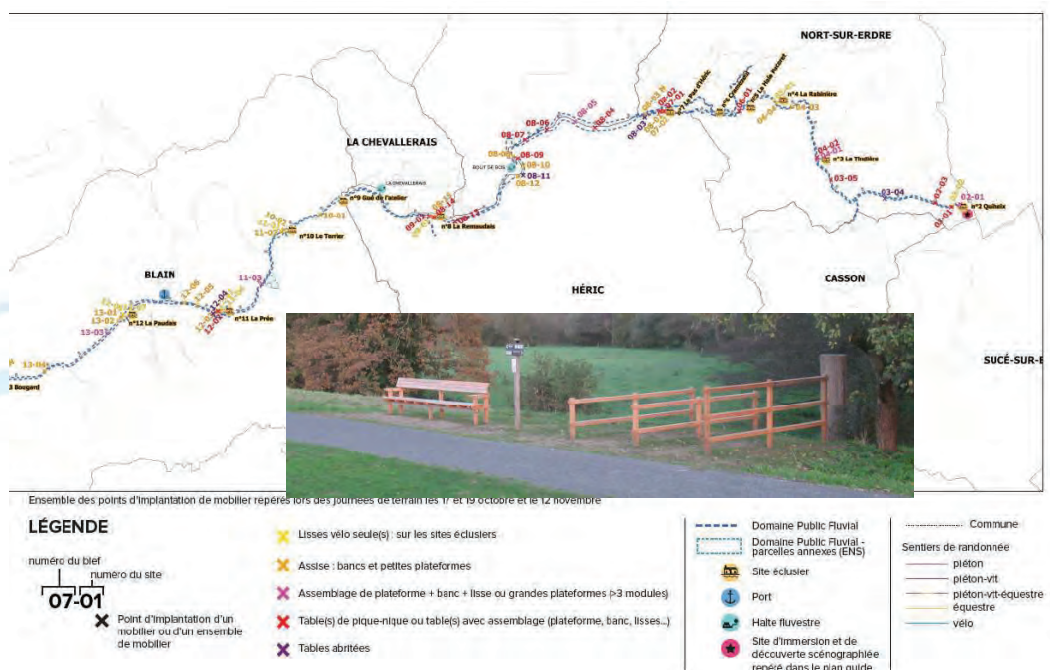
Lices vélo

Bancs

Tables de pique-nique (abritées)

Plateformes

248 mobiliers sur 64 points



Filière fluviale : futur espace canal à Blain

Canal de Nantes à Brest – Port de Blain



Aménagement des quais
dans le cadre du plan
guide d'aménagement :
travaux 2025-2026



Réunion usagers des voies navigables 14 février 2023



Réflexion commune à avoir sur la **gestion des ports** et la mutualisation des moyens humains, financiers et l'équipement : **favoriser l'itinérance fluviale** et la place des visiteurs et porteurs de projet privés.

10 160 éclusages – 1104 bateaux



Filière fluviale Éducteur sauvegarde du canal : le lundi 18 juillet recensement des priorités.

Service aménagement/unité voies navigables/milieus naturels du département (Délégation de Châteaubriant), associations de plaisanciers, office de tourisme



Filière nautique

Réflexion sur des passerelles entre les **bases nautiques** entre le **port de Sucé-sur-Erdre**, les plaines de **Mazerolles**, le **port de Nort, Bout de Bois** à Héric/Saffré et le **port de Blain** : offre de loisirs nautiques répartie en plusieurs points de la destination.

Optimisation des **bases nautiques** ?

Fête du nautisme à relancer ?



Filière tourisme durable et vert : rendre le visiteur « responsable »

Axe produits de bouche circuit court :

Favoriser le lien entre hébergeurs et touristes pour les points de vente directe de produits locaux/légumes/marchés (catalogue papier ou numérique des producteurs locaux, fermes, drive locaux...).

Permettre le développement d'offres pique-nique locales à destination des cyclotouristes

Axe gestion des déchets :

Optimisation gestion du stock de doc – recyclage. Concept « troc ta doc » expérimenté à Cap Atlantique, réutilisation des éditions dans les hébergements ?

Axe mobilité : Inciter les visiteurs à emprunter des modes de déplacements doux : voie verte et voie navigable, favoriser l'intermodalité. **Faire connaître les liaisons** gares/transport en commun/points vélo. Faciliter l'accès à l'information.

Prestataires : charte écogestes

8 novembre formation écogestes
Réunion du groupe hébergeurs
durables pour constituer une charte



Gîte au pool'nort – Nort-sur-Erdre

PROGRAMME DE FORMATION

Description des modules : 7 heures de formation au total

Module 1 : Comprendre et se comparer

Enjeux, principes, chiffres clés et affichage environnemental

- Pourquoi passer à l'acte maintenant ?
- Les chiffres clés dans un hôtel sur l'énergie, l'eau et les déchets générés ?
- Les indicateurs de mesure des plans d'action, l'affichage environnemental des hôtels
- Atelier : l'air de rattrapage clés à l'aide de factures, et comparaison entre les participants volontaires
- Présentation d'un fichier plan d'action

Module 2, 3 et 4 : Atelier continu pour créer un plan d'actions dans son établissement

Module 2 : Atelier sur l'énergie

- Qu'est-ce que l'énergie ? Comment la mesurer ?
- Revue des actions types permettant de réduire mon impact énergétique et mes coûts associés
- Quiz interactif et échange entre les participants
- Sélection d'actions à mettre en œuvre

Module 3 : Les achats alimentaires, produits d'accueil, produits d'entretien

- Que pèsent les consommables dans l'impact de mon hébergement touristique ?
- Revue des actions types permettant de réduire mon impact lié aux achats et mes coûts associés
- Quiz interactif et échange entre les participants
- Sélection d'actions à mettre en œuvre

Module 4 : L'eau et le linge

- Que pèsent les consommations d'eau et la gestion du linge dans mon établissement ?
- Revue des actions types permettant de réduire mon impact et mes coûts associés
- Quiz interactif et échange entre les participants
- Sélection d'actions à mettre en œuvre



Filière tourisme d'affaires

Faire connaître l'offre affaires et les entreprises de la destination

- Recenser les offres groupes pour les CE/entreprises de notre zone de chalandise. Proposer des **offres affaires clé en main** pour les séminaires
- Travail de valorisation de l'offre tourisme d'affaires auprès du **club entreprise CCEG**
- Mise en place des **petits déjeuners des pro du tourisme**
- **Visites d'entreprises** : Programme « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire », le rallye des pépites via CCEG Visites de fermes, d'artisans ...
- La mairie comme relais, pour les ouvriers des entreprises retenues par la ville dans le cadre de travaux, pour les hébergements sur place



Développement - Aménagements intercommunautaires

L'OT est compétent en matière de **promotion**, d'**accueil** et de **coordination des acteurs publics/privés**.

L'évènementiel et l'aménagement restent de la compétence des **collectivités**. Dans son rôle d'accompagnement des politiques locales du tourisme, l'EPIC organise son 2ème comité de pilotage tourisme intercommunautaire pour mettre en avant les partenariats utiles au bénéfice des touristes comme des habitants.

Un **état des lieux des nouveautés et projets** a été opéré afin de saisir les **opportunités de travail commun** et de **créer des liens entre les collectivités au bénéfice de projets fédérateurs**.

Cette réunion partenariale au sujet des **filières touristiques qui nous rassemblent** a eu lieu le **15 décembre** à l'office de tourisme de Nort-sur-Erdre avec une 20aine de participants.



Développement - Gouvernance partenariale public/privé

Interconnecter les dynamiques publiques et privées au bénéfice réciproque des parties

1) Demande des touristes sur les **hébergements insolites** et porteurs de projet intéressés pour en développer.

Comment mettre en phase les acteurs et optimiser le partenariat public/privé. *Modalités des **règles foncières** en vigueur à résumer (secteur en zone A "Agricole" ou N L "Loisirs" ou N P "Patrimoine" + lien vers la consultation du PLUi) pour porter un discours commun entre les collectivités et l'OT.*

2) Appel à manifestation d'intérêt des communes ayant des **zonages compatibles** ? Etat des lieux des communes volontaires sur une **stratégie foncière en faveur du tourisme**. Doit-on rédiger un modus operandi avec les règles et les critères à cocher pour pouvoir aiguiller les porteurs de projet lors de la constitution du dossier (compromis de vente, garanties financières, étude d'impact environnemental, assainissement etc.). Cela pourrait être ajouté au guide des porteurs de projets.

Aménagement des communes

Nort-sur-Erdre

- ✓ **Guinguette** 40 pieds au plan d'eau de Nort
- ✓ Installation **passerelle sur l'Erdre** au port
Et poursuite réaménagement rive office
- ✓ Installation **exposition photo XXL au port**
- ✓ **Circuit patrimoine** avec panneaux cartes postales anciennes/portraits audio de Nortais





Aménagement des communes

Sucé-sur-Erdre

- ✓ **Halte nature** bivouac à la nuitée pour les cyclos à Mazerolles
- ✓ **3 nouveaux circuits vélos**
- ✓ **2 parcours Baludik** : plaine de Mazerolles et centre bourg
- ✓ Ouverture **manoir Claudine** à la Châtaigneraie fin juin : crêperie, ateliers de cuisine, showroom produits. Rejoint le Codir
- ✓ **Bateaux nantais** test croisière Sucé/Nort le 3 juillet
- ✓ **Campagne de com'** affichage abribus CCEG
- ✓ Etude sur le devenir de la **Maison de Blanche-Neige**

Aménagement des communes - Mairie de La Grigonnais

Panneau mis en place sur une nouvelle aire d'accueil de camping-cars/vans.





Prestataires - Conseil aux socioprofessionnels

- Accompagnement pour l'optimisation de leur **promotion digitale** régionale
- Envoi de lien pour **formations notamment aux réseaux sociaux**
- Rencontres/**visites prestataires** par le personnel OT
- Enrichissement de **l'espace professionnel sur le site web OT**
- **Mise à disposition de documentation** touristique
- **Taxe de séjour** : accompagnement personnalisé (hébergeurs)
- Les **informer** utilement via des actualités
- Les **accompagner dans leurs projets** (création de structure, demande de subventions).



Prestataires

Réunion/soirée des pros du tourisme Sucéen le 12 mai : 13 participants

Réunion annuelle des professionnels touristiques de la destination le **4 octobre** au château de Blain.

Bilan et échanges sur la saison 2022

Préparation des pistes de travail pour le **plan d'actions 2023**.



Observatoire – TOP 20 DES SITES TOURISTIQUES

81 499 personnes accueillies sur le site des étangs de Nozay en 2022 plus de 10 000 personnes par mois entre mai et août.

Top 20	SITE TOURISTIQUES	FRÉQUENTATION 2022	COMMUNE
1	Aquapark	20 000	NOZAY
2	Télési	15 000	NOZAY
3	Ruban Vert	11 000	SUCÉ SUR ERDRE
4	Château de la Groulais	15 400	BLAIN
5	Golf de Vigneux	10 000	VIGNEUX DE BRETAGNE
6	Ecomusée de la Paquelais	5 100	VIGNEUX DE BRETAGNE
7	Paintball	3 000	BOUVRON
8	Moulin Neuf	2 565	VIGNEUX DE BRETAGNE
9	Ruban Vert	2 500	NORT SUR ERDRE
10	Hippodrome	2206	LE GAVRE
11	Canal Kayak	2 000	SAFFRÉ
12	Musée de la Fève	1 871	BLAIN
13	La Toue de Blain	1 000	BLAIN
14	Golf	700	TREFFIEUX
15	Ckayak	570	NORT SUR ERDRE
16	Nantes Paramoteur	550	HÉRIC
17	Les passagers de Bullops	548	SUCÉ SUR ERDRE
18	Cycl'Yo	566	NORT SUR ERDRE
19	ULM	200	HÉRIC

Prestataires Offre activité TSN/Aquapark : 35 000 pers.



15 000 forfaits télési
20 000 entrées aquapark

Éco-compteur : 73 456 passages



Prestataires Offre activité

Canal kayak : 2000 pers.



La **sécheresse** a impacté l'activité nautique, **variation du niveau de l'eau**, interdiction les activités nautiques.
La problématique de la **qualité de l'eau**, dans le plan d'eau ou le canal, très changeante est liée à la présence de **cyanobactéries**, périodes de fermetures imprévisibles
Location uniquement de kayaks et paddles.



Prestataires : nouveautés activités

Projet de bateau spectacle - Nort-sur-Erdre

Mise en scène de l'Erdre et du canal de
Nantes à Brest



L'atoue de Nort
Nort-sur-Erdre

Les passagers de Bullops - Sucé-sur-Erdre

Diversification de l'offre : navigation aux
étoiles, peinture, massage, méditation,
navigation

Château de la Groulais - Blain

Escape game



Food-truck
site du Haut Gesvres



Car resto Mazerolles
Saint-Mars-du-
Désert

Prestataires Château de la Pervençère - Casson Julien Ciron immobilier/Nantes



3 salons de réception =
120 convives assis

5 hébergements avec
cuisine et salle d'eau –
w.-c. privés

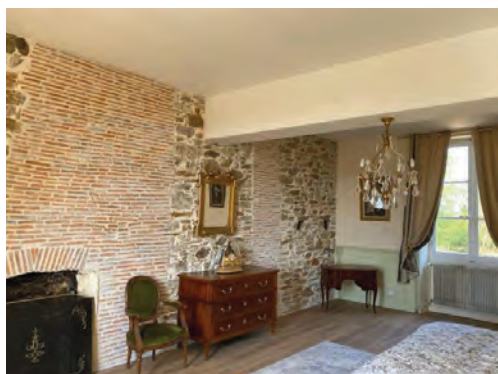
7 chambres doubles entre
100 et 150€/nuit

Privatisation d'une
chapelle pour votre
cérémonie

Cuisine traiteur au sous-
sol

Espace parking

Terrasses Sud



Prestataires : nouveautés hébergements

Hôtel Ibis - Treillières

50 chambres Rénovation Ibis Rouge

3 étoiles : 70 chambres

Refonte restaurant 50 couverts

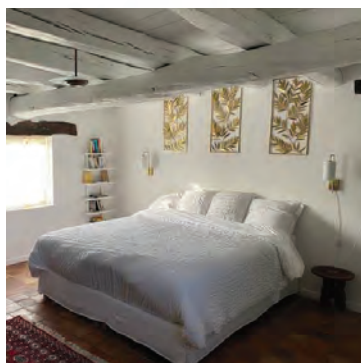
Hors cadre - Nort-sur-Erdre

Hébergement de groupe capacité 15
personnes

L'éco ferme buissonnière - Treillières

Slow om - Blain

Maison d'hôtes **haut de gamme**. Avec bain
nordique. Soins Ayurvédas.





BILAN PLH 2015-2021

Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Conseil communautaire 1^{er} mars 2023



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PLH 2015 - 2021

- 1. Quelles évolutions du territoire au cours de la période ?**
- 2. Bilan des actions menées**
- 3. Et demain ?**

1 - Quelles évolutions du territoire au cours de la période ?

- ❖ Quelles transformations de la **population** de la CCEG en 6 années ?
 - ❖ Quelles **dynamiques économiques** ?
 - ❖ Vers une diversification du parc de **logements** ?
 - ❖ Quelles dynamiques du **marché** immobilier résidentiel ?

Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

CROISSANCE DE LA POPULATION

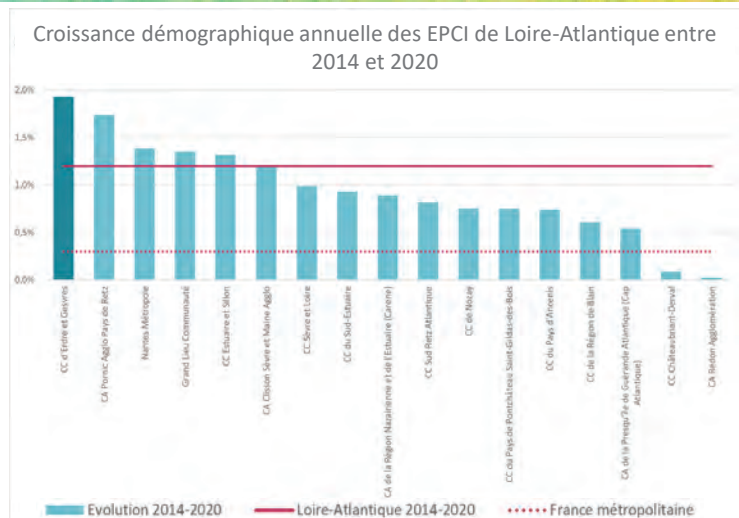
La plus forte croissance démographique du département portée par l'installation de familles

EVOLUTION DU PROFIL DES MÉNAGES

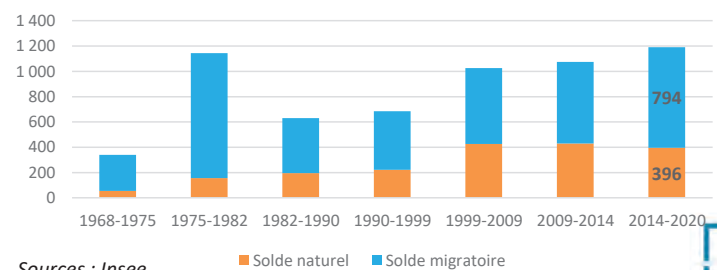
D'avantage de personnes âgées et de personnes seules

Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

- ❖ **65 977 habitants** en 2020 soit **+ 7 142 habitants entre 2014 et 2020**
- ❖ Avec **+ 1,9% / an**, le territoire de la CCEG connaît toujours **la plus forte croissance des EPCI de Loire-Atlantique**
- ❖ + 1 190 habitants / an en moyenne dont 794 dus au solde migratoire et 396 au solde naturel
- ❖ En moyenne, entre 2017 et 2021, **un solde migratoire très positif avec la métropole nantaise** (+ 910 habitants) **et négatif avec le reste du département** (- 455 habitants)

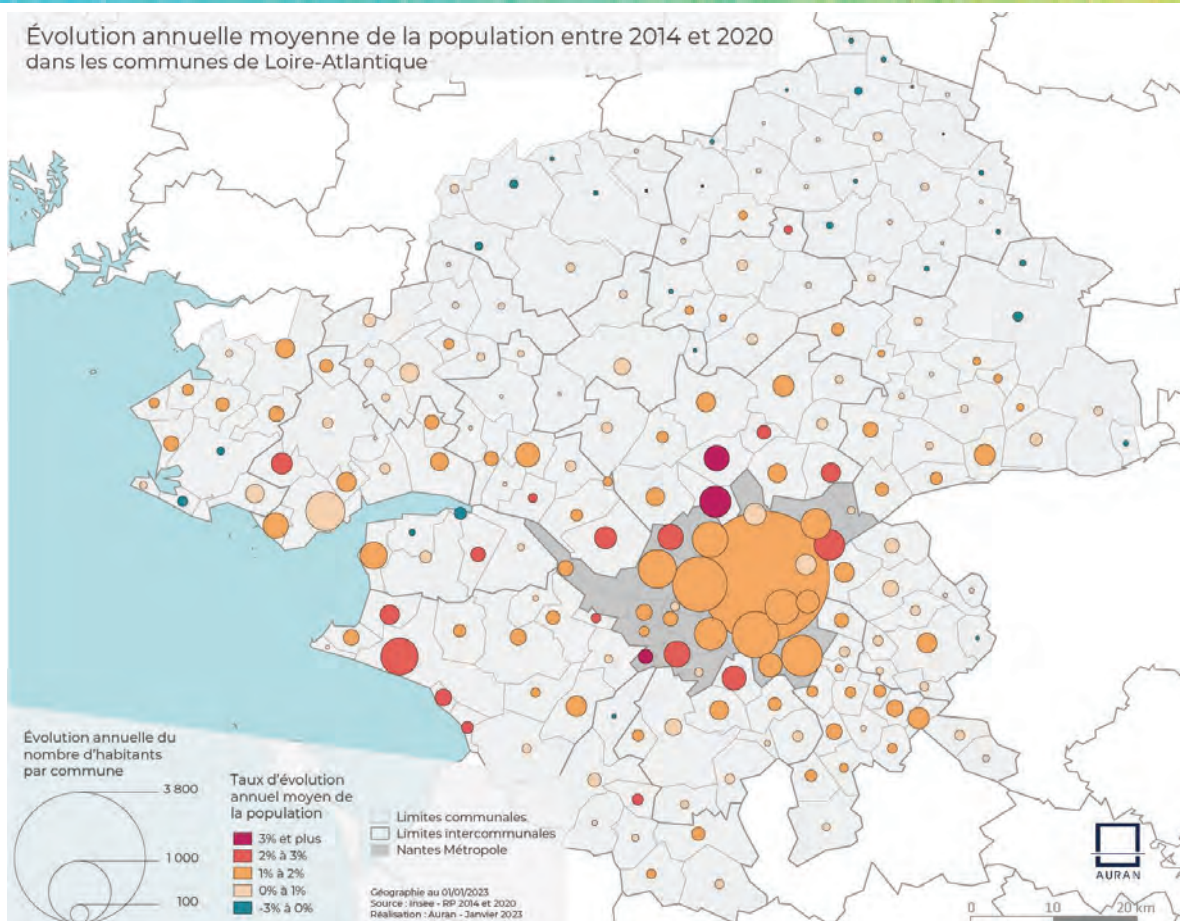


Solde naturel et solde migratoire dans la CCEG depuis 1968



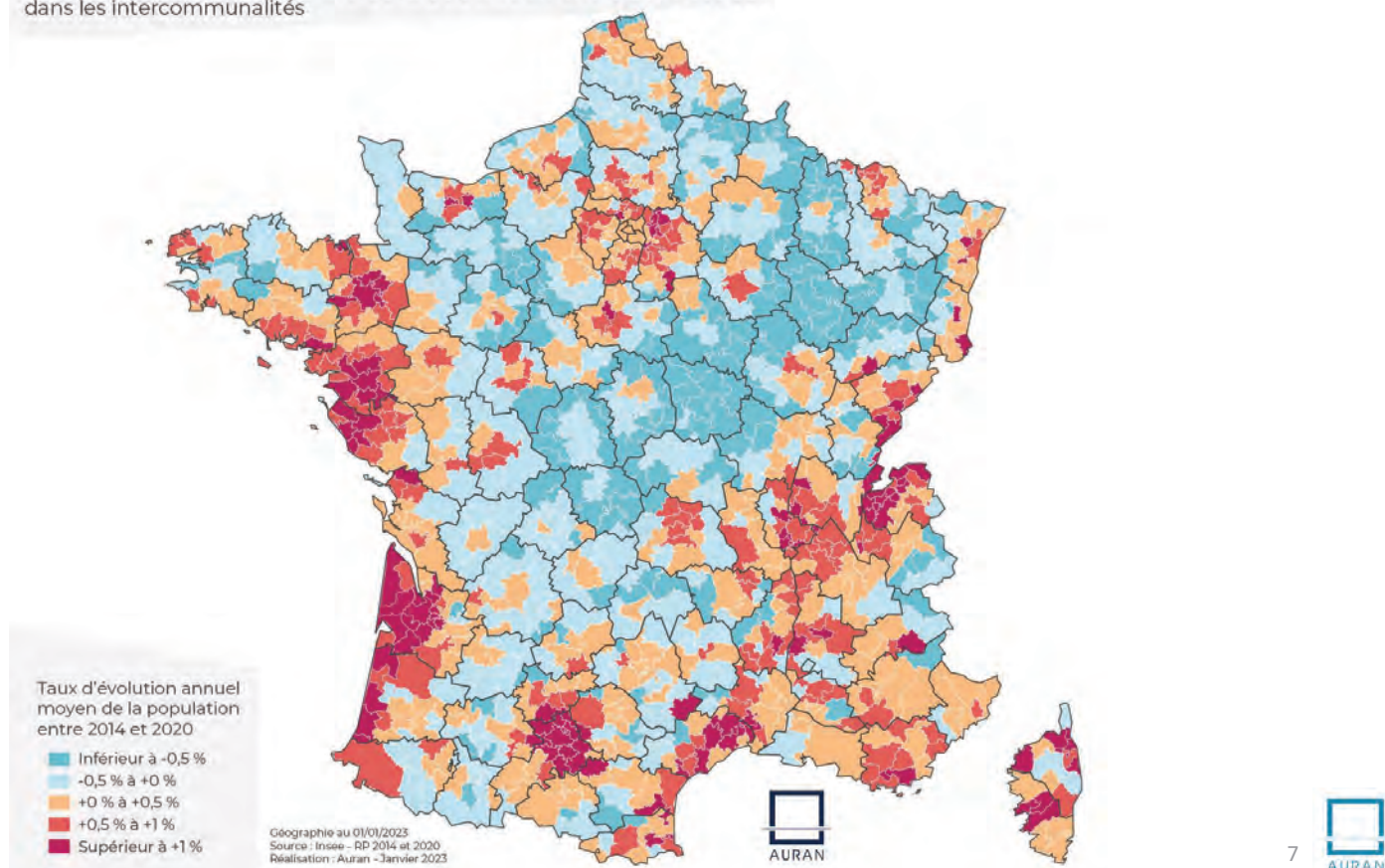
Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020 dans les communes de Loire-Atlantique

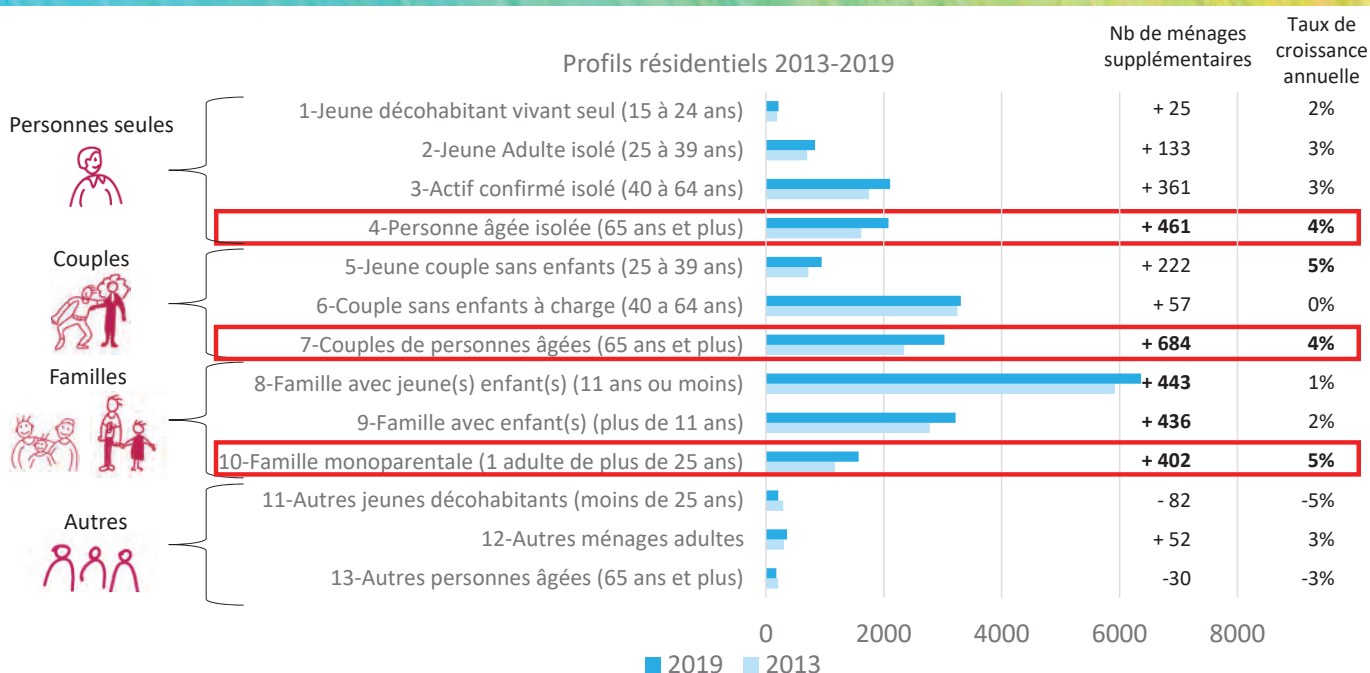


Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020 dans les intercommunalités



Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

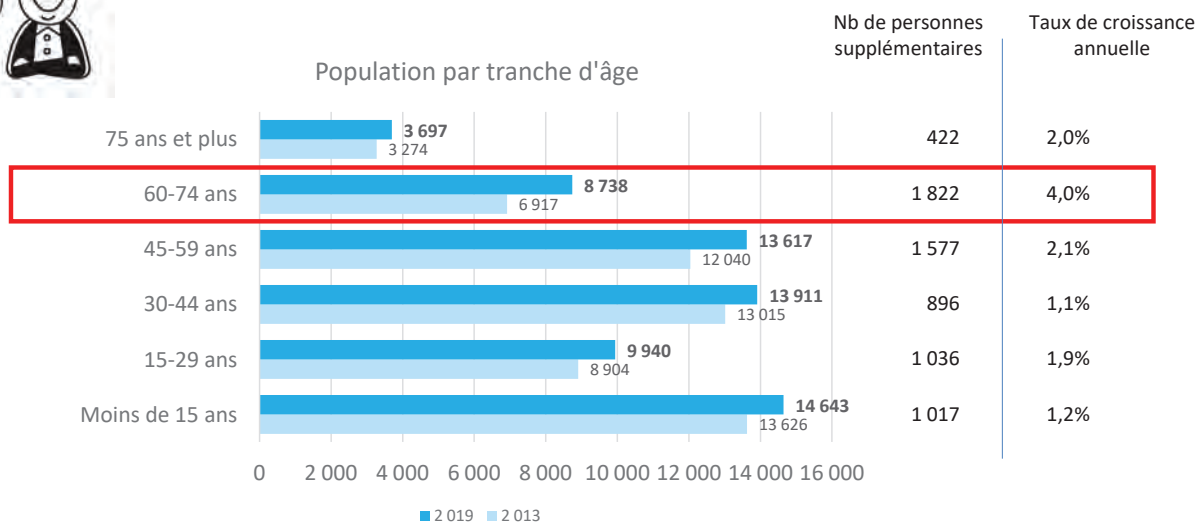


❖ Tous les profils connaissent une croissance de leurs effectifs, plus particulièrement les familles avec enfants et les ménages de 65 ans et plus.

Quelles transformations de la population de la CCEG en 6 années ?

❖ Un territoire dont la population vieillit mais qui demeure le plus jeune du département

- 6% de la population âgée de 75 ans et plus contre 8% dans le département
- **L'indice de jeunesse le plus élevé du département** : 154 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans, contre 108 pour le département



Sources : Insee

9



Quelles dynamiques économiques ?

DYNAMIQUE ECONOMIQUE

Une forte dynamique de création d'emplois

EQUILIBRE EMPLOI / ACTIFS

Une augmentation du nombre d'actifs supérieure à celle des emplois et une part croissante travaillant hors du territoire

10

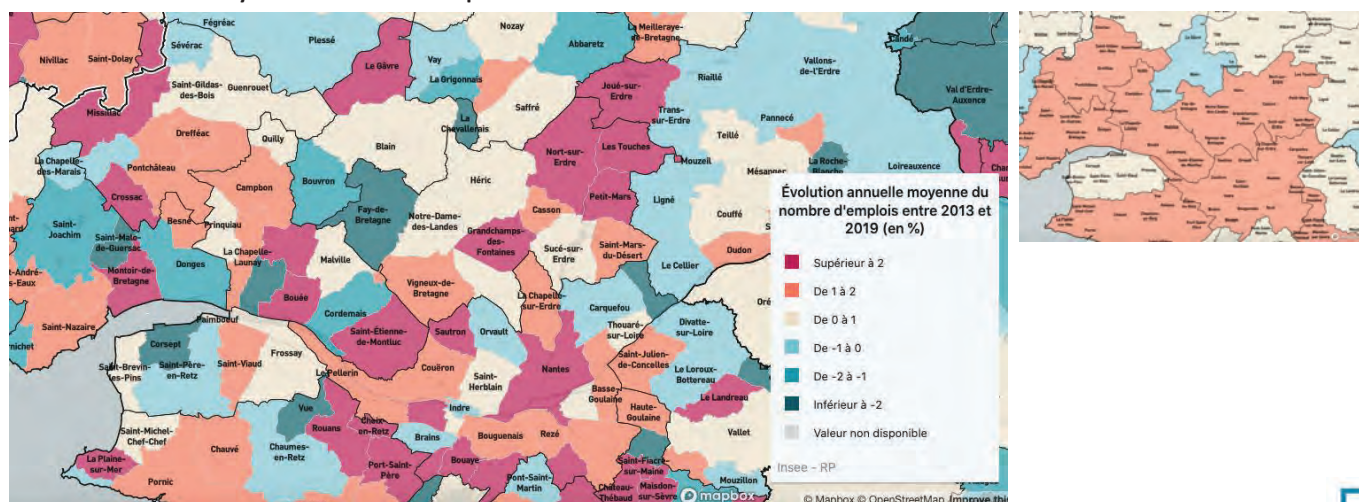


Quelles dynamiques économiques ?

❖ Une forte dynamique de création d'emploi s

- Une progression du nombre d'emplois dans l'ensemble de l'intercommunalité, à l'exception de Fay-de-Bretagne : **+ 802 emplois entre 2013 et 2019 (+5,5%)**
- **Une progression du nombre d'actifs résidant dans l'intercommunalité supérieure à celle des emplois : +3 743 actifs entre 2013 et 2019 (+14%) / 50 emplois pour 100 actifs** occupés en 2019 contre 53 en 2013
- **Certaines communes ont un nombre d'emplois pour 100 actifs en progression** : Les Touches, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Grandchamp-des-Fontaines et Vigneux-de-Bretagne

Evolution annuelle moyenne du nombre d'emplois entre 2013 et 2019



Sources : Insee

11

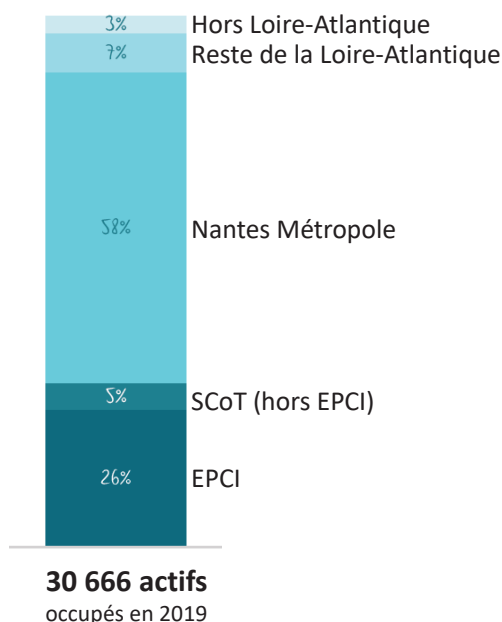


Quelles dynamiques économiques ?

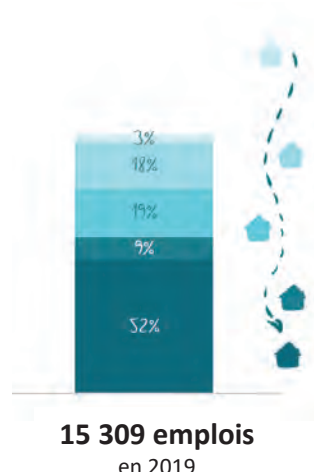
❖ Une part plus importante des actifs travaillant hors de l'intercommunalité

- 26% des actifs travaillent dans l'EPCI en 2019 contre 29% en 2013, une part stable des actifs travaillant dans la métropole nantaise

Où travaillent les habitants du territoires ?



D'où viennent les actifs qui occupent les emplois du territoire ?



Sources : Insee

12



Vers une diversification du parc de logements ?

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Une production de logements neufs supérieure aux scénarios du PLH et du PLUI

Une production de locatifs sociaux importante mais inférieure aux objectifs et en chute depuis 2020.

L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Une diversification du parc qui progresse

13

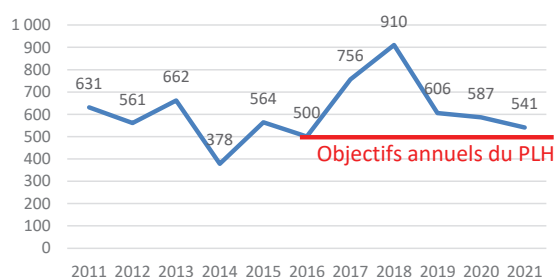


Vers une diversification du parc de logements ?

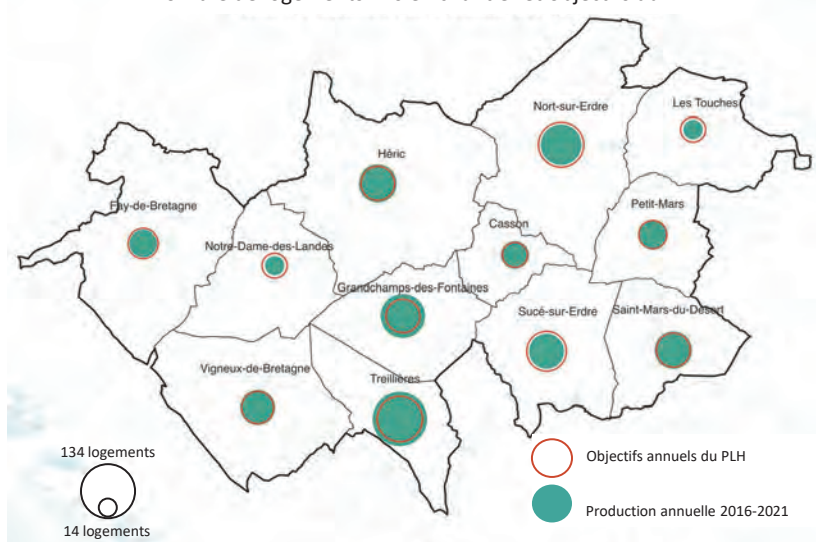
❖ Une production de logements neufs supérieure au scénario PLH / PLUI (logements mis en chantier)

- Entre 2016 et 2021, **+ 576 logements / an en moyenne**, contre 530 prévus
- Une majorité des communes a dépassé les objectifs fixés, et de façon plus marquée à Treillières (+49 logements) et Grandchamp (+41 logements)

Production annuelle de logements entre 2011 et 2021



Nombre de logements mis en chantier et objectifs du PLH

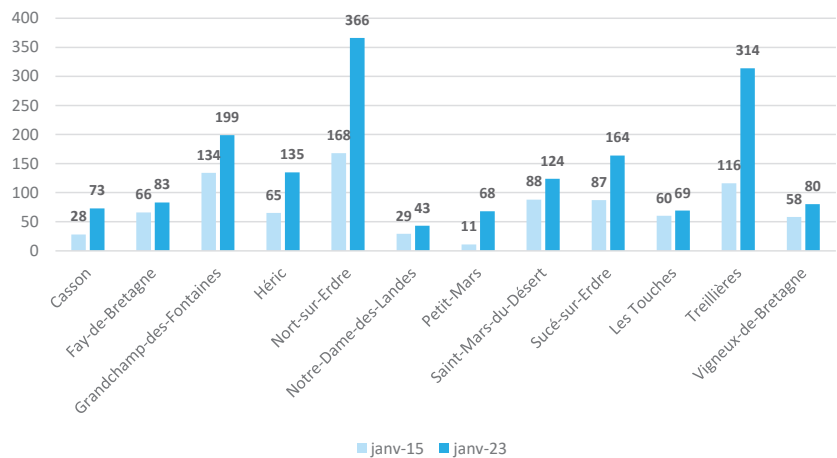


Vers une diversification du parc de logements ?

- ❖ **Une forte augmentation du nombre de locatifs sociaux :** de 910 en 2015 à 1 718* logements en au 1^{er} janvier 2023, soit **+ 808 en 8 ans / + 89 %**
- ❖ **Notamment dans les pôles structurants : les communes de Treillières (+170%) et de Nort (+118%)** ont concentré près de 50 % de l'augmentation du parc social de la CCEG (+ 396 logements)
- ❖ Les locatifs sociaux représentent en 2023 **plus de 6 % des résidences principales**

* Source RPLS pour 2015 et Fichier demande locative sociale pour 2023

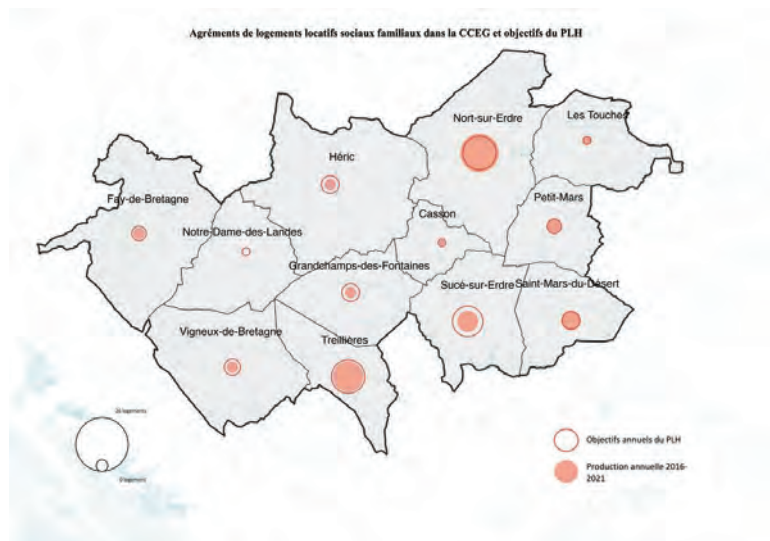
Evolution du nombre de locatifs sociaux entre 2015 et 2023



Vers une diversification du parc de logements ?

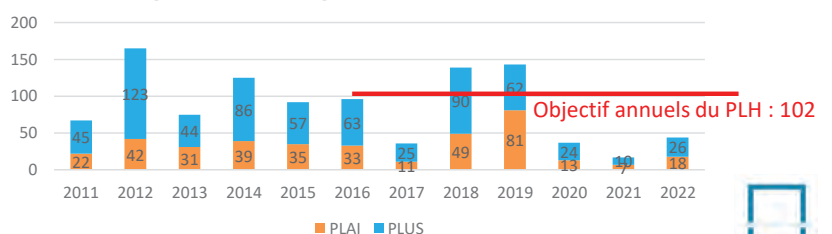
- ❖ **Mais... les agréments de futurs locatifs sociaux sont en forte baisse depuis 2020 :**
 - 468 agréments délivrés entre 2016 et 2021 (78 / an) soit 144 de moins que l'objectifs fixés dans le PLH
 - Des agréments représentant 13,5% des logements mis en chantier sur la période contre un objectif de 20%
 - Seulement 98 agréments délivrés entre 2020 et 2022 (à peine plus de 30 / an...)
- ❖ **Une baisse des constructions à prévoir dans les années à venir...**
- ❖ **Dans un contexte de forte hausse des demandes (+ 60%)**
 - 1 068 demandes actives en janvier 2023 contre 672 en 2015

Agréments de logements locatifs sociaux familiaux et objectifs du PLH



21

Agréments de logements locatifs sociaux



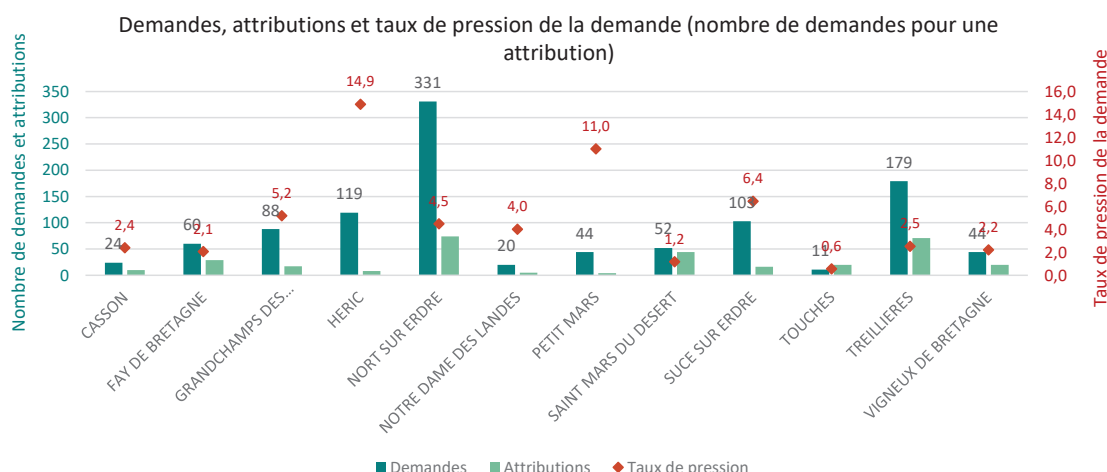
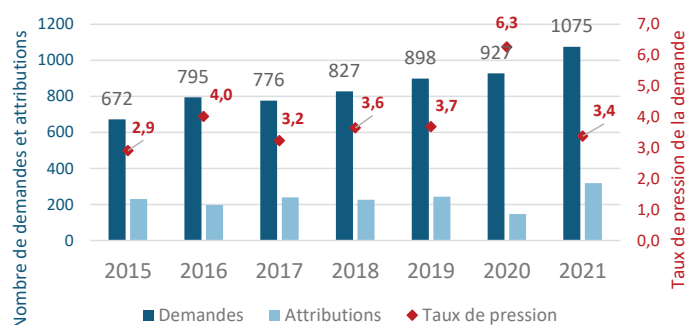
Sources : DREAL PdL

Vers une diversification du parc de logements ?

FOCUS sur l'évolution de la demande

- ❖ Malgré l'augmentation de la demande, un **taux de pression contenu** (sauf à Sucé, Petit-Mars et surtout Héric) grâce aux nombreuses livraisons de logements neufs ...
- ❖ ... **mais qui va inévitablement augmenter** dans les années à venir avec la baisse de la production
- ❖ **La demande est particulièrement élevée dans les communes les plus peuplées et les mieux dotées en service** : Nort-sur-Erdre en tête, suivie de Treillières, Héric, Sucé-sur-Erdre et Grandchamp.

Demandes, attributions et taux de pression de la demande (nombre de demandes pour une attribution)



Source : CREHA OUEST fichier de la demande, demandes actives au 1^{er} janvier 2022 et attributions 2021

17



Vers une diversification du parc de logements ?

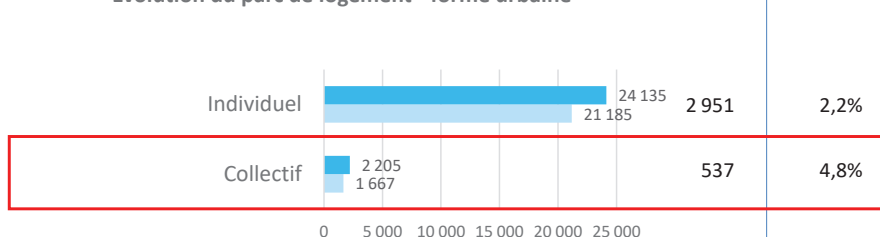
- ❖ Une diversification engagée dans l'ensemble des communes : **+ 3 504 logements entre 2013 et 2019** - soit 2,4% /an - dont

- 15% de logements collectifs (+537)
- 14% de logements sociaux (+478)

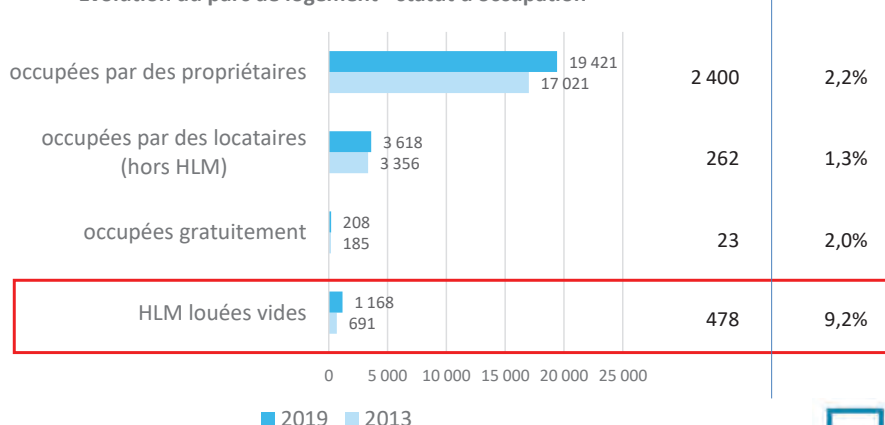
- ❖ Un parc de logement qui demeure très majoritairement composé de maisons individuelles (92%) occupées par leur propriétaire (80%)

- ❖ Une part de résidences secondaires et de logements vacants peu importante et stable au cours de la période
- 5% de logements vacants contre 6% en Loire-Atlantique
- 3% de résidences principales contre 10 % en Loire-Atlantique

Evolution du parc de logement - forme urbaine



Evolution du parc de logement - statut d'occupation



■ 2019 ■ 2013

Sources : Insee

18



Quelles dynamiques de marché ?

LES DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Un marché de l'immobilier qui reste dynamique, porté par les biens « anciens »

Une hausse des prix qui rend l'accès à la propriété de plus en plus difficile, voire impossible pour les primo-accédants

19



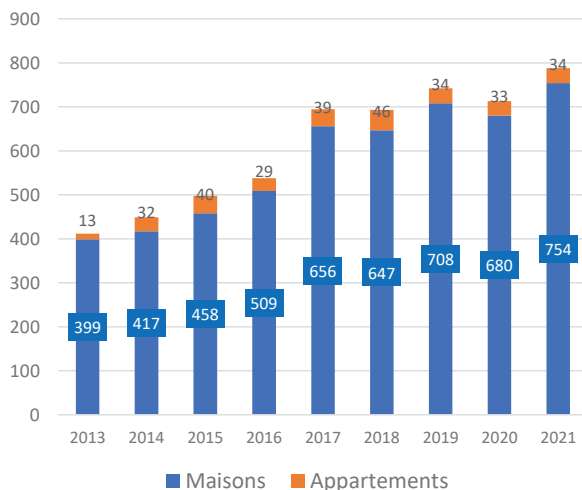
Quelles dynamiques de marché ?

❖ Un marché de l'immobilier qui reste dynamique, porté par les biens « anciens »

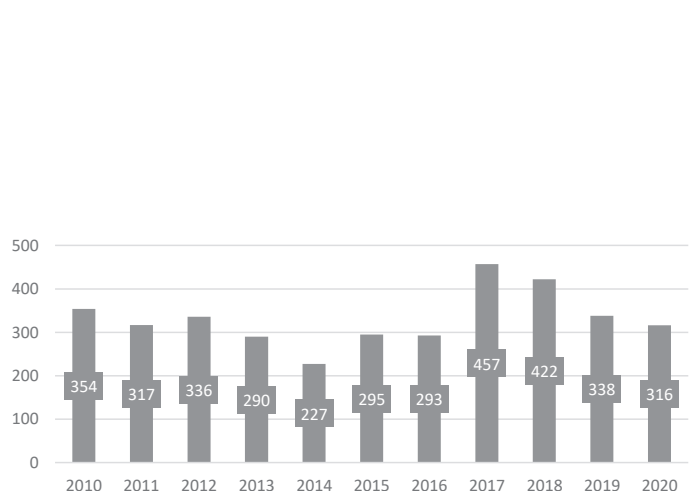
- **Un maintien des ventes de biens immobiliers** : entre 700 et 800 depuis 2017 avec une majorité de maisons
- On constate néanmoins **une baisse des ventes de terrains à bâtir**, qui précède d'une année la baisse de la production neuve : **-30% entre 2017 et 2020**

(point d'attention : l'identification des ventes de terrain à bâtir dans DV3F reste partielle, on observe ici la dynamique davantage que le nombre de vente brut)

Ventes de biens immobiliers
(appartements et maisons)



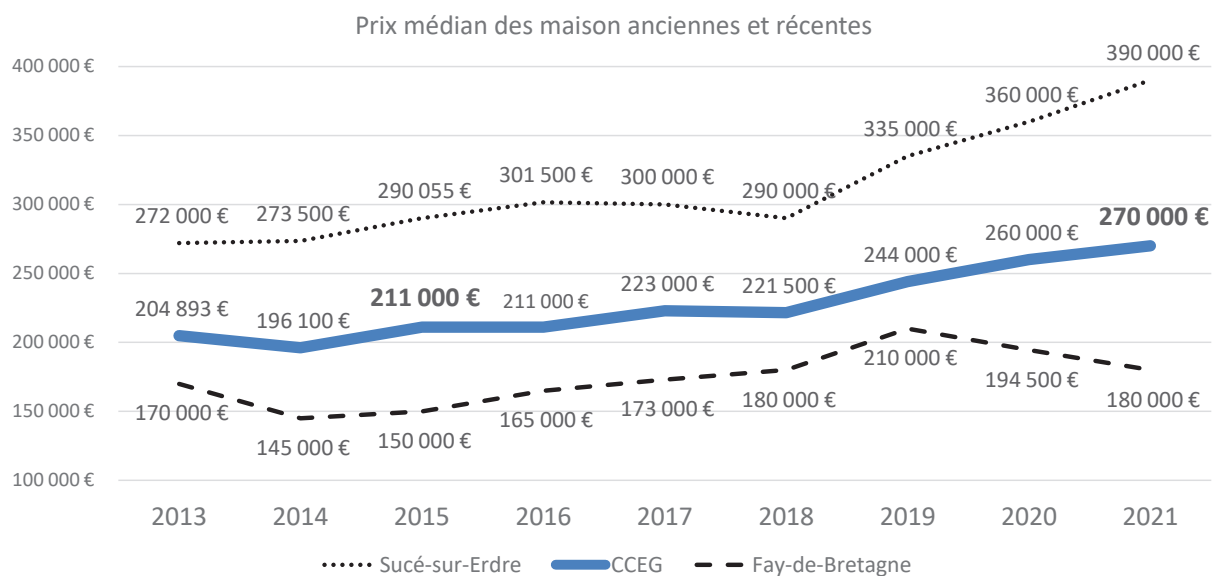
Ventes de terrains à bâtir



Quelles dynamiques de marché ?

❖ Des prix en forte hausse :

- **le prix médian d'une maison est passé de 200 000 € à 270 000 € entre 2013 et 2021 (+32%)** avec des disparités importantes : 390 000 € à Sucé et 180 000 € à Fay
- Pour les **terrains à bâtir** : de 67 500 € à 85 000 € **(+26%)**
- Pour les **appartements** : de 160 000 € à 195 000 € **(+22%)**



Sources : DV3F

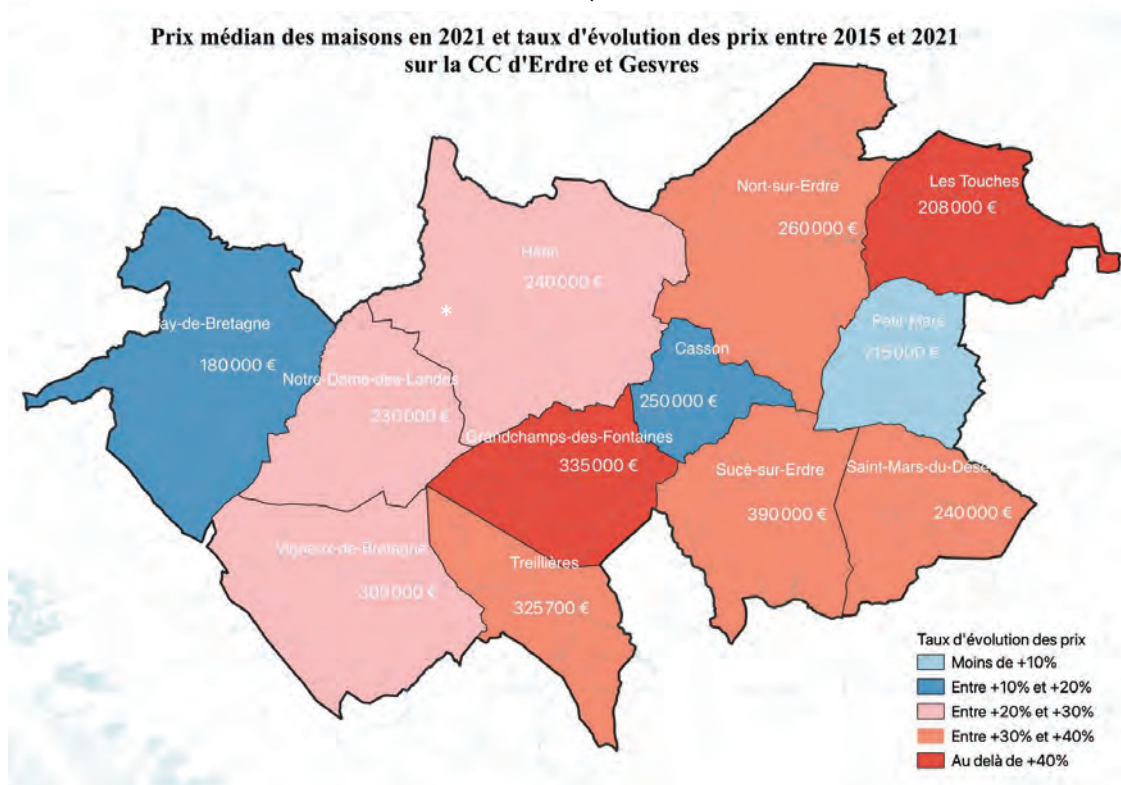
21



Quelles dynamiques de marché ?

Prix médian des maisons en 2021 et taux d'évolution des prix entre 2015 et 2021

*Pour Notre-Dame-des-Landes et Les Touches, prix médian 2020 et évolution 2015-2020



Sources : DV3F

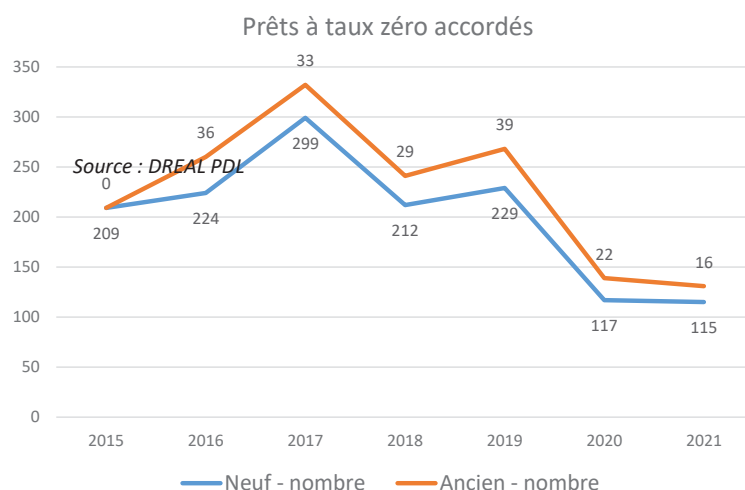
22



Quelles dynamiques de marché ?

❖ Un marché de moins en moins accessible aux primo-accédants

- **Une baisse du nombre de PTZ accordés**, tant pour l'ancien que pour le neuf et ce, malgré la hausse des transactions : **538 PTZ entre 2019 et 2021**, soit 36% des logements commencés sur la période, contre 42% sur la 1^{ère} période du PLH (2015-2018)
- **Seulement 15 logements en location-accession PSLA commercialisés entre 2019 et 2021**, contre 72 entre 2015 et 2018



23



2 - BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES

➤ RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLH2

1. Diversifier l'offre de logements destinée aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement sur le territoire, en raison des conditions actuelles du marché.
2. Améliorer la qualité de l'habitat, pour un meilleur confort de vie des ménages, réduire leurs charges et préserver les ressources.
3. Répondre aux besoins en hébergement et en logement de ménages qui, en raison d'une situation sociale, familiale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas de solution adaptée dans le parc de droit commun.

Ces grandes orientations étaient déclinées en un programme de 12 actions à mener

➤ ORIENTATION 1 - DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

- **PORTAGE DE FONCIER A VOCATION D'HABITAT**

15 acquisitions entre 2015 et 2021, dont 11 PAF CCEG (2,6 M€) et 4 AFLA.

Arrêt du PAF avec reprise par l'Etablissement Public Foncier : 12 acquisitions pour 3 M€ depuis 2021

- **DEVELOPPER LE PARC LOCATIF SOCIAL**

- Dispositif de subventions pour les opérations qui le nécessitent : petites opérations < 4 log, démolition / reconstruction, acquisition/amélioration, baux à réhabilitation : 297 log aidés (662 000 €)
- Insertion dans le PLUI (OAP) de % de locatifs sociaux à réaliser dans les opérations d'ensemble
(mais chute très importante des agréments depuis 2020...)

- **FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE**

- Dispositif de subvention à l'accession sociale PSLA (3 ou 4 000 € / log) : 87 log aidés (284 000 €) entre 2015 et 2021
- Aide aux opérations en Bail Réel Solidaire : délibération en 2022 créant une subvention de 5 500 € / log
=> Report à prévoir du PSLA vers le BRS sur une partie des communes

- **DEVELOPPER LE PARC LOCATIF PRIVE**

- 2015 à 2017 : obtention du classement en B2 de 7 communes tendues puis de l'agrément au dispositif Pinel (incitation fiscale à l'investissement locatif)
- Intégration de logements PLS (locatif « privé » conventionné avec plafond de ressources et loyer plafonné) dans les opérations

- **ACCOMPAGNER LES COMMUNES**

Depuis 2021, dans le cadre de l'accompagnement à « l'ingénierie urbaine » piloté par le service Aménagement CCEG : conseils et avis sur la programmation (locatif social / accession sociale / accession libre / locatif privé)

➤ ORIENTATION 2 – AMELIORER LA QUALITE DE L'HABITAT EXISTANT**• MISE EN ŒUVRE DE 2 PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG) / 2014-2019 (5 ans) puis 2020-2023 (4 ans)**

Pour propriétaires à revenus modestes et très modestes → accompagnement gratuit de leur projet de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie (séniors, handicapés) ou de rénovation lourde + dispositif de subventions pour financer leurs travaux. Prestataire SOLIHA (coût marché ingénierie sur 8 ans) : 705 850 €

539 log aidés entre 2015 et 2022 (414 500 € accordés), dont 315 pour rénovation énergétique, 208 pour adaptation / accessibilité, 8 pour rénovation lourde (logements « indignes ») et 8 bailleurs pour logement conventionné

→ Des résultats inférieurs aux objectifs fixés (1 058 log), sauf pour l'adaptation / accessibilité

• CREATION DE SERENHA, PLATEFORME TERRITORIALE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

Créée en 2017 (service Développement durable), rattachée en 2021 au service Habitat.

Accompagnement gratuit des propriétaires (non éligibles au PIG) dans leurs projets de rénovation énergétique (conseil, évaluation énergétique des logements, accompagnement dans les demandes de subventions – Ma Prime Rénov', conseils sur le solaire thermique et photovoltaïque, etc.

Accompagnement en régie (2 techniciens CCEG)

613 projets de rénovation énergétique accompagnés entre 2017 et 2022

**• MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION POUR SIGNALEMENT ET TRAITEMENT DES LOGEMENTS LOCATIFS PRESUMES NON-DECENTS**

Conventions avec SOLIHA à partir de 2017 pour faire suite aux signalements reçus dans les communes (diagnostic décence, médiation locataire / propriétaire, préconisation de travaux, accompagnement des maires dans les procédures).

32 signalements traités entre 2017 et 2021

➤ ORIENTATION 3 – REPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE CERTAINES CATEGORIES DE MENAGES**→ LOGEMENT DES JEUNES****• MISE EN PLACE DE L'HEBERGEMENT CHEZ L'HABITANT (de 2012 à 2019)****• CONSTRUCTION DE 2 RESIDENCES HABITAT JEUNES (40 log), livrées fin 2022**

- Etude sur les besoins en logement pour les jeunes en 2016/2017 avec l'URHAJ
- Accompagnement des projets à Nort et Treillières (recherche foncier, financements,...)
- Subvention de la CCEG à hauteur de 650 000 €, livraisons fin 2022
- Création d'un comité de suivi local des résidences

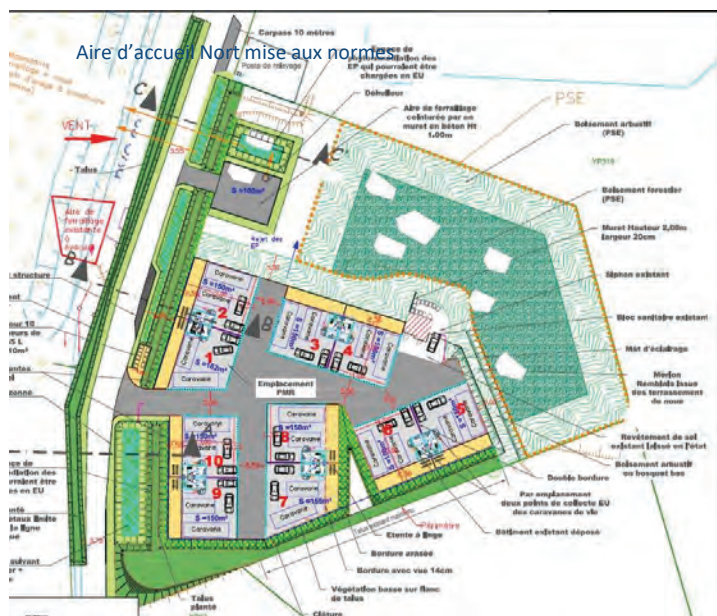
2 - BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES



29

2 - BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES

- **EXTENSION / RENOVATION DE 2 AIRES D'ACCUEIL (NORT ET TREILLIERES)**
 - Mise aux normes de l'aire de Nort : agrandissement des emplacements, démolition des sanitaires communs, création de modules sanitaires / buanderie individualisés, plantations, ... Ouverte en septembre 2021
 - Extension de l'aire de Treillières (+ 5 emplacements) – livraison mars 2023
 - Rénovation des 4 emplacements existants de Treillières – démarrage mars 2023
 - Installation de la télégestion sur l'ensemble des aires (réalisé)
 - Reste à réaliser (Schéma départemental) : terrain de passage estival (à Grandchamp ou Héric)



- **REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'HABITAT DES SENIORS**

Outre le volet adaptation de l'habitat au vieillissement du PIG pour ceux qui souhaitent continuer à vivre chez eux (189 logements aidés) → réalisation en 2021/22 d'une étude sur l'habitat intermédiaire des séniors pour connaître les besoins, dégager des pistes quant aux solutions à déployer, leur forme (villages séniors ? habitat intergénérationnel ? ou autres...), leur localisation.

→ Offre nouvelle à développer dans les futures opérations d'aménagement (publiques et privées) des communes

- **DEPLOIEMENT D'UN PARC DE LOGEMENTS ACCOMPAGNES POUR MENAGES EN GRANDE DIFFICULTE SOCIALE**

4 nouveaux logements temporaires conventionnés à l'ALT, avec accompagnement social depuis 2015.

18 au total dans la CCEG + 1 logements de secours pour sans abris.

→ Besoins en nouveaux logements à questionner dans le PLH 3

3 - Et demain ?

- ❖ **Des prix immobiliers très élevés et un marché « sous pression », avec des conséquences déjà tangibles sur la capacité des ménages à revenus modestes et moyens à trouver sur le territoire un logement locatif ou à y accéder à la propriété ...**
- ❖ **Les conséquences à anticiper de la loi climat et résilience et son objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et les solutions à trouver pour maintenir la capacité des opérateurs immobiliers et des collectivités à produire des logements abordables en renouvellement urbain où la charge foncière est plus chère ...**
- ❖ **Un potentiel de développement du parc locatif social fortement remis en question** du fait de la hausse des coûts de construction (prix des matériaux, foncier), des fonds propres des bailleurs sociaux limités, de la hausse des taux d'intérêts des emprunts du locatif social adossés au livret A, etc.), alors que la demande « explose »...

Et demain ?

- ❖ **Une poursuite de la croissance démographique mais un vieillissement de la population**, qui nécessitera de développer une offre de logements en adéquation avec les besoins...
- ❖ **La question toujours plus centrale et d'actualité (réchauffement climatique, crise énergétique) de la rénovation énergétique**, qu'il faudra continuer d'accompagner...

L'élaboration en cours du futur PLH sera l'occasion d'affiner le diagnostic, de préciser les enjeux auxquels l'habitat en Erdre & Gesvres doit et devra faire face et de proposer les actions à même d'y répondre.



Bilan PLH 2015-2021

➤ **Le conseil communautaire est invité à :**

Valider le bilan du PLH 2015 – 2021 présenté, avant sa transmission pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Annexes

Annexes

Prix médian des maison anciennes et récentes de 2013 à 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2015-2021*
Sucé-sur-Erdre	272 000 €	273 500 €	290 055 €	301 500 €	300 000 €	290 000 €	335 000 €	360 000 €	390 000 €	34%
Grandchamp-des-Fontaines	210 000 €	207 000 €	221 500 €	230 000 €	240 000 €	270 000 €	260 000 €	300 000 €	335 000 €	51%
Treillières	267 000 €	280 000 €	249 100 €	258 000 €	287 000 €	292 000 €	300 000 €	340 000 €	325 700 €	31%
Vigneux-de-Bretagne	237 000 €	221 100 €	235 000 €	234 100 €	230 000 €	240 000 €	267 000 €	300 000 €	305 000 €	30%
CCEG	204 893 €	196 100 €	211 000 €	211 000 €	223 000 €	221 500 €	244 000 €	260 000 €	270 000 €	28%
Nort-sur-Erdre	186 000 €	165 700 €	195 000 €	195 000 €	190 000 €	205 000 €	196 000 €	220 000 €	260 000 €	33%
Casson	180 000 €	185 000 €	222 526 €	205 000 €	220 000 €	233 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	12%
Héric	187 000 €	165 000 €	195 000 €	190 000 €	215 000 €	210 000 €	220 000 €	240 000 €	240 000 €	23%
Saint-Mars-du-Désert	184 000 €	155 000 €	180 000 €	200 000 €	202 500 €	197 700 €	235 000 €	245 000 €	240 000 €	33%
Petit-Mars	200 000 €	198 000 €	200 000 €	180 000 €	190 000 €	200 000 €	220 000 €	230 000 €	215 000 €	8%
Notre-Dame-des-Landes	130 000 €	180 000 €	179 000 €		175 000 €	217 850 €	200 000 €	230 000 €		28%
Fay-de-Bretagne	170 000 €	145 000 €	150 000 €	165 000 €	173 000 €	180 000 €	210 000 €	194 500 €	180 000 €	20%
Les Touches	155 000 €	175 000 €	137 500 €	150 500 €	160 000 €	132 000 €	170 000 €	208 000 €		51%

Source : DV3F

À noter : pour 2021, données du 1^{er} semestre uniquement

*les communes de Notre-Dame-des-Landes et Les Touches ayant moins de 11 références de prix au 1^{er} semestre 2020, l'évolution est calculée sur la période 2015-2020

Annexes

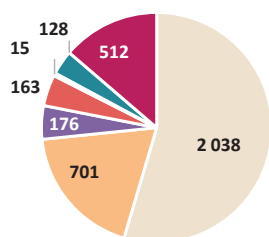
Migrations résidentielles

Moyenne sur 5 années - 2017-2021

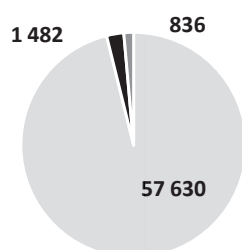


Territoire	Solde migratoire
Nantes Métropole	910
Le reste du département	- 455
Le reste des Pays de la Loire	- 13
Bretagne	28
Paris	4
Reste de l'Île-de-France	92
Reste de la France	189
Ensemble	755

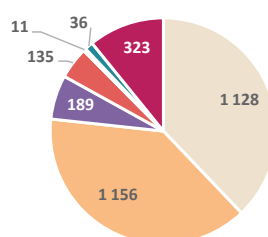
Je n'habitais pas la CCEG



Je n'ai pas quitté la CCEG



J'ai quitté la CCEG



■ Nantes Métropole ■ Loire-Atlantique ■ Pays-de-la-Loire ■ Bretagne ■ Paris ■ Île-de-France hors Paris ■ Reste de la France
■ Même logement ■ Déménagement au sein de la commune ■ Déménagement dans une autre commune de la CCEG

Source : AURAN d'après données INSEE, RP 2019, population des ménages d'un an et plus

37



Annexes

Locatifs sociaux par commune et demandes en cours en février 2023

Source : www.demandelogeement44.fr/imhoweb

Détail par commune :

Commune	Patrimoine de logements	Attributions de l'année précédente	Attributions depuis le 1er janvier	Demandes en cours
CASSON	73	8	1	17
FAY DE BRETAGNE	83	14	0	53
GRANDCHAMP	199	18	1	96
HERIC	135	8	0	132
LES TOUCHES	69	8	0	13
NORT SUR ERDRE	366	51	2	318
NOTRE DAME DES LANDES	43	2	0	14
PETIT MARS	68	23	0	32
ST MARS DU DESERT	124	11	0	56
SUCE SUR ERDRE	164	20	6	93
TREILLIERES	314	27	3	185
VIGNEUX DE BRETAGNE	80	7	0	59

38

